JGA 2608 Courtelary 98e année Vendredi 3 décembre 2021 Nº 44

Tirage : 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC : 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses : lundi soir
Rédac. et annonces : mercredi 9 h
Officiel : mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel : 98 fr.

Réclame

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

SAINT-IMIER

Mémoires d'Ici a besoin d'un coup de pouce de la population pour s'agrandir

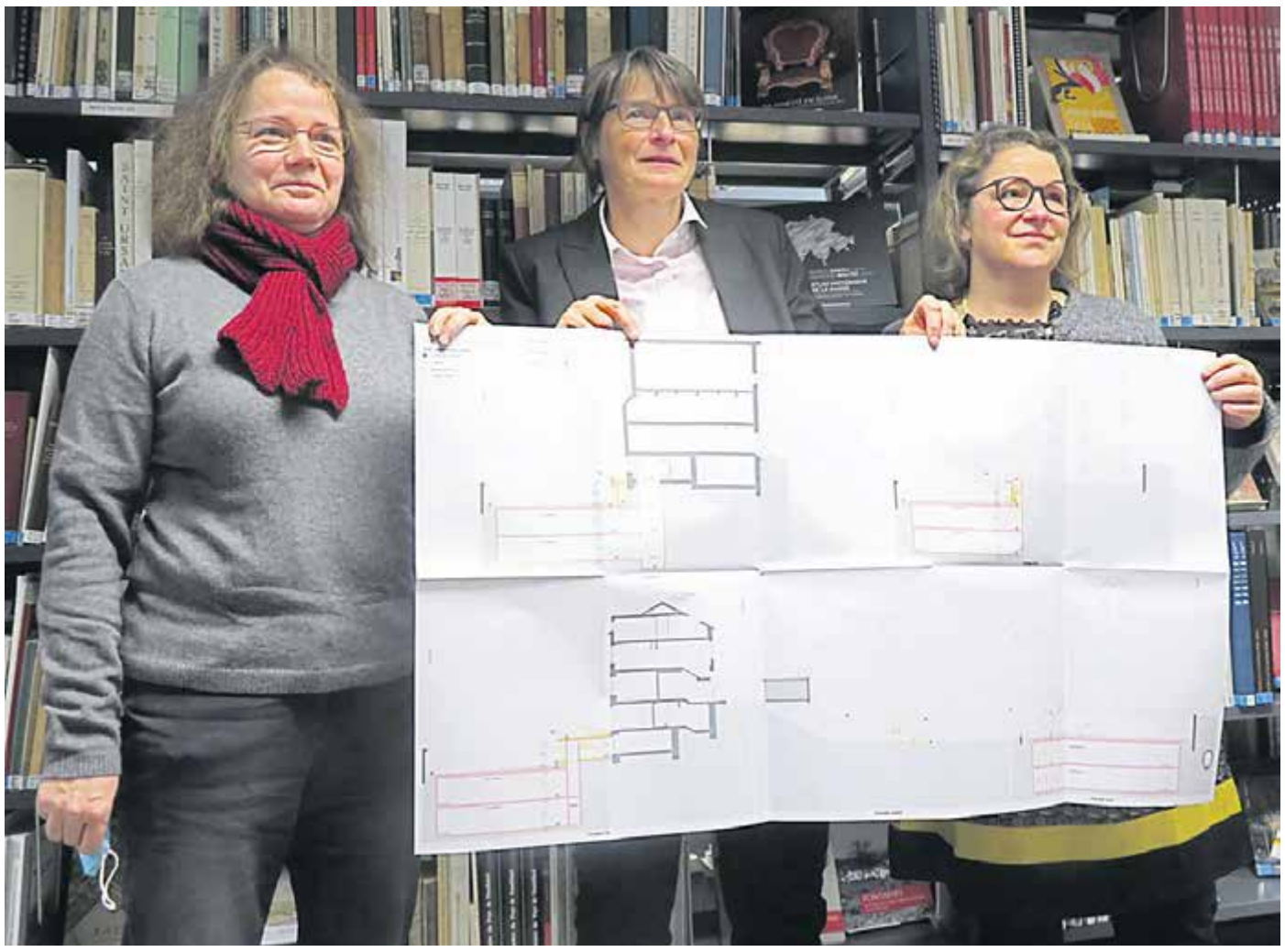

Les responsables de Mémoires d'Ici présentent fièrement les plans ambitieux de son extension souterraine

Le 30 novembre, l'institution a officiellement présenté le projet d'élargissement de son espace de stockage, qui devrait passer de 70 m² actuellement à 700 m², grâce à une construction en sous-sol. Pour parvenir à boucler le budget de 2 millions et demi de francs prévu pour la réalisation de ce projet, il manque encore environ 20 % du financement. C'est pourquoi Mémoires d'Ici lance une récolte de fonds publique. Pour obtenir de l'argent, certes, mais aussi pour se donner une base solide et populaire dans la région.

Enterrer les archives pour mieux les conserver

L'originalité du projet consiste dans la nature de la construction planifiée. Il s'agira d'un immeuble entièrement en sous-sol de deux étages qui sera construit sous l'ancien terrain de basket qui jouxte le siège de Mémoires d'Ici.

« En construisant en sous-sol, nous garantissons une meilleure stabilité de la température et de l'humidité et nous protégeons mieux nos archives contre d'éventuels mouvements de terrain et d'autres catastrophes naturelles, » explique la directrice Sylviane Messerli, qui ajoute : « ces locaux de conservation seront vraiment le top que l'on puisse imaginer actuellement au niveau technique dans ce domaine. »

Le maître d'œuvre du projet est la Fondation des Rameaux, à qui appartiennent le terrain et le bâtiment qu'occupe Mémoires d'Ici depuis 2011.

L'essentiel du financement a déjà été trouvé auprès des collectivités publiques, du canton de Berne aux communes et bourgeoisies du Jura bernois, ainsi qu'auprès de fondations et d'entreprises privées. La campagne *Coup de pouce* qui est lancée à présent vise les particuliers du Jura bernois qui veulent s'associer à ce projet d'importance pour la conservation des traces de l'histoire régionale. Un papillon d'information va être largement distribué dans le Jura bernois. Une campagne va également être menée auprès des entreprises de la région.

« Il s'agit d'un projet d'avenir pour conserver notre passé, » résume l'historienne Laurence Marti, qui est également la présidente du conseil de fondation de Mémoires d'Ici.

La demande de permis de construction va être soumise à la préfecture avant la fin de l'année. Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter au printemps 2022 et les premières archives devraient pouvoir être entreposées dans les nouveaux locaux en automne 2023.

De l'espace en réserve pour la mémoire

En décuplant sa capacité de stockage, Mémoires d'Ici va bénéficier d'espaces disponibles dans un premier temps. Elle pourra même louer une partie de ses locaux de stockage. Ce sera déjà le cas pour les archives de la municipalité de Saint-Imier, qui a signé un contrat de location sur quinze ans.

L'institution attend ses nouveaux locaux avec impatience, parce qu'elle est actuellement plus qu'à l'étroit pour conserver les millions de documents des 360 fonds d'archives qu'elle possède déjà, et qui ne cessent de continuer d'affluer, au rythme de deux par semaine en moyenne.

L'originalité de Mémoires d'Ici est de récolter et de mettre en valeur les archives privées. La population du Jura bernois a bien compris l'importance de cette démarche et sait qu'elle peut confier à l'institution ses documents et ses images du passé qui sommeillent au fond des caves et des greniers. Ces fonds d'archives extrêmement variés permettent d'étudier l'histoire régionale sous un angle beaucoup plus large que nulle part ailleurs en Suisse.

Les nouveaux locaux de stockage ne seront pas un bunker hermétiquement fermé. Les chercheurs y auront bien sûr toujours accès pour leurs travaux, mais les archives de Mémoires d'Ici ouvriront aussi leurs portes au public, qui pourra se plonger dans leurs trésors, qui remontent jusqu'au XVe siècle, à raison d'une journée par mois. Il faudra toutefois s'inscrire et les groupes de visiteurs seront limités, afin de déranger au minimum la conservation des traces de l'histoire. | *tl*

SOMMAIRE

Vers des stationnements payants
De nouvelles mesures aux Prés-d'Orvin 5

La foule s'est déplacée en masse
... pour le chauffage à distance à Sonceboz 12

Le camion sera dans la région !
On vaccine à Saint-Imier le 13 décembre 17

Un service sauvé à Tramelan
Les écoliers traversent la route en sécurité 19

Jetez un coup d'œil à l'agenda
Ne manquez aucun événement ! 22

Des timbres non, du thé de Noël oui !
Réservez un bon accueil à Pro Junior 23

Le HC Ergüel n'y arrive pas
Nouvelle défaite affligeante pour les Chevaliers 24

Réclame

Dr. méd. R. Brechbühler
Grand' Rue 13, 2606 Corgémont

Le cabinet médical sera fermé du mercredi 22 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022

Toute l'équipe du cabinet vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et vous remercie pour l'année qui se termine!

bechtel-imprimerie.ch

Vente de sapins de Noël

L'entreprise Nappiot organise une vente de sapins de Noël, dans son dépôt, «Rue de la Coudre 9, à Saint-Imier» (en face du hangar des pompiers)

Samedi & dimanche 4 – 5 décembre
Samedi & dimanche 11 – 12 décembre
Samedi & dimanche 18 –19 décembre

De 10 heures à 17 heures

Venez choisir votre sapin et nous nous chargerons de le livrer à votre domicile.

Pour toutes commandes et renseignements:
Kévin Nappiot: 079 107 11 35
Natacha Bellenot: 079 638 27 45
www.nappiot.ch

NAPPIOT Sàrl
MAÇONNERIE-PAYSAGISTE
Tél. 079 107 11 35 | www.nappiot.ch
SAINT-IMIER

Favorisez nos annonceurs

Restaurant Pizzeria
ROMONT
Le Communal

Rue Clos Michel, 2
2538 Romont (BE)

Tél. 032/ 377 35 07
lecommunal@
ctb-promo-services.ch

Menu de Noël

25 décembre 2021

Coquille Saint-Jacques gratinée
*
Salade
* *
Ravioli au Saumon
* * *
Sorbet maison
* * * *
Suprême de Dinde
Sauce au citron
* * * * *
Bûche de Noël

Fr. 59.50

Menu de la Saint-Sylvestre*

31 décembre 2021

Cocktail de crevettes au sésame
*
Salade
* *
Langoustines grillées
* * *
Sorbet du Communal
* * * *
Filet de Bœuf aux fines herbes
Sauce de la passion
* * * * *
Dessert «La surprise de Fernando»
* * * * * *
Flûte de mousseux et cotillons
* * * * * * *
Soupe de lentilles et zampone au cœur de la nuit

Animation musicale avec Ennio Cicco

Fr. 74.50

**On se déplace à la cabane forestière de Romont, places limitées*

Le 24 et 25 décembre fermé dès 17 h
Nouvelle année, fermé les 1, 2 et 3 janvier 2022
Famille Cicco & Torre

Kanton Bern
Canton de Berne

Se protéger ?
Bien sûr !

www.be.ch/vaccination-corona

ICI

votre annonce aurait été lue

3 col x 40 mm
96 francs + TVA

Nouveau

SAMAIDD
Service d'aide et de maintien à domicile
Saint-Imier et environs
Tél. 079 439 28 95

www.samaidd.com

TEST Covid-19 avec certificat dans les 15 min.
Uniquement sur rendez-vous.

- Nous travaillons pour maintenir les personnes à domicile dans le confort et la sécurité.
- Les prestations infirmières, soins de base et conseils en diabétologie sont remboursés par la LAMAL.
- Les prestations ménagères sont remboursées par les assurances complémentaires.

Appelez nous, nous répondrons à vos questions.

par 8 Paroisse réformée Tramelan

VEILLÉE de L'AVENT

mercredi 8 décembre à 20 heures

maison de paroisse réformée
Grand-Rue 120, Tramelan

«Message de l'Avent, chants, prières et convivialité»

Cordiale bienvenue à toutes et à tous !

(voir communiqué)

ORVIN

Les jeunes de l'EJMO ont vu juste

Depuis 2014, l'EJMO ne cesse de progresser de manière remarquable et depuis le concours JMJ 2021 qui a eu lieu à Courchavon-Courtemaîche et dont l'ensemble avait pris la 7e place sur 16 ensembles.

Pour bouleverser les habitudes, dimanche 28 novembre a eu lieu le premier concert d'automne à la halle de gymnastique d'Orvin, sous la direction de Johnny Vicenzi, devant une salle comble et dans le respect des contraintes sanitaires. La vingtaine de jeunes musiciens ont présenté avec brio leur travail en interprétant différents morceaux représentatifs de l'engouement musical et dynamique du groupe.

L'ensemble des jeunes n'a pas failli à sa réputation et l'heure musicale s'est terminée par plusieurs bis, pour le plus grand plaisir des parents et amis présents. Il faut relever que cette formation orvinoise compte actuellement une vingtaine d'instrumentistes super motivés et encadrés par un directeur qui a de grandes compétences musicales. | *jcl*

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS

Petits permis de construire

Selon l'art. 27 DPC (petits permis)

Requérante: Catherine Wallis, Haute Route 27, 2502 Bienne. Auteur du projet: idem requérante. Propriétaire foncier: idem requérante. Projet accordé: aménagement d'un couvert pour voiture sur place de parc existante. Emplacement: parcelle Nº 896, au lieu-dit: chemin du Quart Derrière commune de Romont, zone H2. Dérogations requises: accord des voisins. Dimensions: selon plans déposés. | *cm*

Vacations 2021

Toutes les personnes ayant œuvré pour la commune durant cette année sont priées de remettre leur décompte (heures de travail et frais accessoires) jusqu'au 15 décembre au secrétariat municipal. Merci d'avance.

| *cm*

Remerciements

Le Conseil municipal remercie chaleureusement Mme et M. Niggeler de Romont pour le superbe sapin de Noël qu'ils ont gracieusement offert. Nous profitons de remercier aussi l'équipe qui l'a installé et décoré. Ses lumières illuminent désormais le centre du village. | *cm*

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS

Les autorités réélues par applaudissements

Lors de l'assemblée municipale du jeudi 25 novembre, les 26 ayants droit étaient appelés à élire leurs autorités pour une nouvelle période de quatre ans.

Tous les membres sortants avaient déjà fait part de leur souhait de repartir pour un nouveau mandat et personne ne leur a disputé les postes en jeu. C'est donc tacitement et sous les applaudissements de l'assistance qu'ils ont été réélus pour quatre ans supplémentaires. Le conseil municipal se présentera donc comme suit: Pierre-Alain Grosjean en tant que maire, sera accompagné des conseillers Marion Brandenberger, Patrick Sandmeier, Patrick Villard et Pascal Dubey.

Le législatif a également procédé au renouvellement de ses organes officiels. Claude Poffet continuera ainsi d'officier comme président des assemblées, David Joye comme vice-président et Montserrat Dubey au poste de secrétaire des assemblées.

Les citoyennes et citoyens ont aussi approuvé, à l'unanimité un crédit d'engagement de 150 000 francs pour la réfection et la sécurisation de la passerelle piétonne sur la Suze ainsi qu'un second de 225 000 francs pour l'asphaltage de trois chemins communaux: celui de Clos Derrière à Vauffelin, de Clos sur les Laves à Plagne et la fin du chemin de l'Ecole à Frinvillier. La nécessité d'aménager le chemin de Vauffelin a particulièrement animé les débats. Le crédit a finalement passé la rampe.

Enfin le budget 2022 qui prévoit un excédent de recettes du compte global de 81 211 francs a été accepté sans discussion.

Plusieurs règlements ont aussi été adoptés. Parmi les changements figurent entre autres une revalorisation du traitement des membres du conseil municipal ainsi que l'introduction d'un règlement sur l'énergie qui définit l'affectation des quelques 40 000 francs que rétrocèdent chaque année les BKW à la Municipalité. Ce fonds permettra d'octroyer des subventions pour promouvoir les énergies propres a notamment expliqué le maire. | *ag*

Retrouvez le journal de la semaine dernière
EN LIGNE
bechtel-imprimerie.ch

Réclame

REST AU RANT D LOUNGE & BAR

Après deux années d'activité durant lesquelles nous avons dû traverser des tempêtes et nager à contresens, nous sommes toujours là !!!

Nichés au cœur du pays horloger, nous sommes fiers de pouvoir offrir pour la première fois à Saint-Imier, un restaurant coté dans le prestigieux guide gastronomique « Gault & Millau » et ainsi de compter parmi les 860 meilleurs restaurants de Suisse.

Gault&Millau 13

La direction tient à féliciter chaleureusement notre chef « Vincenzo Piccinni » pour son entrée dans la famille des grands chefs reconnus. Son engagement, sa ténacité et son talent sont récompensés par l'obtention de « 13 points et deux toques » au sein du guide.
Par la même occasion, nous remercions l'ensemble de notre équipe qui a contribué de manière significative à cette belle réussite.
Tout ceci ne serait bien sûr pas possible sans notre fidèle clientèle qui nous soutient au quotidien malgré cette période exceptionnellement compliquée. Nous allons tout mettre en œuvre pour que ce résultat ne soit que le début de cette belle aventure.
La direction vous adresse ses sincères remerciements et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

RESTAURANT Au D • Rue du Pont 36 • 2610 Saint-Imier • 032 941 71 02 • www.au-d.ch

Emplois

COMMUNE DE TRAMELAN

La commune de Tramelan met au concours pour le mois **d'août 2022** pour les services de l'Hôtel de Ville une place d'apprentissage

d'employé(e) de commerce

(durée de l'apprentissage: 3 ans).

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies des derniers bulletins scolaires, sont à adresser au Conseil municipal, Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, mention «Hôtel de Ville», jusqu'au **vendredi 18 décembre 2021.**

La Chancellerie municipale (Mme Lorrie Houlmann) se tient volontiers à disposition pour tous renseignements complémentaires (032 486 99 10).

Tramelan, le 24 novembre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TRAMELAN

La commune de Tramelan met au concours pour le mois **d'août 2022** aux Services techniques une place d'apprentissage

d'employé(e) de commerce

(durée de l'apprentissage: 3 ans). La période d'apprentissage sera essentiellement effectuée dans les bureaux des Services techniques avec stages possibles à l'Hôtel de Ville.

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies des derniers bulletins scolaires, sont à adresser au Conseil municipal, Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, mention «Services techniques», jusqu'au **vendredi 18 décembre 2021.**

Le secrétariat des Services techniques (Mme Sylvie Nicolet) se tient volontiers à disposition pour tous renseignements complémentaires (032 486 99 50).

Tramelan, le 24 novembre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TRAMELAN

La Commune de Tramelan met au concours une place d'

apprenti(e) agent(e) d'exploitation domaine conciergerie

avec entrée en fonction en août 2022.

La formation se déroule sur les bâtiments communaux (infrastructures et scolaires). Des renseignements, ou demande de stage, peuvent être obtenus auprès de M. Julien Graber, responsable des concierges 032 487 13 21.

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies des derniers bulletins scolaires, sont à adresser au Conseil municipal, Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, jusqu'au **lundi 22 novembre 2021**.

Commune municipale de Romont

MISE AU CONCOURS

Le Conseil municipal met au concours le poste de

secrétaire municipal/e (70-80 %)

Entrée en fonction: 1er février 2022 ou à définir

Profil souhaité:
- Diplôme de cadre en administration communale ou s'engager à suivre la formation
- Maîtrise des logiciels bureautiques habituels
- Expérience au sein d'une administration communale ou similaire serait un atout supplémentaire
- Grande polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante ou en groupe du nombre varié de tâches
- Aisance rédactionnelle. Faculté de compréhension et d'exactitude dans la méthode de travail, sens logique, autonomie et esprit d'entreprise
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Flexibilité, sens de l'organisation et de l'initiative, discrétion
- Langue française avec de bonnes connaissances d'allemand parlé

Activités:
- Diriger et conduire l'administration communale et les ressources humaines
- Travaux préparatoires et assister aux séances du conseil municipal et aux assemblées municipales. Assurer le suivi des décisions et la rédaction des procès-verbaux
- Organiser, planifier, superviser l'ensemble des tâches et activités inhérentes à l'administration générale, traiter les demandes de permis de construire

Nous offrons:
- Conditions d'emploi selon les normes du personnel du canton de Berne
- Possibilité de formation continue et de perfectionnement
- Place de travail autonome et très variée dans le cadre d'une petite équipe

Les offres de service avec curriculum vitae et copies des certificats sont à adresser avec mention «Postulation» **jusqu'au 15 décembre 2021** au Conseil municipal, Route Principale 1, 2538 Romont.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de la secrétaire municipale Claudine Leisi 032 377 17 07 ou du maire Yvan Kohler 078 899 02 02.

Alambica Sàrl

est une société active dans le commerce d'extraits naturels.

Afin de compléter notre équipe, nous recherchons un/une

employé(e) de commerce 50 %

Votre mission:
- gestion des paiements et des factures fournisseurs/clients;
- diverses tâches administratives (gestion du personnel, activités import/export, achats/ventes);
- contact avec la clientèle;
- participation à la mise en place d'outils de gestion (bases de données, statistiques, processus, etc.).

Votre profil:
- polyvalent(e), structuré(e) et autonome;
- intérêt et maîtrise des outils informatiques *(Sage, MS office, File maker);*
- français, allemand, anglais;
- connaissances en comptabilité;
- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent.

Alambica Sàrl, Les Nioles 6, 2612 Cormoret
alambica@alambica.ch

Polissages Gautier SA

2607 Cortébert

Cherche de suite ou à convenir

un polisseur (H/F) en trovalisation à 40-50 %

Votre profil :
- Expérience dans l'industrie
- Consciencieux, aimant et sachant travailler de façon autonome
- Polyvalent
- Langue française

Vos tâches :
- Seconder le polissage de pièces horlogères, mécaniques et médicales
- Visitage
- Tâches diverses liées à l'atelier

Intéressé(e) ?
N'hésitez pas à nous envoyer votre dossier complet à Polissages Gautier SA, Grand-Rue 19, 2607 Cortébert

DIGGER DTR DEMINING

La Fondation Digger recrute un(e)

Soudeur/euse avec CFC à 100%

- CFC constructeur/constructrice métallique, CFC constructeur/constructrice d'appareils industriels, ou titre équivalent
- De langue française ou allemande
- Permis de conduire catégorie B souhaité (remorque est un plus)
- Permis de cariste est un plus
- Entrée en fonction de suite ou à convenir
- CDD, minimum 1 an

Candidatures et documents nécessaires (lettre de motivation, CV et certificat de travail) à envoyer à rh@digger.ch ou par courrier: Fondation Digger, Case postale 59, 2710 Tavannes

bechtel-imprimerie.ch

Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse **www.opanspitex.ch**

La Roseraie

Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

IMMEUBLE À VENDRE ?

Contactez une agence proche de chez vous sans engagement

Hasler Immobilier P. et V. Tramelan
courtage-gérance
tél. 032 487 53 85
www.haslerimmobilier.ch

Immobilier

À LOUER
PÉRY

Place de parc
dans garage souterrain

Libre de suite **079 215 11 76**
Email: reba22@bluewin.com

À LOUER
SAINT-IMIER

rue Paul Charmillot
Maison mitoyenne

Intérieur entièrement refait à neuf!

Sur 4 niveaux. Très lumineux.

Avec jardin, balcon et une place de parc.

Loyer 1950 fr. + charges

Infos / visite:
Tél. 079 944 26 08

À LOUER
CORTÉBERT

Sous L'Age 11
Appart. 2½ pièces

Rénové, salon 23 m², 1 chambre à coucher, cuisine agencée avec réduit, salle de bains avec douche, corridor avec grand buffet de rangement.
Buanderie en commun, lave-linge/sèche-linge.

Loyer 570 fr. + 195 fr. charges

Tél. 079 712 86 76

En vente à l'imprimerie
BAUX À LOYER

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS

Message du Conseil municipal pour l'assemblée municipale du mardi 14 décembre

Budget 2022

Le budget 2022, élaboré par l'administrateur des finances avec le concours des conseillers municipaux, a été approuvé par la commission des finances. Celui-ci, basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1,88, présente un excédent de charges de 392 234 francs. Cet excédent de charges est principalement dû aux rentrées fiscales des personnes physiques vues à la baisse et budgétées prudemment en comparaison à la tendance actuelle (recettes fiscales effectives durant l'année 2021).

Formation : le domaine de la formation enregistre les charges les plus hautes du budget 2022, avec des dépenses brutes qui s'élèvent à 989 450 francs. Le traitement des enseignants (degré enfantine et primaire) est budgété à 480 500 francs, et l'écolage du degré secondaire à 276 000 francs. Ces montants sont issus de statistiques cantonales, qui se basent notamment sur la fréquentation des écoles (nombre d'élèves) et du nombre de leçons dispensées.

Sécurité sociale : dans ce domaine, la commune n'a quasiment aucune marge de manœuvre. En effet, certains chiffres proviennent principalement du service d'action sociale de Courtelary, et d'autres sont calculés via un outil de planification fourni par le canton. Les charges communales aux prestations complémentaires sont budgétées à 290 000 francs, soit 15 693 francs inférieurs aux comptes 2020. Pour l'aide sociale, la part communale à la compensation des charges est budgétée à 630 000 francs, ce qui représente une légère hausse de 11 000 francs par rapport aux chiffres effectifs 2020.

Transports et télécommunications : l'entretien courant des routes et chemins vicinaux est budgété à 97 000 francs et projette notamment le renforcement du coffre de la route des Prés-d'Orvin et le pontage des fissures et des nids de poule sur la même route.

Finance et impôts : les revenus fiscaux et de la péréquation financière ont été budgétés de manière plus prudente, à l'aide d'un auxiliaire de planification cantonal. Toutefois, des moyennes ont été établies sur la base des années antérieures, et les chiffres budgétés prennent compte de la tendance actuelle et des revenus enregistrés jusqu'à fin octobre 2020.

En finalité, les charges totales budgétées pour 2022 s'élèvent à 5 287 339 francs et les recettes à 4 895 105 francs, ce qui représente un excédent de charges de 392 234 francs.

Plan financier 2022-2026

Le conseil municipal et la commission des finances ont approuvé les investissements pour les années futures (à titre indicatif) qui seront présentés durant l'assemblée municipale. Pour la plupart, il s'agit bien entendu de projets, et ceux-ci devront être approuvés en temps voulu par la population.

Mesures de protection contre les crues de l'Orvine

Toute la population d'Orvin a encore en mémoire la terrible crue de l'Orvine du 22 juin dans le quartier du Coin, qui a inondé de nombreux appartements et provoqué de très importants dégâts.

A la suite de ces intempéries, de nombreuses visites et des rencontres ont été effectuées avec les responsables cantonaux de l'Office des Ponts et chaussées du canton de Berne ainsi que le garde-pêche. Dans ce but, le Conseil municipal a attribué les travaux d'étude au Dr Rolf Hunziker, ingénieur spécialisé dans le domaine, avec le soutien du bureau WEL Consulting Sàrl afin d'obtenir une étude de projet pour évaluer les risques et les débits, de proposer des variantes d'aménagement ainsi que de calculer les coûts pour les travaux de prévention.

Les Autorités sont d'avis qu'il est important de prévoir des travaux pour l'année prochaine déjà, afin de prévenir d'autres éventuels cas de ce genre.

Le détail des mesures à prendre, ainsi que la présentation du projet de travaux seront présentés par Julien Tièche, conseiller municipal en charge des travaux publics, lors de la prochaine Assemblée municipale. Le Conseil municipal ainsi que la Commission des Travaux publics demandent aux citoyens d'approuver la dépense de 90 000 francs allouée à cet objet de grande importance.

Parking Derrière l'Ecole

Lors de la mise à l'enquête de la construction des deux immeubles locatifs au lieu-dit Derrière l'Ecole 1 et 3, le Conseil municipal avait procédé à un échange de terrain afin de devenir propriétaire d'une parcelle située à l'angle de la route des Prés-d'Orvin et du chemin Derrière l'Ecole.

Lors des divers ateliers de discussions relatifs aux travaux de la traversée du village, la problématique du parcage des véhicules pendant les phases de travaux a été évoquée et de nombreuses demandes ont été faites afin de créer plus de places de stationnement dans le village. Les mêmes demandes visant à trouver des solutions pérennes de stationnement ont été déposées lors de plusieurs assemblées municipales.

Les arguments militant à la construction d'un parking non loin du centre du village, et d'une capacité de 16 places, sont les suivants :

- besoins immédiats pour les riverains du grand chantier de la traversée du village, d'avril 2022 au printemps 2024 ;
- demandes répétées des citoyens dans le cadre des assemblées communales ;
- à futur, délester le centre du vieux village de trop nombreux véhicules parqués indument ;
- nécessaire lors de manifestations diverses à la Halle ;
- lors de beaux week-ends, nécessité d'offrir des possibilités de parcage pour les nombreux grimpeurs et promeneurs qui stationnent actuellement de manière sauvage dans les chemins de forêts et aux alentours de la cantine Sous-les-Roches ;
- la création de ce parking sera suivie, dès la fin du chantier de la traversée du village en 2024, d'un nouveau règlement général de stationnement pour l'ensemble du village d'Orvin.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal demande l'acceptation du crédit de 140 000 francs pour la création de ce parking. Lors de l'Assemblée municipale du 14 décembre prochain, tous les détails techniques seront donnés.

Conduite interconnexion d'eau de secours Evilard-Orvin ; deuxième étape

Dans le cadre de la planification des besoins en eau et de la recherche de nouvelles ressources, la commune avait pu profiter du raccordement au réservoir de Sonpieu Evilard pour réaliser la première phase d'une conduite de secours.

Ces travaux en deux phases permettent à la Commune de prévoir un échelonnement des dépenses et la mise en service d'une installation de lutte contre les incendies, une hydrante, dans le secteur de *Le Villier*, pour garantir une intervention plus efficace au service du feu, entre *Chéfour* et *La Guinguette*.

A titre d'information, le but de la construction d'une conduite de secours via le réservoir de Sonpieu à Evilard, n'est pas de la considérer comme une future source d'approvisionnement unique, mais bien de garantir la pérennité de l'alimentation en eau.

Le 15 juin 2015, le corps électoral avait accepté la construction de la première étape, qui a donc été réalisée en 2016.

Comme le demande l'Office des Eaux du canton de Berne, dans le cadre du PGA, la conduite de secours doit être concrétisée en cas de pollution de notre nappe phréatique ou de nos sources.

Pour terminer les travaux, la deuxième étape est indispensable, elle consiste à relier la chambre existante à la lisière de la forêt entre Orvin et Evilard, jusqu'à l'église d'Orvin. La longueur du tracé de cette conduite (1000 mètres) fonde le montant du crédit demandé, à savoir 390 000 francs.

Le Conseil municipal et la Commission des Eaux demandent l'acceptation de cet investissement, qui est l'aboutissement des travaux débutés en 2016 et qui sont nécessaires à la population dans la garantie d'une alimentation en eau de qualité et afin de parer à toute pollution de la nappe phréatique. A l'occasion de l'Assemblée municipale du 14 décembre, notre conseiller municipal responsable des Eaux donnera tous les détails techniques relatifs à cette réalisation.

Extinction de l'éclairage public au village ; vote consultatif

A la suite d'une demande citoyenne en assemblée municipale, un essai d'extinction de l'éclairage public a été effectué dans les quartiers Longchamps-La Marchande en printemps 2020, le résultat du sondage de satisfaction qui s'ensuivit n'étant pas favorable (horaires d'extinction pas adaptés), un nouveau test sur une plus longue durée et avec d'autres horaires a été organisé dans les quartiers Le Sentier-L'Eaubelle. Qui, cette fois-ci, a rencontré l'approbation des riverains.

Dans le but d'étendre l'extinction de l'éclairage public de manière plus générale dans le village d'Orvin, le Conseil municipal a demandé des offres pour effectuer les réglages techniques des luminaires concernés.

Ces réglages ayant un coût certain, Julien Tièche, conseiller municipal en charge du dossier, désire présenter le projet dans son ensemble (faisabilité-coût) et demander un avis consultatif à la population afin d'orienter ensuite la décision du Conseil municipal. | *cm*

Réclames

Nous produisons tous genres d'imprimés.

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

LOGEMENTS POUR SENIORS

Les Roches
RESIDENCE MEDICO-SOCIALE

RÉSIDENCE POUR SENIORS À ORVIN DISPONIBLE DÈS L'AUTOMNE 2022

- Logements de 1 pièce, 2.5 et 3.5 pièces
- Loyers reconnus par les prestations compl. AVS
- Services à la carte (soins, repas, ménage, ...)
- Commerces et arrêt de bus à proximité

Demandez notre brochure au :
032 358 09 50

UN LIEU OÙ IL FAIT BON VIVRE

Les Oeuches 26 | 2534 Orvin | www.residence-les-roches.ch

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL – COMMUNE D'ORVIN

Le stationnement va devenir payant aux Prés-d'Orvin

L'Association Parking les Prés-d'Orvin (APO), a présenté son projet de stationnement payant le jeudi 25 novembre à l'occasion de sa première assemblée générale qui a été suivie d'une séance d'information à l'intention des propriétaires concernés par le projet

Jeudi 25 novembre, l'Association Parking Les Prés-d'Orvin (APO) a organisé sa première assemblée générale à Orvin, laquelle a été suivie d'une séance d'information réunissant une vingtaine de personnes directement concernées par le futur stationnement payant. Pour des raisons sanitaires, elle n'a pu être ouverte plus largement au public. Le projet leur a été présenté dans le détail. L'APO signera une convention avec les propriétaires pour la mise à disposition de leurs terrains. L'installation de la signalétique et des horodateurs est prévue au printemps 2022. Sous réserve des autorisations, le système devrait être en place pour l'été prochain.

Dans l'intervalle, des mesures seront prises cet hiver en concertation avec la commune d'Orvin et les téléskis, afin d'assurer de bonnes conditions d'accueil aux Prés-d'Orvin. Lors des jours de forte affluence, du personnel sera engagé pour une meilleure gestion du stationnement et une taxe de 5 francs sera demandée aux automobilistes.

Le stationnement payant, un soutien concret aux communes

Le stationnement payant aux Prés-d'Orvin est un projet remontant à de nombreuses années. La situation parfois chaotique de la circulation et du stationnement à laquelle sont confrontées les communes lors des journées hivernales très fréquentées, ainsi que les coûts élevés d'entretien et de déneigement, ont incité les communes à trouver une solution avec le soutien du Parc Chasseral et la collaboration des propriétaires privés concernés.

Le concept de stationnement payant mis en place a été largement validé par les assemblées municipales des deux communes au mois de juin 2021. En juillet, les communes et le Parc Chasseral ont constitué l'APO, ayant pour tâche de gérer le futur stationnement payant sur délégation de compétences des communes. La demande de permis de construire, quant à elle, a été déposée à la fin de l'été 2021. | *parc naturel régional chasseral*

La Place centrale, photo : © Parc naturel régional Chasseral

Saint-Nicolas

Le lundi 6 décembre 2021, l'Union des Commerçants et Artisans de Corgémont organise la Saint-Nicolas de 18h à 19h30 sur la place Stauffer de Corgémont. Au programme: soupe aux pois, vin chaud, thé de Noël et venue du Saint-Nicolas, qui apportera des cadeaux aux enfants. Les commerçants et artisans de Corgémont se réjouissent de vous accueillir pour ce moment convivial et vous souhaitent d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année.

Plus que jamais, merci de soutenir le commerce de proximité en achetant local!

B.K. Sàrl
ÉCHAFAUDAGE – GERÜSTE
Grand-Rue 17, CP 142, 2606 Corgémont
032 489 18 48, bk@sysco.ch

Junod
Boucherie Charcuterie
Grand-Rue 16
2606 Corgémont
032 489 17 61

ABS
PEINTURE – PLÂTRERIE RÉNOVATION
Sébastien Bichsel

BS trans
transports – terrassements – service bennes – travaux publics

AUTOMOBILES JÄGGI CORGÉMONT
Grand-Rue 29
2606 Corgémont
Tél. 032 488 33 44
Fax 032 488 33 40
info@jaeggisa.ch
www.jaeggisa

Café de la Gare
2606 Corgémont
079 637 63 60
Bouillons
Sauces
Condiments
Café de Paris
bestì FOOD

Kobelthaus
Massif. Individuel. Honnête.

Kocher & Cie SA
2606 Corgémont
www.garage-kocher-cie.ch
032 489 15 15
VENTE SERVICE ET ENTRETIEN

BOULANGERIE – PÂTISSERIE
ALIMENTATION GÉNÉRALE
chez jean-pierre

Auberge Métairie de Gléresse

magasin du monde
solidaires au quotidien

CRISTAL JARDIN
CRÉATION & ENTRETIEN
HORTICULTEUR / PAYSAGISTE
CHRISTOPHE THALMANN
079 945 49 91
cristaljardin@gmail.com

Coiffure Dans l'Hair Du Temps
OUVERT SUR RENDEZ-VOUS

RB
Dr méd. Roland Brechbühler
Médecine générale FMH

ElectroBircher
Installation & service
Électricité
Téléphone
Paratonnerre
2606 Corgémont
032 489 11 13
079 722 17 81

Métairie
Bise de Corgémont
Chez Isa
2606 Corgémont
Tél. 032 489 31 41
Fermé
mardi et mercredi

MISCHLER SA
REVÊTEMENTS DE SOLS

Coup de coeur
ateliercoupdecoeur.ch

Poterie
Au grès des vents

CAFE PUB LE PITCH
«Chez Jess»
Grand-Rue 24
2606 Corgémont
Tél. 032 534 28 21
Baby Foot – Fumoir

enneasoft sàrl

ESPACE ODYSSÉE
ONGLERIE / ESTHÉTIQUE / SPA

Laiterie de Corgémont
La bonne bouille

Garage de la Courtine SA
De Tomi

Restaurant de l'Etoile
route de Chaumin 1
2606 Corgémont
032 489 33 72

Renfer Sàrl
Qualité & Service
SANITOP
La salle de bains de vos rêves

DENNER

Chez Heidi
Produits du terroir
079 503 35 12

GRÜNENWALD - NIKLES S.A.
Ferblanterie • Couverture • Charpente
Façade • Eternit • Paratonnerre
2607 Cortébert

helvetia
Votre assureur suisse.
Michel Tschan
079 642 18 55

Home Les Bouleaux

nettoyage
KLÖTZLI Sàrl .net
reinigung

Mario
PEINTURE
RÉNOVATION
PLÂTRERIE
FAÇADE
CRÉPIS

Weber Transports SA
2606 CORGEMONT
Service de bennes
Terrassements
Transports

Arc Fiduciaire SA
Plein Soleil 6
2606 Corgémont
T 032 488 33 33
F 032 488 33 34
@ arc@klgh.com
W arc.klgh.com

TM AUTOS Sàrl
CORGEMONT

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE
BIENNE cure Sainte-Marie

Messes : vendredi 3 décembre, 18 h, église Sainte-Marie, crypte, Bienne (adoration et confessions à 17 h) ; samedi 4 décembre, 17 h, église Saint-Nicolas, Bienne ; dimanche 5 décembre, 10 h **, église Sainte-Marie, Bienne ; dimanche 5 décembre, 10 h, église Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville ; mardi 7 décembre, 9 h, Christ-Roi, chapelle, Bienne ; mercredi 8 décembre, 9 h et 18 h, Sainte-Marie, crypte, Bienne ; jeudi 9 décembre, 9 h, église Saint-Nicolas, Bienne ; vendredi 10 décembre, 18 h, église Sainte-Marie, crypte, Bienne (Adoration et confessions à 17 h). ** certificat COVID obligatoire.
Newsletter : s'inscrire à cdv-communaute-catholique-pery@bluewin.ch.

Contact (secrétariat, équipe pastorale, location de salles, funérailles, etc.) : cure Sainte-Marie, Faubourg du Jura 47, 2502 Bienne 032 329 56 01, communaute.francophone@kathbielbienne.ch, www.upbienne-laneuveville.ch.

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6
case postale 207

Messe de l'Avent et homélie : dimanche 5 décembre, 10 h 15. Prochaine messe le 25 décembre à 10 h 15.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
TRAMELAN

Messes : dimanche 5 décembre à 9 h 30 à Tavannes ; jeudi 9 décembre à 9 h.
Méditation du chapelet : mardi 7 décembre à 17 h.

Secrétariat : ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi. www.cathberne.ch/tramelan.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

www.cathberne.ch/saintimier

RÉFORMÉES

COLLABORATION DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Méditation et musique : dimanche 5 décembre, 17 h, à la Collégiale de Saint-Imier. *Lumière à tous les étages*, pièce de théâtre en musique. Certificat Covid obligatoire.
Ecoute et prière : 077 423 20 20 ou ecoute@referguel.ch.

Collaboration : Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch. Aumônerie des homes : Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Graines de sens : samedi 4 décembre, de 15 h à 17 h à la salle de paroisse de Corgémont. Une rencontre pour les familles autour du thème *Ça flotte en Egypte !*
Cultes : dimanche 5 décembre à Saint-Imier, voir la rubrique de la collaboration. Prochain culte dans la paroisse le 12 décembre, 10 h, au temple de Corgémont.
Partage biblique : jeudi 9 décembre à 20 h, à la salle de paroisse de Courtelary. Le thème de la soirée est P*as de soucis !* en lien avec le texte de Matthieu 6,25-34.
Groupe de prière œcuménique : tous les mercredi, à 19 h 15 au temple de Corgémont pour un temps de prières et de silences.

Pasteur : David Kneubühler, 079 823 75 84, david.kneubuehler@referguel.ch. Services funèbres : permanence au 0800 225 500. Présidente du conseil de paroisse : Christine Brechbühler, 079 565 93 66, ch.c.brechbuehler@gmx.ch. Réservation salle de paroisse : E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch. 032 489 17 08, corgecorte@referguel.ch, www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY ET CORMORET

Cultes : dimanche 5 décembre, voir collaboration des paroisses. Prochain culte à Courtelary : dimanche 12 décembre.
Assemblée de paroisse : dimanche 12 décembre, à la sortie du culte.
Avent : activités à l'église de Courtelary : mardi 7 décembre, temps de méditation de 19 h à 19 h 30.
Coin-enfants : disponible durant toutes les célébrations à l'église, un endroit pour dessiner, bouquiner, etc.
Graines de sens (0-6 ans avec parents) : prochaine rencontre le 4 décembre à 15 h à Courtelary, Ramées 1.
Partages bibliques : 9 décembre, 20 h à la salle de paroisse de Courtelary, Ramées 1.
Tentes rouges : lieu de parole pour femmes, pour déposer et partager, organisé avec The MoonWhale. Samedi 11 décembre, 9 h 30-11 h 30 à la salle de paroisse de Courtelary. Informations et inscription : Céline Siffre, 079 358 17 32.
Prêt entre particuliers : vous souhaitez emprunter / mettre à disposition un outil de jardinage ou de cuisine ? Allez voir dans la vitrine devant la maison de paroisse de Courtelary, Ramées 1.
Arrêt maladie partiel : la grossesse de notre pasteure avançant, elle a dû réduire son temps de travail. Si vous n'arrivez pas à la joindre, n'hésitez pas à laisser un message, elle vous rappellera dès que possible. Merci de votre compréhension.

Pasteure : Maëlle Bader, 032 944 11 63, 076 713 39 55 (aussi SMS et Whats App), maelle.bader@referguel.ch. Président : Philippe Hauri, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch. Secrétaire : Annelise Stieger, 079 413 47 32, annelise@bluewin.ch. Réservation de la salle de paroisse : Philippe Hauri, 079 271 99 10. Services funèbres : permanence au 0800 225 500. www.referguel.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Méditation et Musique : dimanche 5 décembre à 17 h à la Collégiale de Saint-Imier, Pasteur Macaire Gallopin, dialogues et musique Klezmer. Certificat Covid obligatoire.
Préavis concert de l'Avent : la fanfare de la Ferrière proposera un concert de l'Avent le vendredi 10 décembre à 20 h dans le temple, les règles sanitaires du moment seront respectées.
Prochain culte à la Ferrière : dimanche 12 décembre à 10 h.
Offres en ligne : sur le site www.referguel.ch, vous trouverez des textes, méditations, poèmes et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël.
Facebook / Instagram : aussi présentes sur les réseaux sociaux. Abonnez-vous pour suivre les activités et découvrir, chaque mardi, la présentation d'une paroisse de l'Erguël.
Envie d'une visite ? : prenez contact avec nos deux dames visiteuses : Suzanne Stauffer (032 961 11 58), Lotti Lanz (032 961 16 43) ou avec le pasteur (coordonnées ci-dessous).
Ecoute et prière : cette ligne des paroisses de l'Erguël est à votre disposition pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et / ou demander une prière. N'hésitez pas à téléphoner au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à : ecoute@referguel.ch.

Pasteur : Serge Médebielle, 079 414 03 60, serge.medebielle@referguel.ch. Pendant l'arrêt de travail de M. S. Médebielle, le pasteur desservant Daniel Wettstein est au service des paroissiens, téléphone : 079 229 34 84, daniel.wettstein@unine.ch. Présidente : Pierrette Wäfler, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05. Secrétariat : laferriere@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres : permanence au 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL
PÉRY rue du Collège 12

Cultes : dimanche 5 décembre, 2e dimanche de l'Avent, 10 h, à Péry. Officiant : Gilles Bourquin. Offrande en faveur des nouveaux envoyés de DM-échange et mission.
Proposition d'intercession : dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Sornetan.
Catéchisme Cycle I - préparation de Noël : samedi 4 décembre, 9 h-11 h 30, Grain de sel, Orvin.
Catéchisme 9H : vendredi 3 décembre, 18 h-20 h 30, *Ma naissance* à la Source à Bienne. Samedi 4 décembre, 9 h-13 h, *Ma naissance* à la Source à Bienne, dès 12 h rencontre avec les parents.
Fruits TerrEspoir : livraisons le 9 décembre à Péry, Vauffelin, Orvin. Les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 13 janvier.
A votre disposition : nos pasteurs se tiennent à votre disposition pour un temps de discussion ou un échange de message : Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16.
Site internet : www.paroisse-ronchatel.ch pour consulter les informations actualisées au fur et à mesure.

032 485 11 85 (lundi : 13 h-17 h 30, vendredi : 7 h 45-11 h 30), contact@paroisse-rondchatel.ch, www.paroisse-rondchatel.ch. Services funèbres : permanence au 079 724 80 08. Location de salles 032 485 11 85 : Grain de sel, Orvin ; salle de la Cure, Orvin ; salle de paroisse, Péry. Visites : Daniel de Roche 079 337 50 76, Gilles Bourquin 079 280 20 16. Catéchisme : 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, 9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, et Christian Borle, 078 739 58 28, 10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28, et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74, 11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28, et Daniel de Roche, 079 337 50 76.

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Culte : dimanche 5 décembre, 2e dimanche de l'Avent, culte en commun : Méditation et musique à Saint-Imier (cf publication de la paroisse de Saint-Imier).
Offres en ligne : textes, méditations, poèmes, célébrations en ligne et toutes les infos utiles concernant notre paroisse et celles de l'Erguël : www.referguel.ch.
Ecoute et prière : cette ligne des paroisses de l'Erguël est à votre disposition pour parler, vous apaiser, faire le point, reprendre courage, retrouver confiance et / ou demander une prière. Téléphonez au 077 423 20 20 ou envoyez un courriel à : ecoute@referguel.ch.

Durant l'arrêt de travail de notre pasteur Serge Médebielle, le pasteur desservant Daniel Wettstein est au service des paroissiens, tél 079 229 34 84. Présidente : Catherine Oppliger, 078 761 46 38. Secrétariat : renan@referguel.ch. www.referguel.ch. Services funèbres : 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Culte : dimanche 5 décembre, 17 h, *Lumières à tous les étages*. Pour célébrer l'entrée dans le temps de l'Avent, la collaboration des paroisses de l'Erguël et la commission musicale de la paroisse de Saint-Imier vous invitent à venir vivre un temps à part. Quatre musiciens, quatre comédiens, de la musique Klezmer qui fait du bien au cœur, une pièce de théâtre en musique : un beau mélange pour découvrir quelques réalités de l'Avent dans le quotidien de l'humain et se questionner sur le sens qu'il a pour chacun de nous. Certificat Covid obligatoire. Collecte en faveur des Cartons du Cœur et de la Journée des Droits humains.
Coin-enfants à la collégiale : pour les petits qui accompagnent leurs parents.
Jardin communautaire à la cure : pour tout renseignement, s'adresser à Françoise Zwahlen-Gerber, 079 696 74 30.
Femmes protestantes : la Baratte vous accueille le vendredi de 9 h 30 à 11 h autour d'un café-croissant, à deux pas du marché.
Après-midis récréatifs des aînés : prochaine rencontre mardi 7 décembre, de 14 h 30 à 17 h 30 à la cure.
Respiration : le mercredi de 12 h à 12 h 30, des moments de rencontre et de méditation en compagnie de notre pasteur Macaire Gallopin à la collégiale, dans notre coin-méditation.
Coin-méditation à la collégiale : situé dans l'abside nord, de 7 h à 17 h. Brochures et Bibles, à consulter ou à emporter, et ambiance propice à la détente et à la réflexion.
A votre service : nous sommes toujours à la disposition de nos aînés pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile.

Pasteur : Macaire Gallopin, 076 740 82 50, macaire.gallopin@referguel.ch. 032 941 37 58, paroisse.st-imier@referguel.ch, www.referguel.ch. Services funèbres : permanence au 0800 22 55 00.

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte : prochain culte le dimanche 12 décembre 17 h. Culte de Noël du cathé cycle 1.
Aînés : le mardi à 14 h à la cure (Collège 19). Responsables : Danielle Messerli, 032 489 24 57 et Carinne Tièche 032 489 24 72.

Secrétariat : Katia Sulliger, 079 669 78 19, sonceboz-sombeval@referguel.ch. Pasteur : Eric Geiser, 079 533 47 12, e.geiser@gmx.ch. www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval. Services funèbres : permanence au 0800 225 500.

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Culte musical : dimanche 5 décembre à 17 h à la Collégiale de Saint-Imier, pour les paroisses de l'Erguël : une pièce de théâtre sur le thème de l'Avent avec de la musique Klezmer. Certificat Covid obligatoire. Voir aussi la rubrique commune.
Assemblée de paroisse : ce vendredi 3 décembre à 20 h à la maison de paroisse.
Catéchisme de cycle 1 : séquence de Noël *Les oiseaux de la crèche* : chaque vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 à la maison de paroisse de Sonvilier.
Graines de sens (Eveil à la foi) : ce samedi 4 décembre de 15 h à 17 h à la cure de Saint-Imier : *Ça flotte en Egypte !*

Pasteur : Alain Wimmer, 079 240 63 16 (aussi SMS et WhatsApp), alain.wimmer@referguel.ch. Présidente de paroisse : Beatrix Ogi, 079 725 15 41. Location de la maison de paroisse : Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, location@paroissesonvilier.ch. Services funèbres : permanence au 0800 225 500. www.referguel.ch.

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN
TAVANNES rue du Pasteur Frêne 12

Pfarrer Stefan Meili, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Culte : dimanche 5 décembre, 10 h, église de Sornetan, 2e dimanche de l'Avent. Pasteur JL. Louck Talom. Taxi : prière de s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 077 520 48 93. Culte sans certificat Covid.
Catéchisme cycle I (3H–6H) : samedi 4 décembre, 9 h-11 h, cure Virgile Rossel, rencontre pour la préparation de la Fête de Noël ; rens. Th. Dominicé 078 715 46 52.
Célébration œcuménique home Les Lovières : lundi 6 décembre, 15 h, salle polyvalente, célébrante F. Surdez.
Veillée de l'Avent : mercredi 8 décembre, 20 h, maison de paroisse (rez-de-chaussée), pasteur Ph. Kneubühler. Avec certificat Covid.
Nota bene : les activités annoncées peuvent être sujettes à modification selon les restrictions sanitaires édictées ; merci de votre compréhension.

Présidente de paroisse: Evelyne Hiltbrand, 079 717 05 39, evelyne.hiltbrand@par8.ch. Pasteur : Philippe Kneubühler, 078 616 71 57, philippe.kneubuehler@par8.ch. Secrétariat : Lorena von Allmen, 032 487 48 20, lorena.vonallmen@par8.ch. Réservation de salles : Maud Berberat, 079 863 17 46, maud.berberat@par8.ch. www.par8.ch. Services funèbres : permanence au 0848 77 88 88.

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Pasteur : Matteo Silvestrini, 079 289 95 06, matteo.silvestrini@referguel.ch, à votre disposition tous les jours, sauf le lundi. Présence pastorale au bureau le vendredi matin de 8 h à 10 h 30. Secrétariat : 032 941 14 58, villeret@referguel.ch, ouvert le vendredi matin de 8 h à 11 h 30. Site internet : www.referguel.ch. Services funèbres et urgences : 0800 225 500.

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE POUR CHRIST
CORGÉMONT sur le Crêt 3

Culte en français : dimanche 5 décembre à 10 h, école du dimanche.

www.gfc.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE VALLON DE SAINT-IMIER
CORMORET

R. Geiser, 078 652 64 04, www.eemvs.ch.

ÉGLISE MOUVEMENT
ORVIN Le Crêt 2

Pasteurs : Odile Darcey 079 253 71 01 et Eric Naegele, 079 816 95 51. contact@eglisemvmnt.ch, www.eglisemvmnt.ch.

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER Jacques-David 12

Soirée du groupe de jeunes : samedi 4 décembre à 20 h. Infos : Sonia et Thomas, 079 216 25 11.
Célébration : dimanche 5 décembre à 10 h avec Martin Charton du canton de Vaud. Martin partage des pensées inspirées de Dieu qui impactent nos cœurs et nos vies. Une rencontre pour ceux qui veulent plus que seulement du religieux. Maximum 50 personnes. Merci de respecter les règles sanitaires : port du masque, distance et désinfection des mains. Durant la rencontre, il y a une garderie et une école du dimanche.
Prière : pour les temps de prière du lundi à 20 h, contacter Timothée Jaccard, 076 675 94 85.
Rencontre Alpha live : mardi le 7 décembre à 19 h, pour en savoir plus sur Jésus et la foi. Pour infos : Jacques Lachat au 079 372 18 10.
AntiZone : vendredi 10 décembre, 19 h à 21 h 30, une rencontre pour les jeunes de 13 ans et plus. Gratuit et sans inscription. Pour infos : Tim 076 675 94 85
Quartier libre spécial temps des fêtes : dimanche 12 décembre de 14 h 30 à 16 h 30, à l'ancien buffet de la gare à Saint-Imier, Jacques-David 12. Pour les enfants de 6 à 12 ans, 2 heures de joie et de plaisir à travers des jeux, des contes, des animations sans oublier une collation. Entrée libre et sans inscription.
Service d'entraide disponible pour tous : écoute, partage, coup de main et prière, Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25.
Autres activités : cours de formation et de réflexion, différents groupes de maison durant la semaine. Pour info contactez le pasteur au 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin, 032 941 58 25, http://egliseroc.wordpress.com.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA
SAINT-IMIER Fourchaux 36

Culte : dimanche 5 décembre à 9 h 30 avec Iris Bullinger. Les messages du culte peuvent être écoutés sur le blog de www.la-bethania.ch.
Catéchisme : vendredi 3 décembre à 17 h.
Groupe de jeunes : samedi 4 décembre, week-end Noël.
Cellule Haut Vallon : vendredi 10 décembre à 20 h.
A votre disposition : la pasteure est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

Pasteure : Iris Bullinger, 032 941 49 67, 079 685 56 77, www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER rue Paul-Charmillot 72

Culte : dimanche 5 décembre à 10 h, vidéo Philadelphie (série *Les sept églises*).
Club d'enfants : jeudi 9 décembre à 12 h.
Dans le respect des normes sanitaires (masque, désinfection des mains, distanciation, etc.).

Pasteur : David Weber, dpj.weber@gmail.com. www.ab-stimier.ch.

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE
SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Service religieux : dimanche 5 décembre 9 h 30 service religieux.
A distance : services religieux par vidéo (IPTV) sont disponibles le dimanche, sur internet : http://skipa.tv/channels/geneva/ Nom d'utilisateur : lemot Mot de passe : ena2020. www.nak.ch

Didier Perret, dpe2610@gmail.com, 079 240 72 73, www.stimier.nak.ch/agenda.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte : dimanche 5 décembre, 10 h.
Fête de Noël à la scierie : dimanche 5 décembre, 16 h.
Rencontre de prière pour les hommes : lundi 6 décembre, 6 h 30.
Etude biblique : mardi 7 décembre, 20 h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG
TRAMELAN

Passerelle : vendredi 3 décembre à 18 h 30 chez Valentin.
Culte : dimanche 5 décembre à 10 h aux Mottes, garderie et groupe juniors.
Moment de prière et de silence : mardi 7 décembre à 13 h 30 à la rue des Prés.
Gebetsstunde : mardi 7 décembre à 20 h à Jean Guy
Les mercredis de la rue des Prés : mercredi 8 décembre à 13 h 30 à la rue des Prés, avec Fritzli et Blagouille.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT
TRAMELAN Grand-Rue 58

Soirée à thème : vendredi 3 décembre, 19 h 30, *Comment prier pour nos amis,* avec Carlo Brugnoli. Inscription demandée, Speakids (enfants) et garderie. Diffusé en direct (YouTube, Armée de Salut Tramelan).
Culte : dimanche 5 décembre, pas de culte.
Prière 29B12 : lundi 6 décembre, dès 19 h 30. Nous prions pour vous.
Prière : mardi 7 décembre, 9 h.
Cours de danse enfants (8 à 12 ans) : mardi 7 décembre, 18 h.
Balade partage pas d'âge : mercredi 8 décembre, 14 h 30.
Instruction biblique des jeunes (KT) : jeudi 9 décembre, 18 h

Pascal Donzé, 032 487 44 37, tramelan.armeedusalut.ch.

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER
TRAMELAN Grand-Rue 116
entrée : face à Albert Gobat 15

Culte : dimanche 5 décembre, 9 h 30. Message apporté par Daniel Gyger.
Répétition de louange : lundi 6 décembre, 19 h 30.
Prière et partage des aînés : mercredi 8 décembre, 16 h.
Formation FREE College : mercredi 8 décembre, 20 h 15, sur le thème *Les relations.*

032 487 32 17, eglisedufiguier@gmail.com, www.eglisedufiguier.ch. Conseil Pastoral : Hugues Jobin, 032 487 60 38.

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN rue A. Gobat 9

Culte : dimanche 5 décembre, 9 h 30 avec Thoma Vuilleumier.
Instruction religieuse : mardi 7 décembre, 17 h 15.
Etude biblique : mardi 7 décembre , 20 h avec Tom Voiblet.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40, www.oratoiretramelan.ch.

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Week-end de Noël du groupe de jeunes : samedi 4 et dimanche 5 décembre.
Gottesdienst : Sonntag 5. Dezember, um 10 Uhr, mit Flavien Sauser.

www.chaux-dabel.ch/agenda

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER
rue du Vallon 28

jw.org (site officiel gratuit)

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Une situation financière confortable n'empêche pas la prudence

L'assemblée municipale du 13 décembre se penchera notamment sur le budget 2022. L'administrateur des finances attire l'attention sur les amortissements importants qui pèsent et pèseront sur le porte-monnaie communal

La situation financière de Péry-la Heutte est certes confortable. Mais s'il n'y a pas péril en la demeure, malgré l'excédent de charges prévu au budget 2022, la prudence est cependant de mise, face d'une part aux nombreuses incertitudes liées à la crise sanitaire, d'autre part aux efforts considérables qui sont exigés du principal pourvoyeur de recettes fiscales.

On sait en effet que l'entreprise Vigier doit et devra consentir ces toutes prochaines années des investissements énormes, pour répondre aux exigences environnementales croissantes décidées par les pouvoirs publics envers la branche cimentière. Et qui dit investissements dit logiquement baisse des charges fiscales.

Le poids des amortissements

Dans cette situation, la commune peut s'attendre à ce que ses recettes fiscales diminuent, temporairement du moins.

Dans le même temps, elle doit assumer des charges d'amortissements relativement importantes; une partie est liée à ses récents investissements, la rénovation de l'ancien collège notamment, l'autre à l'amortissement de l'ancien patrimoine, induit par le MCH2 et qui vaut à Péry-La Heutte de comptabiliser annuellement quelque 438 000 francs, jusqu'en 2023 y compris.

A cela s'ajoute la perspective de nouveaux amortissements conséquents, liés aux projets à venir.

Sachant que la planification prévoit des exercices négatifs en dépit de recettes fiscales élevées, l'administrateur des finances, Gaëtan Hirschi, en appelle à la prudence pour les prochaines années. Et de souligner que la capacité d'investissement de la commune, donc le cash-flow qu'elle génère, ne dépasse pas 750 000 francs.

Péréquation en hausse

Au titre des différences notables par rapport aux comptes 2020, et outre la hausse des amortissements, l'administrateur relève dans le budget 2022 une augmentation sensible des frais d'entretien des routes, tandis que le montant perçu pour la péréquation financière va croissant, qui est prévu à plus de 400 000 francs l'année prochaine.

L'aide sociale augmente un peu encore, qui est devisée à 1,1 million de francs pour notre commune.

Un optimisme mesuré

Lorsqu'il s'est agi de prévoir les recettes fiscales, les auteurs du budget se sont basés sur des critères objectifs, tels que les taxations 2020 et 2021, mais également sur les projections cantonales et fédérales, ainsi que sur des discussions menées en toute transparence avec la direction de Vigier SA.

Jugeant que la diminution des recettes sur le revenu des personnes morales, liée évidemment à la pandémie, avait été estimée avec trop de pessimisme l'an dernier, l'administrateur et les autorités ont fait preuve d'un optimisme mesuré, en prévoyant une baisse de 1,2 pour cent par rapport aux comptes 2020.

Quant aux personnes morales, le budget 2022 inclut une augmentation de 250 000 francs par rapport à la mouture 2021.

Cinquantenaire, le Centre communal va inévitablement grever les finances, lorsqu'il sera mis aux normes actuelles en matière d'isolation, notamment de ses fenêtres

Parmi les rues qui exigent un entretien rapide, celle des Malterres est inscrite au budget 2022 et cette image illustre bien pourquoi

De lourds investissements

Ce budget tient évidemment compte des investissements qui seront soumis préalablement à la même assemblée (voir la précédente édition de ces Avis officiels), en particulier les 452 000 francs pour le trottoir de la rue de Reuchenette, les 284 000 francs pour l'agrandissement de l'Ecole secondaire du Bas-Vallon, les 100 000 francs pour le remplacement des fenêtres de l'administration communale, les 120 000 francs pour des travaux prévus sur la place de sport du Paradis, ainsi que les 220 000 francs demandés pour acheter une parcelle de terrain à la Heutte. En cas de refus d'une ou de plusieurs de ces dépenses, le budget sera évidemment modifié en conséquence.

Par ailleurs, d'autres et parfois conséquents investissements, prévus l'année prochaine, seront encore soumis au Législatif, soit en juin soit en assemblée extraordinaire. Le plus important, à savoir le crédit destiné à la rue des Malterres, sera certainement sanctionné par les urnes, car il est probable qu'il dépassera le million de francs.

Et encore…

Par la suite, une dépense conséquente et incontournable attend encore la Commune: la rénovation de son Centre communal. Quinquagénaire, l'immeuble ne correspond évidemment plus aux normes actuelles, en termes de consommation énergétique. Et lorsqu'il faudra notamment changer ses fenêtres et améliorer l'isolation et l'étanchéité de son toit, sans doute dans un avenir proche, la facture sera inévitablement salée, prévient l'auteur du budget pour justifier son appel à une certaine prudence. Un appel qui s'appuie sur les principes de base de son métier, mais qui n'entame pas sa confiance en la capacité de la Municipalité à gérer l'avenir, quel qu'il soit, même si de nouveaux projets ambitieux se mettent sur pieds. | *cm*

Plusieurs règlements soumis au Législatif dans dix jours

Le menu de l'assemblée municipale, qui sera réunie le lundi 13 décembre prochain à Péry, est copieux. Nous nous sommes arrêtés la semaine passée, dans ces colonnes, aux premiers points de l'ordre du jour. En voici donc la suite et fin.

Purement comptable

Au point 7, les ayants droit se verront proposer d'augmenter sensiblement le prêt accordé par la commune à la société anonyme Càd EcoLogis, laquelle exploite les deux chauffages à distance existant sur notre territoire. 500 000 francs au départ, ce prêt passera à 1,5 million de francs.

Il contient de souligner que cette opération purement comptable ne coûtera pas le moindre centime à notre Commune municipale. La SA remboursera effectivement ce prêt sur cinq ans, y compris l'intégralité des intérêts y relatifs.

Cette manière de procéder est la plus économique pour la SA EcoLogis, laquelle a été créée rappelons-le par les deux communes bourgeoises et la commune municipale.

Du toilettage

Plus avant, l'assemblée statuera sur le règlement modifié de l'Ecole à journée continue. Un texte qui ne subit guère qu'un toilettage, afin de répondre très exactement au droit supérieur, tout en conservant les spécificités locales.

La SA EcoLogis exploite les deux chauffages à distance communaux (ici la chaudière de Péry). Elle souhaite une augmentation de son prêt, qui n'aura aucune incidence sur le porte-monnaie municipal

Par rapport à sa version de 2010, le document est plus précis, notamment en ce qui concerne les émoluments perçus pour les repas. A ce sujet, il spécifie les marges suivantes: de 2 à 4 francs pour le petit déjeuner, de 5 à 15 francs pour le repas de midi et de 1 à 3 francs pour le goûter; les tarifs exacts sont fixés par le Conseil municipal.

A souligner que ce règlement continue d'offrir la possibilité, pour notre commune, d'ouvrir un module d'EJC même s'il ne réunit pas les dix participants requis par le canton. Voilà qui nous offre une bien meilleure souplesse, par exemple en cas de module intermédiaire comptant 9 inscrits.

Indemnités à la hausse

Au point 9, le Conseil municipal propose une modification de l'annexe II du Règlement d'organisation, laquelle inclut une sensible augmentation de ses indemnités; pour les séances que tiennent nos élus et nos commissionnaires, le prix de l'heure passe en effet de 25 à 40 francs.

De même, la rétribution du travail assumé par le/la secrétaire de la commission scolaire, établie actuellement à 25 francs de l'heure, sera augmentée à un montant de 40 francs qui correspond davantage aux standards actuels de la rémunération des tâches administratives.

Quant au dernier règlement soumis à l'approbation de l'assemblée, à savoir le RO modifié de l'Ecole secondaire du Bas-Vallon, l'unique changement apporté est certes important pour ce qu'il signifie, mais ne constitue en fait qu'une formalité. En clair, ladite modification ajoute l'organisation du travail social en milieu scolaire aux tâches du syndicat de communes gérant l'établissement.

En fin de séance, les autorités présenteront encore au législatif divers arrêtés de compte relatifs à des chantiers menés récemment dans la commune.

Prudence!

Rappelons encore que cette assemblée se déroulera dans le parfait respect des mesures sanitaires actuelles. Ainsi les chaises seront-elles disposées de manière à permettre la distanciation sociale en vigueur et une liste de participants sera tenue par l'administration. Ces derniers porteront bien sûr un masque dès leur entrée dans la salle. | *cm*

Les chiffres principaux

- Sur un roulement total de 9,3 millions de francs environ, le budget 2022 prévoit un excédent de charges de quelque 575 000 francs au compte général (638 000 francs au compte global). Cet excédent est à peine supérieur à celui du budget 2021, mais il signifie en revanche une détérioration de plus de 900 000 francs, par rapport aux comptes 2020.
- Les financements spéciaux bouclent eux aussi en rouge, de quelque 64 000 francs (33 000 au budget 2021, et résultat positif de 204 000 francs aux comptes 2020). Les réserves de ces FS permettent d'éponger des résultats.
- Les recettes fiscales sur le revenu des personnes physiques sont estimées à 3,1 millions de francs, donc à peu près identiques aux comptes 2020.
- Le revenu de l'impôt sur les personnes morales est en revanche revu très légèrement à la baisse: 2,13 millions, contre 2,20 aux comptes et 1,9 au budget 2021.
- La quotité fiscale demeure inchangée à 1.55, la taxe immobilière de même à 1.2 pour mille de la valeur officielle.
- La taxe d'exemption du service de défense reste à 5,3 % de l'impôt cantonal, avec un maxima de 450 francs.
- Le prix de l'eau est maintenu tel quel, soit: pour l'alimentation, 2 fr 70 le mètre cube et une taxe de base annuelle de 200 francs par maison individuelle annuelle; pour l'épuration, 2 francs 50 le m^3 et une taxe de base de 260 francs par maison individuelle.
- La taxe des déchets est maintenue à 220 francs par ménage, à 110 francs par personne seule et à un montant variant de 22 à 1100 francs par commerce, industrie, artisan, personne exerçant une profession libérale. | *cm*

16 communes 1 JOURNAL

AVIS MORTUAIRE

L'Union Sportive Villeret a le pénible devoir de vous faire part du décès de

Monsieur

Jean-Robert Gerber

Ancien joueur, membre du comité,
Président et membre d'honneur

L'Union Sportive présente toute sa sympathie à la famille Gerber ainsi qu'à ses proches.

AVIS MORTUAIRE

Son époux, ses enfants, ses petits-enfants, ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Madame

Anne-Marie Donzé

née Joset

qui nous a quittés paisiblement dans sa 92e année entourée de sa famille.

Saint-Imier, le 24 novembre 2021

Adresse de la famille : Roger Donzé
Rue Sébastopol 8
2610 Saint-Imier

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

Tu marches dans la nature
Tu empruntes les sentiers
près des eaux paisibles...

Son épouse :	Rosmarie Burkhard-Tschanz
Ses enfants :	Hans-Ueli et Suzanne Burkhard
	Evelyne et Patrick Risse-Burkhard
	Lotti et Jean-Pierre Hêche-Burkhard
	Maya von Bergen Burkhard
Ses petits-enfants :	Nadia Burkhard et Pierre-Alain
	Laura Burkhard et Lukas
	Jessica Risse et Helder
	Steven Risse
	Grégoire Hêche et Romy
	Leticia et Matthieu Zürcher
	Jordan von Bergen
Ses arrière-petites-filles :	Lindsey, Maylie, Amalia
Sa belle-sœur :	Renée Burkhard, sa fille Marlyse et famille

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Max Burkhard

qui nous a quittés paisiblement dans sa 93e année entouré de son épouse et de sa famille.

Villeret, le 24 novembre 2021

Adresse de la famille : Rosmarie Burkhard
Rue de la Combe-Grède 26
2613 Villeret

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille en raison des conditions sanitaires actuelles.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

La Municipalité de Villeret a le pénible devoir de vous faire part du décès de

Monsieur

Max Burkhard

beau-papa de Jean-Pierre Hêche, employé de la voirie.

Le conseil municipal présente toute sa sympathie à la famille Burkhard ainsi qu'à ses proches et amis.

AVIS MORTUAIRE

La société de tir de Sonvilier à la grande tristesse de vous faire part du décès de

Michel Forchelet

Nous adressons à sa famille et à ses proches notre profonde sympathie.

REMERCIEMENTS

A l'heure de la séparation, nous avons été très touchés par la sympathie et le réconfort que vous avez exprimés suite au décès de notre regrettée

Marie-Louise Geissbühler-Loup

Pour toutes les attentions témoignées, nous vous adressons nos plus chaleureux remerciements.

Ses enfants et leur famille

REMERCIEMENTS

Profondément touchés par les nombreux témoignages de sympathie et d'affection reçus lors du décès de

Fritz Haldimann

nous exprimons notre profonde gratitude à toutes les personnes qui par leur présence, leurs messages réconfortants, leurs dons et leurs envois de fleurs nous ont entourés dans la peine.

Nous exprimons notre reconnaissance également à celles et ceux qui ont accompagné, aidé et soutenu Fritz durant sa maladie.

Et nous remercions en particulier le pasteur Daniel Deroche pour ses paroles apaisantes, la Tschuni-clique et les contemporains de 1953 pour leur présence et leur soutien, ainsi que le service de Pompes funèbres Fabrice Boder pour leur bienveillance et leur professionnalisme.

Orvin, novembre 2021

Les familles en deuil

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

Venez fêter avec le CAJ ces deux prochains vendredis !

L'équipe encadrante du Centre d'animation jeunesse a décidé de boucler l'année 2021 de manière conviviale et légère, à travers deux soirées à ne surtout pas manquer.

Et d'ores et déjà, cette équipe préannonce un programme particulièrement riche et varié pour 2022. Dès le mois de février, de belles surprises seront proposées à la jeunesse régionale, et ceci durant toute l'année prochaine ! Mais silence et patience, c'est encore un secret...

Chaleur de l'Avent pour tout public

Vendredi prochain 10 décembre, le Centre inaugurera sa fenêtre de l'Avent, décorée dans le cadre du calendrier local géant. A cette occasion, la population de toute la commune est très largement conviée, des plus petits aux plus grands. Tous les jeunes et moins jeunes qui souhaitent découvrir les lieux pourront le faire grâce à un genre de porte ouverte proposée de 17 h à 20 h.

Et l'on ne se contentera pas de voir les locaux et d'admirer leurs magnifiques décors, puisqu'une petite restauration sera servie à tous les visiteurs : une délicieuse soupe à la courge réalisée avec les produits du jardinet attenant – que le CAJ cultive en collaboration avec l'Ecole à journée continue –, un revigorant chocolat chaud et même du vin chaud pour les adultes.

De quoi passer ensemble un moment très joyeux et intergénérationnel.

Le Centre d'animation jeunesse a pris de chaleureuses couleurs, pour cette fin de saison

Au cinéma

Le vendredi 17 décembre, c'est aux jeunes uniquement que s'adressera le CAJ, avec une soirée de fin d'année tout simplement incontournable et proposée en deux volets, pour deux catégories d'âge.

A 15 h tout d'abord, les 6 à 12 ans sont chaleureusement invités à une séance de cinéma. Un film teinté d'humour et d'aventure sera projeté et suivi d'un goûter de circonstance et de saison.

Attention : pour participer à cette séance, il faut impérativement s'inscrire jusqu'au mercredi 15 décembre. Une participation de cinq francs sera demandée pour couvrir les frais.

Eh bien, dansez, maintenant !

Le même 17 décembre, dans la foulée, une soirée festive sera proposée aux intéressés dès 12 ans révolus, qui pourront bien manger et passer un agréable moment ensemble, en fêtant les vacances toutes proches.

Un repas sera servi dès 18 h 30, puis un bal endiablé suivra de 20 h à 23 h. Dress code pour ce moment inoubliable : robe et smoking, bien évidemment !

Pour cette deuxième partie de soirée également, il est impératif de s'inscrire jusqu'au 15 décembre au plus tard. Sachant que les places seront limitées à 25 personnes, mesures sanitaires obligent, les intéressés feront bien de s'annoncer rapidement.

Rappelons enfin que le Centre fermera ses portes pour les vacances hivernales, du 23 décembre au 12 janvier y compris. | *cm*

Deux ateliers encore, pour prendre soin de soi

Deux ateliers cocooning sont proposés avant ces manifestations de fin d'année.

Mercredi prochain 8 décembre, de 15 h à 18 h, les participants pourront concocter des produits tout doux pour se préparer à la saison froide : baume à lèvres d'hiver, sels de bain ou huile sportive pour les athlètes. La fabrication sera suivie d'un en-cas et d'un moment de détente ensemble. Attention : pour ce premier atelier, il faut s'inscrire impérativement aujourd'hui vendredi 3 décembre !

Le mercredi suivant 15 décembre, le second atelier cocooning sera organisé dans les locaux de TerrAdora, une toute jeune société qui fabrique des cosmétiques naturels à Courtelary. Motivé à confectionner ton propre produit ? N'hésite pas, rejoins-nous ! Le déplacement à Courtelary se fera en train et ensemble ; rendez-vous est donc donné à 13 h 20 à la gare de Péry ; le retour est prévu à 18 h 30 au même endroit. Inscription indispensable, jusqu'au vendredi 10 décembre.

Une participation de 10 francs est requise pour chacun de ces deux ateliers, afin de couvrir les frais de matériel. | *cm*

Attention : selon l'évolution des mesures sanitaires dictées par les autorités fédérales et cantonales, la configuration exacte de ces manifestations pourrait changer.

Rien de tel que des sels de bains maison pour affronter les frimas

LA HEUTTE

Réconciliation en vue

L'assemblée ordinaire de la bourgeoisie de La Heutte a tenu vendredi dernier ses assises en présence de plus de 25 personnes à la halle de gymnastique de La Heutte. Walter Hofer a ouvert l'assemblée en remerciant de leur présence Claude Nussbaumer, maire de Péry ainsi que Sylvana Gerber de la bourgeoisie de Péry.

Dans l'ordre du jour, un point important a été la dépense de 61 000 francs pour l'installation d'un chauffage à distance au bâtiment de la poste qui a été accepté à l'unanimité des bourgeois présents. En ce qui concerne le budget 2022, un léger fléchissement n'a pas empêché l'assemblée de le plébisciter avec en prime une augmentation des jetons de présence pour les membres du comité. Quant au renouvellement du comité, Walter Hofer a été renommé à la présidence avec acclamation pour une durée de 2 ans, Ulrich Stalder, Christian Grossen et Olivier Tissot pour une nouvelle législation de 4 ans.

Le centime de la discorde en vue d'une future réconciliation

Après les explication de Walter Hofer au sujet d'un petit grain de sable qui s'est glissé dans les rouages de la fourniture de copeaux (plaquettes). Claude Nussbaumer, maire de Péry-La Heutte, a contesté le différend entre les bourgeoisies de Péry et La Heutte. Walter Hofer lui expliqua clairement que la bourgeoisie avait le devoir de préserver son économie. Stephan Eicher, membre de l'autorité de bourgeoisie, expliqua qu'il ne pouvait donner tort au président, et précisa que des entretiens concernant ce différend entre les deux parties étaient en cours, que les portes n'étaient pas fermées. C'est avec une grande satisfaction que Walter Hofer a clôturé les débats en invitant les bourgeois et invités présents à un repas dans le restaurant du village.

| *jcl*

Réclame

BUREAU DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Visibilité... Réfléchissez... Vous serez vus à temps !

Dans le trafic routier, plus de visibilité signifie plus de sécurité. En effet, lorsqu'il fait sombre ou que la visibilité est mauvaise, les couleurs et les détails sont difficiles à distinguer. De jour aussi, mieux vaut se rendre le plus visible possible et ce, peu importe le moyen de locomotion.

En portant des vêtements sombres, on passe vite inaperçu pour les autres usagers de la route au crépuscule, la nuit ou lorsque la visibilité est mauvaise. Porter des vêtements clairs réduit ce risque, en multipliant par deux la distance à laquelle on est visible dans l'obscurité. Les éléments réfléchissants sont encore plus efficaces : ils multiplient cette distance par trois, et même par quatre ou cinq s'il s'agit de bandes portées au bras ou à la cheville.

Les personnes qui se déplacent à pied ou à vélo se rendent donc le mieux visibles en portant des couleurs voyantes, des vêtements clairs et des éléments réfléchissants.

A trottinette ou sur un autre engin assimilé à un véhicule, en cas de mauvaise visibilité ou dans l'obscurité, il faut veiller à s'équiper soi-même ou son véhicule d'une lumière blanche à l'avant et d'une lumière rouge à l'arrière. Pour les vélos (motorisés ou non), en plus de l'éclairage obligatoire, des réflecteurs sur les rayons ainsi que des pneus réfléchissants, à l'avant comme à l'arrière, augmentent les chances d'être vu. En voiture ou à moto, il est obligatoire de rouler en ayant les feux allumés, de jour comme de nuit. Des phares propres garantissent un éclairage efficace, et des contrôles réguliers renforcent encore davantage la sécurité.

Plus d'informations sur le thème de la visibilité dans nos conseils sur bpa.ch. | *bpa*

Pour votre sécurité

- A pied : portez des vêtements clairs et des élé-ments réfléchissants. Le plus efficace est de mettre ces derniers au poignet et à la cheville.
- A vélo motorisé ou non : équipez votre deux-roues d'un éclairage et de réflecteurs.
- En voiture ou à moto : allumez les phares et maintenez-les propres.
- A trottinette, planche à roulettes, etc. : utilisez un éclairage la nuit ou lorsque la visibilité est mau-vaise. | *bpa*

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

Le projet de chauffage à distance suscite un très fort intérêt

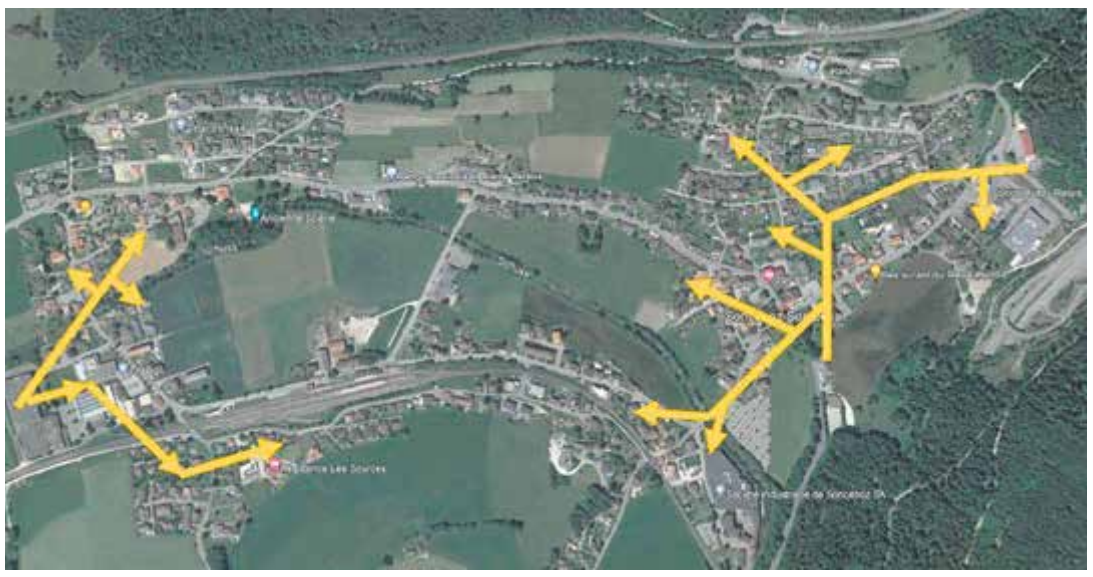

Dans son étude de faisabilité, l'ingénieur a dessiné un avant-projet de double tracé (en jaune), qui permettrait d'alimenter en chaleur Sombeval aussi bien que Sonceboz

La séance d'information organisée mardi soir par la Municipalité, concernant le projet de chauffage à distance local, a rencontré un succès considérable, qui a surpris même ses organisateurs et ses intervenants. Effectivement, les 50 chaises installées pour cette soirée (et distancées dans le respect des mesures sanitaires), ont très rapidement dû être multipliées jusque tout au fond de la salle; malgré même l'obligation du certificat Covid et du port du masque, pas loin de cent personnes ont pris part à la rencontre en présentiel. Des auditeurs et auditrices auxquels se sont ajoutés encore jusqu'à 63 participants à distance, qui suivaient donc la séance en visioconférence.

Dans ces conditions, la présentation a été suivie de très nombreuses questions, posées aussi bien sur place que par un canal numérique, auxquelles ont répondu Andreas Kuoni et Claude-Evelyne Rüfenacht, de l'entreprise biennoise Kasontor, ainsi que le conseiller municipal en charge du projet, Claude Auderset, et le maire, Claude-Alain Wüthrich.

Nous y reviendrons en détail le 10 décembre, dans la prochaine édition de ces Avis officiels.

Les informations circulent

Mais signalons d'ores et déjà que les intéressés peuvent encore découvrir la vidéo réalisée durant les deux heures de séance; il suffit pour cela de suivre le lien figurant sur la page d'accueil du site internet communal (www.sonceboz.ch).

Au même endroit, les propriétaires immobiliers de la commune peuvent télécharger le formulaire à remplir s'ils sont intéressés à relier leur maison au futur chauffage à distance.

Par ailleurs, sur simple demande envoyée par courriel à l'administration municipale (secretariat@sonceboz.ch), les habitants qui le souhaitent pourront recevoir le document PowerPoint utilisé par l'ingénieur de Kasontor pour illustrer son étude de faisabilité.

Une deuxième preuve du besoin

Avec Claude Auderset qui le faisait en préambule de la soirée, rappelons l'origine de ce projet: la séance publique proposée avec une entreprise de fourniture d'énergie, voici presque exactement une année, et qui avait révélé un intérêt important, mais ciblé sur le seul chauffage à distance.

Sous la présidence de Martin Gerber, le groupe de travail créé dans la foulée a donc planché sur quatre volets préalables.

Premièrement, pour ce qui concerne le besoin d'une telle installation, le groupe de travail a été convaincu par les nombreux retours à sa consultation écrite de tous les propriétaires immobiliers de la commune. L'affluence de mardi confirme clairement cette preuve du besoin.

Dans sa recherche d'un potentiel emplacement pour la future installation, le groupe est actuellement en discussion avec plusieurs propriétaires fonciers et immobiliers sis en divers endroits de la commune.

Quant à la forme juridique, la solution d'une société anonyme (SA), constituée par la Bourgeoisie et la Municipalité, a convaincu la majorité.

Finalement, le volet technique a conduit le groupe de travail à consulter plusieurs entreprises spécialisées, pour décider de confier à Kasontor AG le mandat de réaliser une étude de faisabilité.

Des détails, donc, dans une semaine.

| *cm*

Les nouveaux élus sont connus!

Les élections municipales de dimanche dernier ont pleinement atteint leur but, puisque deux personnes se détachent nettement, parmi les plus de cent ayants droit qui ont obtenu des voix en vue d'un siège à l'Exécutif local.

Libre

Rappel: au délai du dépôt des listes pour le renouvellement complet des autorités locales en vue de la législature 2022-2025, délai échu à la mi-octobre dernier, le nombre de candidats n'était pas suffisant pour renouveler complètement le Conseil municipal. Quatre élus en place briguaient un nouveau mandat, tandis qu'un seul nouveau citoyen se présentait.

Deux sièges demeurant donc vacants après les élections tacites prononcées le 18 octobre officiellement, c'est à une élection libre que les ayants droit étaient conviés ce dimanche 28 novembre.

Sur 395 bulletins électoraux rentrés, pas moins de 166 étaient blancs, tandis qu'un seul était nul.

Un homme et une femme

Danijel Stanojevic (31 ans, horloger prototypiste) a terminé en tête avec 102 voix, devançant Livia Chevalier (40 ans, employée de commerce) et ses 86 voix. Ces deux personnes ont été déclarées élues et ont accepté officieusement la charge de conseiller/ère municipal/e. Elles doivent encore le confirmer officiellement.

Suivaient, dans l'ordre décroissant, Patrick Tissot (25 voix), Fritz Schnegg (7), Jean Francis Renggli (6) et environ cent autres personnes ayant récolté une ou quelques voix.

Pour cette élection libre, le taux de participation a atteint 32 pour cent.

Enfin au complet

Conséquemment, le Conseil municipal pourra enfin siéger au complet dès janvier prochain. On se souvient en effet que depuis le mois de mars dernier, six élus/es seulement assumaient l'entier du travail.

Le Conseil municipal pour la législature 2022-2025: maire, Claude-Alain Wüthrich; vice-maire, Chantal Tschannen; conseillers/ères: Claude Auderset, Sacha Calegari, Livia Chevalier, Bibiana Merazzi, Danijel Stanojevic.

Patrick Tissot présidera le Législatif

La seconde élection du week-end, celle de la présidence du Législatif, a abouti à la désignation de Patrick Tissot, qui a obtenu 319 voix, contre 125 au deuxième candidat et président sortant Jean Francis Renggli. Ce dernier dirigera donc son ultime Assemblée le 13 décembre prochain.

Pour cette élection, le taux de participation a atteint 39 pour cent. | *cm*

Les autorités actuelles sont très satisfaites de pouvoir compter l'an prochain sur un Exécutif au complet

En assemblée lundi

Les autorités rappellent à la population que l'assemblée municipale dite du budget se déroulera le lundi 6 décembre, à 20h à la halle de gymnastique. A son ordre du jour figurent notamment le crédit nécessaire à la viabilisation du secteur Rond-Clos, où sera construite la nouvelle Coop, ainsi que celui qui doit permettre l'agrandissement indispensable de l'Ecole secondaire du Bas-Vallon.

Les participants à cette séance du Législatif devront respecter scrupuleusement les mesures sanitaires en vigueur, en particulier le port du masque dès leur arrivée aux abords du complexe Prés 5. Les chaises seront par ailleurs disposées de manière à permettre une distanciation sociale optimale et une liste des personnes présentes sera établie. Concrètement, une fiche d'enregistrement numérotée sera déposée sur chaque siège. Les participants sont par avance remerciés de remplir leurs fiches respectives et de les glisser, à la sortie, dans l'urne prévue à cet effet.

| *cm*

CEC SONCEBOZ

Annulation

La manifestation prévue à Sonceboz-Sombeval le 9 décembre n'aura pas lieu

Suite aux nouvelles directives du canton en relation avec la pandémie de Covid-19, nous sommes contraints d'annuler l'inauguration du réaménagement des locaux de notre agence de Sonceboz-Sombeval prévue le jeudi 9 décembre, ainsi que le concours de coloriage pour les enfants. Nous en sommes désolés.

| *votre clientis caisse d'épargne courtelary*

Deux chaises à Locarno

Le Locarno Film Festival avait adressé récemment à la Municipalité une demande de soutien, dans l'optique du changement nécessaire de ses 8000 chaises. Pour 150 francs la pièce, le LFF propose un parrainage de ses nouveaux sièges, qui seront gravés aux noms des donateurs.

Le Conseil municipal a décidé lundi soir d'acquérir deux chaises, qui porteront donc les couleurs de notre commune, dès la prochaine édition du festival tessinois, qui se déroulera du 3 au 13 août 2022.

Les autorités ont par ailleurs consenti trois autres dons, de 200 francs chacun. Ces aides iront respectivement à la Fondation suisse du Téléthon, à Radio Jura bernois et au groupe régional Jura bernois du Patrimoine bernois; ce dernier don vise à soutenir l'édition d'un ouvrage consacré au patrimoine bâti régional.

| *cm*

Réclame

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Pour votre sapin de Noël : rendez-vous dans 15 jours

Comme chaque année à pareille époque, la Commune de Corgémont organise tout bientôt sa vente de sapins. A l'ancien battoir communal (le bâtiment sis au bord de la Suze, rue Quart-Dessous 14), le samedi 18 décembre prochain de 10 h à 11 h 30, vous trouverez un beau choix d'arbres de tailles et de ramures diverses.

Rappelons qu'il est formellement interdit de se servir dans la forêt pour obtenir un arbre de Noël. Par ailleurs, ne perdons pas de vue qu'en achetant un sapin de la bourgeoisie locale, cultivé et coupé dans ce but tout près d'ici, donc sans pollution due à son transport non plus, on fera un geste concret pour la planète. | *cm*

Merci de respecter les arbres sur pied et de saisir l'occasion de la vente bourgeoisiale pour acquérir votre sapin de Noël

Projet éolien : dossiers remis pour décision

Les Conseils municipaux de Courtelary, Cortébert et Corgémont ont remis tout récemment au canton de Berne le dossier complet pour l'adaptation de leurs plans de zone concernant le projet éolien du Jeanbrenin. Les dossiers contiennent le projet tel qu'il a été approuvé par plus de 90 % des citoyens lors des assemblées municipales du 21 juin 2021 à Cortébert et Corgémont.

Les services spécialisés du canton de Berne examineront ces dossiers volumineux sur la base de la législation en vigueur. En parallèle, les offices fédéraux responsables vérifieront le respect des normes fédérales pertinentes. Sur cette base, l'autorité cantonale compétente en matière d'aménagement du territoire prendra sa décision au printemps 2022. Elle traitera également l'unique opposition présentée.

Selon l'issue de la procédure de décision, le début des préparatifs de construction des trois éoliennes des Bises de Cortébert et Corgémont sera possible au plus tôt en automne 2022. | *cm*

Aide bénévole à la rédaction de courriers

Depuis trois mois, Lucie Dehaene et Alexandre Omont proposent dans la commune un service bénévole d'écrivains publics. Concrètement, ces deux personnes apportent à toutes celles et ceux qui en ont besoin, de l'aide pour rédiger leurs courriers, qu'il s'agisse par exemple d'une lettre à la Commune, d'une déclaration à une assurance, d'une réponse à une administration ou d'un courrier de postulation.

Offert à tous/tes les habitants/tes de Corgémont, ce service d'aide à la rédaction est parfaitement gratuit. Pour y avoir recours, on prendra auparavant rendez-vous, soit par courriel à l'adresse plume@corgemont.ch, soit par téléphone en appelant Lucie Dehaene au 076 580 05 78.

Clarté du propos, syntaxe, orthographe et même mise en page : cette aide précieuse vous permet d'adresser des courriers et des courriels compréhensibles et bien sentis. Ceci dans le respect de la plus grande confidentialité. | *cm*

NOTRE HISTOIRE

en images avec MEMOIRES D'ICI

Construction de la fabrique Hora à Cortébert, environ 1919

Dans le cadre de sa campagne d'appel aux dons en vue de son agrandissement, Mémoires d'Ici présente aujourd'hui une photographie de chantier tirée de ses collections. Que ces images nous rappellent que toute construction est offerte à ceux qui viennent après nous.

Pour plus d'informations : https://www.m-ici.ch/Projet-agrandissement

Merci de votre générosité !

© Mémoires d'Ici, Fonds Jean-Philippe Gautier

CORGÉMONT

Les anciennes mascottes présentes et solidaires !

34e édition du Téléthon, samedi 4 décembre

La pandémie n'épargne pas le Téléthon, qui n'aura pas sa nouvelle mascotte, le renard Jules, pour sa 34e édition. Mais le plus important, ce sont vos dons, le Téléthon compte sur vous !

Venez acquérir les peluches des éditions précédentes ou déposer votre don samedi 4 décembre à Corgémont, de 9 h à 12 h près du Café de la Gare. Les fonds récoltés iront intégralement en aide aux personnes atteintes de maladies neuromusculaires et génétiques, telles que la myopathie, la mucoviscidose, etc.

Nous vous remercions de tout cœur pour votre soutien et votre générosité.

Cordiale bienvenue à tous.

| *société philanthropique suisse union cercle de corgémont-cortébert*

BRASS BAND CORGÉMONT

Concerts de l'Avent

Après le calendrier musical de l'année 2020, le Brass Band Corgémont aura le plaisir de vous présenter son concert de l'Avent 2021 le dimanche 5 décembre, à 17 h, au Temple de Corgémont, et le dimanche 12 décembre, à 17 h, en l'Eglise de Chaindon. L'ensemble sera placé sous la baguette de Pascal Eicher. Les auditeurs seront plongés dans l'ambiance de Noël avec des pièces telles que Christmas Crackers, Rockin' Around the Christmas Tree, Away in a Manger ou encore A Christmas Fantasy. Les euphoniums seront à l'honneur dans Softly, As I Leave You, de même que le trombone basse dans Frosty the Snowman. Gaudete, Cossack Dance, The Red Shield et Let There Be Praise complèteront ce programme varié. Les musiciens du Brass Band Corgémont se réjouissent de vous retrouver à cette occasion. Entrée libre (avec certificat Covid et pièce d'identité). | *brass band corgémont*

GROUPE STOP 5G SONCEBOZ-SOMBEVAL

Deuxième nouvelle transformation d'antennes 5G

Le rayonnement prévu des nouvelles antennes du Cernil, à l'Envers, semble très important, et pas uniquement pour les alentours immédiats, preuve en est le périmètre d'opposition englobant encore une fois le village de Sonceboz-Sombeval dans son ensemble !

De multiples études font état de risques potentiels de la technologie 5G pour la santé et l'environnement. Nous avons l'occasion de manifester notre souhait de limiter autant que possible de nouvelles pollutions avant qu'elles n'impactent durablement nos vies.

Pour signer l'opposition collective – distribution tout-ménage ces prochains jours ! – ou envoyer une opposition individuelle, veuillez vous adresser au Groupe Stop 5G, par adresse : C.-A. Broglie, Envers 9F, 2605 Sonceboz-Sombeval, courriel : stop5gsonceboz@bluewin.ch. Délai d'opposition : 19 décembre 2021.

| *groupe stop 5g sonceboz-sombeval : jacqueline bitzer, thérèse et charles-a. broglie, laura et dominique canepa, gérald giauque, brigitte et john monnin, susanne negri*

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS

Relevé des compteurs d'eau

Les cantonniers vont procéder au relevé des compteurs d'eau ces jours prochains. Merci de leur réserver un bon accueil. L'état des compteurs peut également être transmis directement à l'administration municipale par les propriétaires soit par courriel à admin@cortebert.ch ou par téléphone au 032 489 10 67. | *cm*

Fermeture du bureau municipal

A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du vendredi 24 décembre au vendredi 31 décembre. Réouverture le lundi 3 janvier 2022 à 8 h. | *cm*

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS

La Municipalité a trouvé la perle rare

Les autorités municipales sont très satisfaites de pouvoir annoncer qu'elles ont déniché la perle rare, pour le poste de formation ouvert au sein de l'administration communale. En août 2022, Maeva Faehndrich, jeune ressortissante de Péry-La Heutte, entamera en effet chez nous son apprentissage d'employée de commerce. Elle suivra une formation de trois ans, avec maturité professionnelle intégrée.

Le Conseil municipal souhaite d'ores et déjà une très cordiale bienvenue à la nouvelle apprenante et se réjouit que la Commune puisse continuer à remplir son rôle formateur, en cette période particulière où les places d'apprentissage ne semblent pas facilement trouver preneur ou preneuse. | *cm*

Des questions pour l'assemblée du 13 ?

Rappelons que l'assemblée municipale sera réunie le lundi 13 décembre prochain, à la halle de gymnastique, pour la séance dite du budget. Les autorités lancent un appel pressant aux ayants droit qui envisagent de leur poser des questions précises à cette occasion. Afin de pouvoir répondre le plus tôt et le plus complètement possible, les élus et l'administration effectueront préalablement toutes les recherches nécessaires, à la condition bien sûr que la question leur soit connue suffisamment tôt.

Vous entendez aborder un thème le 13 décembre au chapitre des divers et apprécieriez de recevoir le soir même une réponse circonstanciée ? Merci de le signaler par courriel au secrétaire municipal Vincent Fleury, à l'adresse admin@courtelary.ch, ou par téléphone au 032 944 16 01. | *cm*

Info neige : consignes à respecter

Se fondant sur l'article 20, alinéa 3 de l'ordonnance sur la circulation routière, le Conseil municipal invite les automobilistes à ne pas laisser leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en sera gêné.

Il décline de plus toute responsabilité au cas où des dommages pourraient être causés par des véhicules de la voirie affectés au déneigement.

Il rappelle en outre que la neige des places privées ne doit pas être poussée ou déposée sur la voie publique.

Enfin, les bornes d'hydrantes ne doivent en aucun cas être encombrées par des dépôts de neige et demeurer accessibles en tout temps. | *cm*

ASSOCIATION SUISSE POUR LA PRÉVENTION DU TABAGISME

Snus : les emballages enfreignent la loi

En Suisse, le snus est vendu dans des emballages qui portent des avertissements insuffisants sur les risques pour la santé. Les produits contreviennent systématiquement à l'ordonnance sur le tabac. L'Association suisse pour la prévention du tabagisme demande que ces produits soient immédiatement retirés des rayons et que des sanctions soient prises à l'encontre des fabricants et des distributeurs.

Le snus est un produit du tabac à usage oral dont la vente a été interdite en Suisse en 1995. En 2019, le Tribunal fédéral a décidé qu'il n'existait pas de base légale pour une telle interdiction. Depuis lors, sa vente est à nouveau autorisée en Suisse. Dans l'UE (sauf en Suède), sa vente est interdite depuis 1992. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les produits à base de snus présentent des risques pour la santé : ils créent rapidement une dépendance et augmentent le risque de cancer de l'œsophage ainsi que de maladies cardio-vasculaires.

Ces derniers temps, le marché est inondé non seulement de snus, mais aussi de « sachets de nicotine » qui ressemblent à du snus, mais ne contiennent pas de tabac. Les emballages des deux produits sont souvent identiques et difficilement reconnaissables. Les sachets de nicotine présentent également des risques pour la santé.

Des emballages qui enfreignent l'ordonnance sur le tabac

Le snus est vendu dans des boîtes rondes. On les trouve généralement juste à côté des cigarettes dans les magasins. Comme le snus contient du tabac, il est soumis aux dispositions de l'ordonnance sur le tabac (OTab) : selon cette dernière, les mises en garde sanitaires doivent être apposées sur la partie la plus visible de l'emballage, c'est-à-dire sur la face avant. Elles doivent en outre occuper 35 % de la surface.

L'Emballage du snus de la marque Epok, par exemple, ne répond pas aux exigences : l'avertissement figure au dos et il est beaucoup trop petit. Cet exemple illustre une infraction à cette disposition.

Ces produits doivent être immédiatement retirés de la vente

Les entreprises qui commercialisent ces produits enfreignent depuis plus de deux ans l'ordonnance sur le tabac en vigueur. L'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT Suisse) exige leur retrait immédiat des rayons et l'application de sanctions pour les infractions à la loi. AT Suisse a également écrit aux autorités fédérales compétentes, dont le rôle est d'intervenir lorsque l'ordonnance sur le tabac n'est pas correctement appliquée. | *at*

COURTELARY ET VILLERET

Concerts de Noël

En ce temps de l'Avent, la Fanfare reprend son souffle pour deux concerts de Noël, l'un à Courtelary et l'autre à Villeret

Suite à une longue période sans activité aucune, la Fanfare, musiciens de Courtelary et de Villeret réunis, a retrouvé le plaisir de faire de la musique. Depuis septembre, elle a remis l'ouvrage sur le métier et repris des habitudes un peu délaissées. Très vite l'envie de rencontrer public et amis a motivé la préparation des deux prochains concerts de Noël qui se tiendront l'un à Courtelary, salle communale, vendredi 10 décembre, et l'autre à Villeret, pavillon de la Fanfare, jeudi 16 décembre. Les deux concerts, pour lesquels un certificat Covid valide, une pièce d'identité et un masque de protection sont requis, débutent à 20 h.

La Fanfare soigne son souffle pour vous faire partager ses émotions au travers d'un nouveau répertoire adapté aux circonstances. Un important travail de réinstrumentation respectant le potentiel musical de l'ensemble a été réalisé. En plus des mélodies traditionnelles et folkloriques, de grands compositeurs figurent à l'affiche : Beethoven, Mozart et Rossini. Quelques pièces originales pour cuivres complètent ce programme que nous voulons chaleureux, entraînant, divertissant et festif.

Pour les deux concerts, entrée libre, collecte. | *rk*

TROUVÉ à Courtelary

Il a été trouvé le long de la rue Promenade de la Suze : **une montre digitale.** Cet objet peut être récupéré au bureau municipal, durant les heures d'ouverture.

FENÊTRES DE L'AVENT À CORMORET

*Invitation à prendre un thé, soupe ou autre, dès 18 h.
Les organisateurs gèrent les invitations conformément aux mesures covid en vigueur.

1. **Fumagalli Annalisa**
   Vieille-Route 20
2. **Fam. Ganguillet Raphaël**
   Vieille-Route 27
   Invitation*
3. **Famille Quiroga**
   Chemin du Stand 2
   Invitation*
4. **Famille Ganguillet Damien**
   Vieille-Route 38
   Invitation*
5. **Wagnière Françoise et Mieville William**
   Vieille-Route 14
6. **Grélat Emilie et Danièle**
   Les Frasses 6
7. **Classe 1H et 2H, Collège**
   Nathalie Parisi
8. **Famille Mueller**
   Chemin du Torrent 8
   Invitation*
9. **Au Carroussel**
   Route Principale 14
   Luana Paratte
10. **Famille Laïs**
    Chemin de la Borcairde 9
    Invitation*
11. **Famille Kaltenrieder**
    Le Petit-Bâle 5
    Invitation*
12. **Famille Liengme**
    Envers de la Gare 12
    Invitation*
13. **Eglise Mennonite**
    Route Principale 13
14. **Classe 7H, Collège**
    Laurence Dubied
15. **Famille Rufener**
    Le Petit-Bâle 22
16. **Famille Geiser Pierre**
    Les Nioles 6
    Invitation*
17. **Wimmer Christiane et Jean**
    Vieille-Route 12
    Invitation*
18. **Familles Schönenberg/ Sulzmann**
    La Closure 7
    Invitation*
19. **Famille Paratte**
    Petit-Bâle 9
    Invitation* dès 16 h 30
20. **Hinni Claude et Pierre**
    Les Frasses 1
21. **Famille Calassanzio Pasqua**
    Petit-Bâle 13
22. **Famille Geiser Marie**
    Chemin de la Borcairde 3
    Invitation*
23. **Coppel Chantal et Jean-François**
    La Closure 5
    Invitation*
24. **Famille Augsburger**
    Vieille-Route 14
25. Ho ho ho !
26. 17 h 30, tournée de toutes les fenêtres, départ du Collège. Invitation à une soupe organisée par Cormo'Atlas à la salle polyvalente.

CORMORET AVIS OFFICIELS

Election municipale complémentaire

Nombre d'électeurs et d'électrices inscrits au registre des électeurs	361
Nombre de cartes de légitimation rentrées	264
Taux de participation	34 %
Nombre de bulletins rentrés	241
blancs	3
nuls	3
Bulletins valables	**235**
Est élu : (majorité absolue)	
Basil Moser avec	**125 voix**
A obtenu des voix	
Thierry Vuilleumier avec	110 voix
Total, soit le nombre de bulletins valables	**235 voix**

| *cm*

Réclame

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS

Assemblée municipale du 6 décembre : message du Conseil municipal

Le 6 décembre à 19 h 30, à la salle Chasseral au collège, les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués pour l'assemblée communale qui traitera notamment le budget 2022.

L'ordre du jour en sera le suivant :

1. Budget communal 2022, quotité d'impôt, taxe immobilière, taxe des chiens et taxes diverses 2022.
2. Election du bureau de l'assemblée communale et de l'organe de vérification des comptes.
3. Modification de l'annexe I du règlement sur le statut du personnel et des traitements.
4. Rapport du maire.
5. Divers et imprévus.

L'article 30 du règlement d'organisation mentionne ceci : le Conseil municipal publie le lieu, l'heure et l'ordre du jour de l'assemblée au moins 30 jours à l'avance dans la feuille officielle d'avis. Dès lors, il ne sera pas envoyé de convocation officielle, la publication parue dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* du vendredi 5 novembre fait donc office d'invitation. Les documents relatifs au point 1 « Budget communal 2022, quotité d'impôt, taxe immobilière, taxe des chiens et taxes diverses 2022 » sont à disposition sur le site internet de la commune municipale (http://www.villeret.ch/fr/Administration/Assemblee-communale.html) ou peuvent être consultés à l'administration communale durant les heures d'ouverture du bureau.

Budget communal 2022, quotité d'impôt, taxe immobilière, taxe des chiens et taxes diverses 2022

Le budget 2022 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo ; RSB 170.11).

Après comptabilisation d'amortissements supplémentaires de 17 218 fr. 25, le compte général est équilibré avec des charges et des produits de 5 945 463 fr. 45. En comparaison, le budget 2021 prévoit un excédent de charges de 173 400 francs.

Concernant le compte global, il en ressort un excédent de charges de 68 640 francs. Cet excédent résulte des tâches autofinancées (eau, eaux usées et déchets) dont le détail est expliqué ci-dessous. En comparaison, le budget 2021 prévoit un excédent de charges de 234 600 francs.

Impôts des personnes physiques (revenu, fortune et à la source)

La prévision des impôts des personnes physiques (PP) pour 2022 reste équivalente aux prévisions 2021. Comparé aux comptes 2020, nous notons une diminution de quelque 8 %.

Impôts des personnes morales (bénéfice et capital)

Comparée au budget 2021, une augmentation de plus de 40 % a été budgétée. La diminution prévue pour 2021 ne semble pas se concrétiser, le budget a donc été revu à la hausse, tout en restant dans une optique quelque peu pessimiste, les effets de la crise liée à la pandémie du covid restent encore assez flous.

Le produit à l'impôt fédéral direct découlant de la RFFA, basé sur le rendement des personnes morales des 5 dernières années 2016 à 2020, a été budgété à 54 300 francs.

Impôts à la source (Frontaliers)

Comparé au budget 2021, l'impôt des frontaliers a été revu à la hausse de quelque 31 % en regard de l'augmentation des nouvelles places de travail dans notre localité.

Quelques explications au sujet des services autofinancés

Ces 3 services, qui sont financés par les taxes de base et de consommation, doivent être obligatoirement autofinancés, selon les directives cantonales.

Alimentation en eau : par rapport aux recettes budgétisées des taxes de base et de consommation de 210 000 francs, un excédent de charges de 14 300 francs est envisagé. Les frais d'entretien du réseau d'eau ont dû être revus à la hausse de plus de 60 % à la suite de nombreuses fuites constatées sur le réseau.

Traitement des eaux usées : par rapport aux recettes budgétisées des taxes de base et de consommation de 190 000 francs, un excédent de charges de 30 100 francs est envisagé. Les frais relatifs à l'évacuation des eaux usées pourraient augmenter si les conditions climatiques continuent de se détériorer avec de fréquentes pluies torrentielles.

Gestion des déchets : depuis le 1er janvier 2019, la taxe de base annuelle pour l'élimination des déchets s'élève à 200 francs pour les ménages et 100 francs pour les personnes seules, tarif volontairement insuffisant afin de diminuer la fortune du financement spécial (FSET). Cette mesure est donc provisoire et il faut s'attendre, à court terme, à réajuster les taxes ci-dessus. Par rapport aux recettes attendues des taxes de base et de consommation de 133 000 francs (hors verre recyclé), un excédent de charges de 24 200 francs est prévu.

Quelques explications au sujet des investissements prévus en 2022

Un montant de 32 000 francs a été accepté par le Conseil municipal pour le lot 4 des mensurations cadastrales.

Il est également prévu l'accomplissement de la part 2022 des travaux de réaménagements du ruisseau du BEZ comprenant la réfection de la route de la Combe-Grède ainsi que les travaux relatifs à l'alimentation en eau et aux eaux usées.

Les subventions concernant cette part des travaux 2022 ont également été prises en compte.

Les travaux de réaménagement du ruisseau des Faverges devraient être clos en 2022.

Un crédit de 50 000 francs a été décidé pour le remplacement des containers de l'Eco-Point. Ce dossier est actuellement toujours en travail. Une seconde variante, qui se solderait par la location de containers, est également à l'étude.

Les investissements bruts pour l'année 2022 s'élèvent à 2 417 500 francs et les recettes de subventions à 1 680 000 francs.

Les investissements nets pour 2022 se montent à 737 500 francs.

En conséquence et après consultation de la commission des finances, le Conseil municipal vous propose les taxes et quotité d'impôt suivantes pour 2022 :

Quotité d'impôt	1.79
Taxe immobilière	1,3‰ de la valeur officielle (VO)
Taxe d'exemption des sapeurs-pompiers	6 % de l'impôt cantonal, au minimum 10 francs et au maximum 450 francs
Taxe des chiens	40 francs par chien + 2 francs pour la plaquette
Taxes des services autofinancés	
Eau potable	2 fr. 35 par m³ consommé + taxe de base de 120 francs (TVA non comprise)
Eaux usées	2 fr. 35 par m³ consommé + taxe de base de 120 francs (TVA non comprise)
Gestion des déchets (TVA comprise) :	
Taxe de base par ménage	200 francs
Personne seule ou famille monoparentale	100 francs
Commerce, industrie, artisan, bureau	De 330 francs à 2500 francs
Vignette pour conteneur	40 francs
Taxe au sac poubelle	1 francs pour 17 litres 2 francs pour 35 litres 4 francs pour 60 litres 6 francs pour 110 litres

Conclusion

Actuellement, la fortune de la commune ainsi que ses finances sont saines. Toutefois, au vu de la situation sanitaire actuelle, une certaine prudence reste de mise. En effet, il reste difficile de prévoir les effets de cette crise à court, moyen et long terme.

Le Conseil municipal vous engage d'ores et déjà à approuver ce projet de budget 2022 et vous en remercie par avance vivement. | *cm*

Mesures hivernales

Le Conseil municipal de Villeret a récemment adopté diverses mesures dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la rue de la Gare ou la rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte, tout en respectant la signalisation routière mise en place, notamment au début de la rue Neuve, côté Saint-Imier.

A la rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Par ailleurs, il avertit les éventuels automobilistes récalcitrants qu'ils seront justement sanctionnés selon les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension et de sa collaboration. | *cm*

Triage forestier

Les travaux de constitution du Triage forestier centre Vallon avancent bien. Cette organisation regroupera les communes bourgeoises et Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret et Villeret ainsi que les communes municipales de Corgémont et Villeret. Le règlement d'organisation et les lignes directrices pour la gestion ont été soumis aux différentes corporations pour leur permettre de faire part de leurs remarques et commentaires. | *cm*

Qualité de l'eau

Le prélèvement d'échantillon réalisé le 2 novembre à la fontaine publique, école primaire, rue Principale 25, était en règle au regard des critères mentionnés. | *cm*

Bureau fermé

Le bureau sera fermé toute la journée le mercredi 8 décembre. | *cm*

Délégation

Dave von Kaenel représentera la commune à l'assemblée des délégués du Syndicat pour l'épuration des eaux usées de Saint-Imier et environs, le jeudi 16 décembre à la Step de Villeret. | *cm*

Fermeture de fin d'année

L'administration communale sera fermée du lundi 20 au vendredi 31 décembre, réouverture du bureau le lundi 3 janvier 2022. | *cm*

Abonnements de ski

Les personnes qui ont commandé un abonnement de ski peuvent passer à l'administration communale afin de le récupérer. | *cm*

Vice-maire

Le Conseil municipal a nommé Bruno Lemaitre à la fonction de vice-maire pour l'année 2022. L'exécutif souhaite plein succès à M. Lemaitre dans l'exercice de cette fonction. | *cm*

www.bechtel-imprimerie.ch

VILLERET

Comité jumelage Villeret-Louzac

Le comité de jumelage Villeret- Louzac-Saint-André a le plaisir de vous proposer pour les fêtes de fin d'année différents Pineau des Charentes ainsi qu'un grand choix de Cognac de notre producteur de Louzac-Saint-André. Notre shop se trouve toujours à la rue de la Vignette 4 à Villeret. C'est avec plaisir que nous vous y recevrons aux dates suivantes :

– 4 décembre, 9 h-11 h 45
– 15 décembre, nocturne 18 h 30-20 h

| *comité de jumelage villeret-louzac-saint-andré*

ASSOCIATION MUSIQUE À LA COLLÉGIALE

Un moment hors du temps

Pour clôturer la riche saison de l'association Musique à la collégiale, Jeanne-Lise Treichel interprètera la Première partita et la Première sonate pour violon seul de Johann Sebastian Bach. Après l'ouverture de la série par le violoncelliste Marc Durollet au mois de septembre, c'est donc au tour de la violoniste imérienne de prendre la parole dans le cadre du cycle consacré à l'intégrale des sonates et partitas pour violon et des suites pour violoncelle seul du Cantor de Leipzig. Lieu enchanteur, musique envoûtante, tous les ingrédients sont à nouveau réunis pour faire vivre au public un moment hors du temps.

L'association Musique à la Collégiale remercie son fidèle public et souhaite à toutes et tous une fin d'année lumineuse. Le programme alléchant de la saison 2022 est à découvrir sur www.musiquecollegiale.ch.

| *amc*

Collégiale Saint-Imier
Dimanche 12 décembre à 12 h 15
Entrée libre, collecte,
avec certificat Covid

LA ROSERAIE SAINT-IMIER

Un très bel anniversaire

Le jeudi 25 novembre, Klara Wenger a soufflé ses 104 bougies, entourée de ses enfants

Née Zürcher, Klara Wenger a vu le jour le 25 novembre 1917. Elle a grandi et a effectué toute sa scolarité à Kleinlutzel. Ses parents étaient bouchers et agriculteurs.

Après l'école, elle a travaillé dans la restauration à Cortébert. Puis après le décès de son mari en 1964, elle a travaillé chez Saia à Morat. A la retraite, elle a habité durant quelques années dans un mobil home à Vétroz en Valais. En 1990, elle est retournée à Saint-Imier pour se rapprocher de ses filles.

Elle s'est mariée le 30 avril 1938 avec Georges Wenger. Le couple a eu 6 filles. Elle a la joie d'avoir 12 petits-enfants, 16 arrière-petits-enfants et 4 arrière-arrière-petits-enfants. | *home la roseraie*

LA FERRIÈRE

Concert de Noël en fanfare

Depuis la reprise des répétitions possibles l'été dernier, la fanfare s'est fixé un objectif pour retrouver son public: lui offrir un concert de Noël!

C'est au Temple du village que le décor sera monté vendredi 10 décembre dès 20 h avec un certificat Covid et port du masque obligatoire.

Sous la baguette du directeur Jacques Geiser, des airs mélodieux pour entrer dans cette période de Noël, mais aussi du romantisme jusque dans les cœurs avec *Dreaming Trumpets* et *Mood Romantic* et un voyage à ne pas manquer *Eine Reise ins Glück* avec les saxophones en délire!

Sur des thèmes toujours plaisants à écouter, il y aura des tubes connus: *Perfect* ou *A Star is born*, puis des classiques au rythme de la marche ou la polka.

Comment ne pas résister à ce superbe programme et se faire plaisir!

Thé aux épices, vin chaud et pâtisseries seront de la partie pour terminer la soirée en partageant un moment de retrouvailles dans le respect des gestes barrières.

| *jp*

SAINT-IMIER

La Saint-Nicolas au musée

Dimanche 5 décembre de 14 h à 16 h 30

Ce dimanche 5 décembre, le Musée de Saint-Imier célèbre la Saint-Nicolas en avance. Saint-Nicolas en personne sera présent de 14 h à 16 h 30 pour distribuer ses friandises aux enfants. Ces derniers pourront prendre la pose à ses côtés pour repartir avec leur portrait sur papier photo instantané.

Conte

A 15 h, petits et grands pourront se rassembler pour écouter un conte illustré au Kamishibai par Eliane Schneider.

Cette activité est soumise à inscription, maximum 15 personnes.

Tout au long des réjouissances, les Amis du Musée de Saint-Imier régaleront petits et grands avec des boissons chaudes et des pâtisseries.

| *musée de saint-imier*

Gratuit, tout public
Certificat Covid obligatoire

COMMUNE BOURGEOISE DE SONVILIER

Une page se tourne

De gauche à droite: Bernard Bédert, Sylvie Cantoni Bourquin, Vincent Marchand

Après 22 ans de présidence, Bernard Bédert a décidé de s'en aller vers d'autres horizons et de ce fait il quittera la bourgeoisie au 31 décembre 2021.

L'assemblée bourgeoise réunie le 25 novembre a élu Vincent Marchand, nouveau président dès 2022. C'est Sylvie Cantoni Bourquin qui a été élue pour le remplacer à son poste de conseiller de bourgeoisie.

Le Conseil tient à remercier chaleureusement M. Bédert pour son dévouement et son travail durant toutes ces années et lui souhaite ses meilleurs vœux dans sa future vie de retraité.

Il souhaite également beaucoup de plaisir aux deux nouveaux élus dans leurs tâches et les remercie de leur engagement pour la bourgeoisie. | *conseil de bourgeoisie*

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Mesures hivernales

Afin de faciliter les mesures de déneigement, durant la période hivernale, nous vous prions d'éviter le parcage de véhicules automobiles le long des rues du village et aux abords de celle-ci afin d'éviter tout accident ou dérangement (véhicule enseveli sous la neige ou autre).

Des places de parc sont à disposition:

- sur la place du village
- devant la Boulangerie Henry
- à la salle communale
- à la halle de gymnastique

Dans l'intérêt général, le passage des machines de déneigement et de salage ne doit pas être entravé par des véhicules stationnés, ceci afin de pouvoir exécuter un travail plus consciencieux.

Par ailleurs, pour des raisons d'ordre pratique, les engins communaux sont parfois contraints d'emprunter les sens interdits et nous vous prions alors d'être vigilants et prudents.

De plus, nous souhaiterions vous rendre attentifs que la neige déblayée des places privées n'est pas à évacuer sur la route après le passage des véhicules de la voirie.

Nous tenons à vous informer que les escaliers de la rue des Pendants ainsi que de la route des Sauges ne sont pas déblayés. Par la même occasion, nous souhaitons attirer votre attention que la Charrière du Stand est en service hivernal réduit. Merci de bien vouloir privilégier la route des Places.

Nous rappelons aussi à tous les propriétaires d'immeuble, qu'ils ont la responsabilité de déneiger ou faire déneiger leur toit, afin d'éviter tout accident en cas de chute de neige sur la voie publique.

Nous vous souhaitons à tous un bel hiver et vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration! | *cm*

Travaux dans le village: parcage

Les travaux étant suspendus durant la période hivernale, les contrôles pour les parcages inadéquats ou illicites seront réinstaurés de manière plus régulière et stricte.

Il est rappelé que les parcages hors des cases, d'autant plus dans des endroits dangereux ou limitant la visibilité (intersections ou autre) sont interdits, également en période de travaux. | *cm*

Dîner des personnes âgées

Avec joie une vingtaine d'aînés du village se sont retrouvés samedi dernier pour un dîner organisé par les soins de la Commission des personnes âgées.

Après cette longue période de restrictions, les participants, souriants et enthousiastes, ont partagé ce repas et une après-midi de discussions en compagnie d'une délégation des Autorités et de bénévoles.

Ces retrouvailles ont été très appréciées, certains s'étant sentis isolés en raison du contexte sanitaire actuel.

Un grand merci aux organisateurs, aux bénévoles pour leur investissement et aux participants d'avoir bravé les premiers flocons! | *cm*

PLR SAINT-IMIER

Résultat de l'élection complémentaire à la mairie du 28 novembre: merci!

Le PLR Saint-Imier se félicite du net résultat de l'élection de son candidat. Nous remercions les Imériennes et Imériens qui ont porté leur choix sur Denis Gerber. Il aura à cœur de se plonger rapidement dans les dossiers courants et importants de notre commune. En effet, tant leurs suivis que leurs réalisations seront de beaux défis à relever. Il se réjouit de travailler sérieusement avec les autorités et l'administration dans un esprit collégial, au service de notre cité.

Nous félicitons Bettina Zürcher pour son engagement et son esprit constructif lors de la campagne. | *plr*

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

Présence du camion de vaccination

Que ce soit pour la première, la deuxième ou la troisième dose (booster), le camion de vaccination contre le Covid-19 sera de retour à Saint-Imier le lundi 13 décembre prochain

Suite à l'ouverture des inscriptions pour la troisième dose, les équipes mobiles de l'Hôpital du Jura bernois ploient sous les demandes. L'HJB a par conséquent sollicité le soutien de la Direction cantonale de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI). Le camion de vaccination du canton reprendra ainsi la route direction Jura bernois ces prochaines semaines.

Le semi-remorque tout exprès équipé pour la circonstance sera de retour à Saint-Imier le lundi 13 décembre. Grâce à la collaboration du corps des sapeurs-pompiers d'Erguël, qui met à disposition une partie de ses infrastructures, il sera à nouveau stationné sur la Place des Abattoirs.

De 8h à 14h et de 15h à 18h

Que ce soit pour la première, la deuxième ou la troisième dose (booster), toutes les personnes intéressées et éligibles seront admises à la vaccination. Les piqûres seront administrées dès 8h et jusqu'à 14h, puis de 15h à 18h. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous. Il est par contre conseillé de s'enregistrer au préalable sur VacMe via le site https://be.vacme.ch ou par téléphone au 031 636 88 00.

Sur place, il s'agira de présenter une carte d'identité officielle, la carte d'assurance-maladie, le carnet de vaccination (si disponible) et le code d'enregistrement (si disponible).

Une dernière chose pour les personnes qui ont contracté le Covid-19: il est recommandé de se faire vacciner dans les trois mois qui suivent l'infection, mais au plus tôt quatre semaines après avoir contracté la maladie. | *cm*

Conseil de ville

Ordre du jour de la séance du jeudi 9 décembre à 17h30

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021
3. Communications du président et du vice-maire
4. Don du Conseil de ville
5. Crédit d'engagement de 2600000 francs au minimum à 3900000 francs au maximum, non prévu au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes de la piscine en plein air de Saint-Imier, décider du mode de financement: préavis au Corps électoral
6. Crédit d'engagement supplémentaire de 720000 francs, non prévu au plan financier, pour la rénovation des locaux des Services techniques, décider du mode de financement: décision, voire préavis au Corps électoral
7. Crédit d'engagement de 166300 francs, figurant partiellement au plan financier, pour le remplacement d'un véhicule de service des travaux publics (REFORM), décider du mode de financement: décision
8. Crédit extraordinaire de 100000 francs en tant que don unique à la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois (projets Couronne à Sonceboz): décision
9. Règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune municipale de Saint-Imier: préavis au Corps électoral
10. Rapport final de la commission temporaire «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral»: décision
11. Rapport du Bureau du Conseil de ville intitulé «Un nouvel emplacement pour le Conseil de ville?»: décision
12. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la jeunesse en remplacement de Denis Gerber, démissionnaire
13. Motions et interpellations
14. Petites questions
15. Divers et imprévu
16. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2022:
    a) président
    b) 1er vice-président
    c) 2e vice-président
    d) secrétaire
    e) deux scrutateurs | *cm*

Denis Gerber succède à Patrick Tanner

Election complémentaire à la mairie

Ce dimanche 28 novembre, le corps électoral de Saint-Imier était convié aux urnes pour élire le successeur au maire démissionnaire Patrick Tanner (ARC). Denis Gerber, candidat du Parti libéral-radical, a devancé l'indépendante Bettina Zürcher. Seuls deux candidats étaient en lice.

Sur les 2930 ayants droit, on totalise 1448 bulletins rentrés, soit un taux de participation de 49,4%. Le bureau de dépouillement a comptabilisé 256 bulletins blancs et 47 bulletins nuls. Les bulletins valables sont par conséquent au nombre de 1145.

Avec 853 voix (74,5%), Denis Gerber devance Bettina Zürcher (25,5%) de 561 voix.

Le délai de recours de 10 jours court du lundi 29 novembre au mercredi 8 décembre. La validation de l'élection par le Conseil municipal interviendra le mardi 14 décembre au plus tôt. Si tout se passe sans obstacle, l'entrée en fonction aura lieu le lendemain. D'ici là, la présidence de la commune continue à être assumée par le vice-maire Olivier Zimmermann. | *cm*

Un sapin des Pontins illumine Saint-Imier

Comme chaque année à l'approche de Noël, un sapin rayonne au cœur de Saint-Imier depuis le début de la semaine. Du haut de ses 12 mètres, il domine majestueusement la Place du Marché.

Offert par Thérèse Meyrat, cet imposant et très beau spécimen provient de la région des Pontins. Son abattage et sa mise en place ont été effectués par les services communaux avec l'aide de Claude Domont, garde forestier de triage.

Le Conseil municipal remercie toutes les personnes qui ont contribué à la décoration de Noël de la cité. | *cm*

Téléthon 2021

Un engagement sans faille

Corps des sapeurs-pompiers d'Erguël, La Ferrière, Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Villeret

Le syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël s'engage pour le Téléthon dans la région le samedi 4 décembre. Suite aux mesures sanitaires en lien avec le Covid-19, l'organisation a dû être modifiée.

Villeret

Vente de peluches et divers chocolats au centre du village de 9h à 12h. Concours sur place.

Renan

Vente de peluches, divers chocolats et fondues dans une roulotte sur la place du village de 10h45 à 12h. Concours sur place.

Saint-Imier

Vente de peluches, divers chocolats et fondues devant la Coop et la Brasserie de la Place de 8h30 à 12h. Noël Ensemble sera aussi présent avec sa vente de biscuits en faveur des Cartons du cœur. Concours sur place.

La Ferrière

Vente de peluches au restaurant de la Licorne et au mini-marché.

| *corps des sapeurs-pompiers*

ALTERNATIVE RÉGIONALE ET COMMUNALE SAINT-IMIER

Nouveau conseiller de Ville

Le Conseil de Ville de Saint-Imier compte un nouveau visage pour sa dernière année de la législature. Marco Pais Pereira y fera son entrée en remplacement de Josepha Chiesa.

Elue en 2018 au Conseil de Ville alors qu'elle était encore étudiante à la Haute école de travail social de Fribourg, Josepha Chiesa a choisi, au terme de sa formation, de s'établir sur le lieu de son nouvel emploi dans le canton de Fribourg. Ce déménagement l'oblige à quitter le Conseil de Ville, auquel elle a apporté un fort engagement, avec une prédilection pour les thèmes sociaux et l'égalité. Elle a assumé la fonction de cheffe de fraction, ayant à cœur de défendre les valeurs d'ARC avec sincérité, énergie et plaisir, et de faire rayonner la cité imérienne qui lui est si chère. ARC la remercie vivement pour l'investissement dont elle a su faire preuve et lui souhaite tout le meilleur en terres fribourgeoises.

C'est Marco Pais Pereira qui reprendra son siège et son flambeau. Né en 1984, originaire de La Chaux-de-Fonds, Marco Pais Pereira est directeur de *L'enfant c'est la vie*, une très importante institution sociale active dans le canton de Neuchâtel. Jeune père de famille, établi à Saint-Imier dont il apprécie l'esprit, les services et la qualité de vie, il tient à mettre de son temps et de ses compétences au service de collectivité publique.

Quant au poste de cheffe de fraction au Conseil de Ville, c'est Morgane Bussian qui en reprendra la charge.

ARC s'engage plus que jamais pour une politique ambitieuse, animée par une vision positive et active en faveur de la qualité de vie à Saint-Imier. Elle se félicite de l'engagement de Morgane Bussian et de Marco Pais Pereira. Toute personne intéressée à quelque titre que ce soit à un tel investissement en faveur de Saint-Imier est la bienvenue et peut contacter un élu directement ou s'adresser à ARC – Alternative régionale et communale via info@arc-saint-imier.ch. | *arc*

Marco Pais Pereira fait son entrée au Conseil de Ville de Saint-Imier

PARTI SOCIALISTE ERGÜEL

Un beau dimanche de votations

Le Parti Socialiste Erguël est très satisfait des résultats des votations fédérales de ce dimanche. A notre grande fierté, les mots d'ordre du Parti Socialiste Suisse, soutenus par notre section, ont tous été suivis par une majorité des citoyennes et citoyens suisses.

Fait très rare, l'initiative sur les soins infirmiers est acceptée avec la majorité des cantons. L'initiative sur la justice a quant à elle, été refusée. Le peuple suisse a clairement accepté la modification de la loi Covid-19 et renouvelle ainsi sa confiance aux autorités.

Le timide oui du Jura bernois reflète son modeste taux de vaccination. Nous en profitons donc pour vous rappeler que vous avez toujours la possibilité d'aller vous faire vacciner. Prenez soin de vous et de vos proches et pensez au respect des gestes barrières (masques dans les locaux fermés, lavage des mains, aération et distance).

Concernant l'élection à la mairie de Saint-Imier, malgré un taux important de bulletins blancs, les citoyens et les citoyennes ont élu Denis Gerber comme maire. Nous espérons une collaboration fructueuse et riche en débats constructifs durant cette année. Bettina Zürcher, qui a mené une campagne différente, n'a pas pu accéder à son rêve. Nous lui souhaitons de pouvoir tout de même mettre en œuvre ses idées.

Nous remercions Olivier Zimmermann (conseiller municipal du Parti Socialiste Erguël et maire par intérim depuis le 30 octobre) pour tout son travail et le temps qu'il a accordé à notre communauté. | *pse*

DÉLAI RÉDACTIONNEL **MERCREDI 9H**

AJR VALLÉE DE TAVANNES, TRAMELAN ET ENVIRONS

Le traditionnel sapin remplacé par une décoration originale

Chaque année, trois sapins de Noël sont installés dans le village de Tramelan durant la période des fêtes. Jusqu'ici, ceux-ci étaient prélevés dans les forêts communales... Afin de trouver une solution plus durable et dans l'aire du temps, le conseil communal s'est approché de l'Action Jeunesse Régionale pour créer une décoration dans le petit parc public à proximité de leur lieu d'accueil.

Une décoration hivernale, des lumières qui scintillent et un concours photo

C'est avec entrain que l'équipe d'animation de l'AJR a mobilisé les jeunes pour mettre sur pied ce projet. Après réflexion et récolte des idées de chacun et chacune, l'équipe s'est également approchée des habitants du quartier pour les associer au projet.

Durant 3 mercredis après-midi et quelques heures durant les permanences d'accueil, une quinzaine de jeunes a mis la main aux crayons et aux pinceaux pour faire naître des plaques de bois: bonshommes en pain d'épice, cannes à sucre, bonshommes de neige et accessoires pour les rennes en bottes de paille, etc.

Depuis le 1er décembre, les créations sont installées à l'intersection entre la rue de la Gare et la rue du Pont 20 ainsi que dans le petit parc public à proximité du local de l'Action Jeunesse Régionale, avec notamment l'aide du Corps des Sapeurs-pompiers de Tramelan et de leur camion nacelle.

Pour y ajouter un peu de légèreté, un concours photo est proposé du 1er au 31 décembre.

Les consignes sont simples: se prendre en photo avec l'une des décorations réalisées par les jeunes. L'originalité est de mise! Les 3 premiers remporteront des bons ProMo à faire valoir auprès des artisans et commerçants tramelots. Les résultats du concours seront transmis le vendredi 14 janvier prochain.

On rappellera que Pro Junior soutient la jeunesse dans différents domaines, notamment en subventionnant des projets mis en place par et pour les jeunes. | *ajr*

CENTRE INTERRÉGIONAL DE PERFECTIONNEMENT TRAMELAN

Dans l'œil du cyclone

Avec le réchauffement climatique, l'intérêt pour les phénomènes météorologiques est croissant. Parmi eux, les événements violents comme les ouragans sont en tête de liste. Le mercredi 8 décembre prochain, une conférence du géographe Jean-Marc Walther permettra à chacun d'être au fait des dernières connaissances sur le sujet.

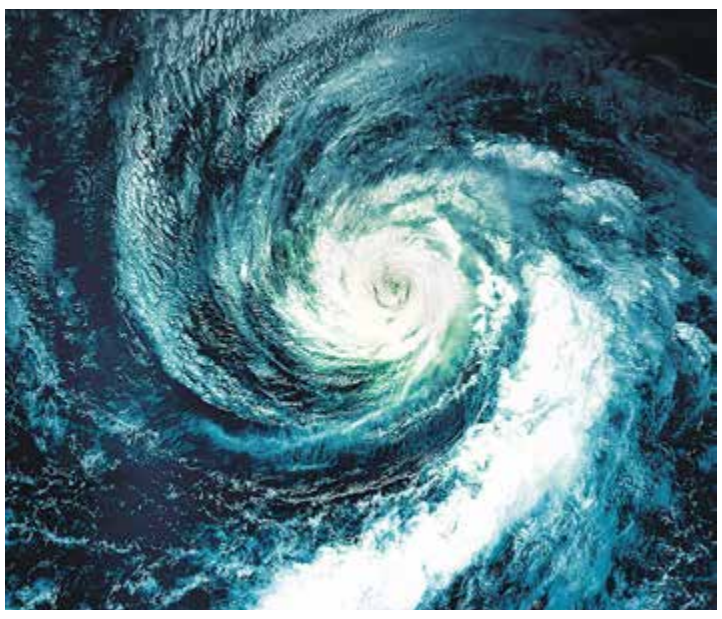

Chaque année, et parmi les violents phénomènes affectant les milieux naturels et les sociétés humaines, les ouragans (ou cyclones ou typhons selon les régions) sont les plus dévastateurs: outre les blessés et les sans-abri, environ 10 000 personnes par année périssent par noyade ou emportées par des glissements de terrain ou des coulées de boue. Quant aux dégâts matériels, ils sont considérables, en raison des vents et des pluies intenses ainsi que des fortes houles; ces dommages (2300 milliards de dollars ces 20 dernières années) sont en constante augmentation étant donné le réchauffement climatique et l'accroissement de la population mondiale.

Où et comment se forment ces phénomènes dévastateurs, quelles sont leurs trajectoires, peut-on les prévoir et comment les sociétés gèrent-elles ces aléas météorologiques, tels sont les thèmes qui seront abordés, à travers l'exemple d'Irma, ouragan ayant dévasté les Caraïbes en automne 2017.

Le conférencier est Jean-Marc Walther. Il est géographe-géologue. Il a été professeur à l'Université de Niamey au Niger. Il a également été enseignant au gymnase, et chargé de cours à l'EPFL. Il est ancien collaborateur scientifique du service géologique national. | *cip*

Mercredi 8 décembre, 19 h 30
CIP Tramelan
Entrée libre, collecte

TRAMUSICA

Concert de Noël

Ce samedi 4 décembre aura lieu le traditionnel concert de Noël de l'ensemble à vent tramelot Tramusica.

Après un concert de quatuors au début de cet été, cette prestation à venir marque le retour des musiciennes et musiciens dans leur configuration originale. Toutes et tous se réjouissent de pouvoir enfin se produire à nouveau tous ensemble! Les jeunes musiciens se produiront également, sous la baguette du chef Biagio Musumeci.

Le programme riche débutera par une marche. Viendra ensuite une pièce de résistance que Tramusica répète de longue date et se réjouit de pouvoir présenter enfin en concert, *Image of a City*. Deux autres morceaux agréables à l'oreille et pour finir un morceau de Noël clôtureront cette première partie. Pour finir, les jeunes musiciens prendront le relai et interpréteront pas moins de 5 morceaux, tous de grands classiques bien connus.

Certains que ce choix de programme saura divertir les mélomanes de tous horizons, les musiciennes et musiciens de Tramusica se réjouissent de voir un nombreux public les applaudir le samedi 4 décembre à 18h, à l'Eglise réformée de Tramelan. L'entrée est libre, collecte à la sortie. Selon les prescriptions actuellement en vigueur et sous réserve de modification, le certificat Covid est exigé à l'entrée et le masque devra être porté durant toute la manifestation. | *tramusica*

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

MADRES PARALELAS
VENDREDI 3 DÉCEMBRE, 18 H
DIMANCHE 5 DÉCEMBRE, 20 H
MARDI 7 DÉCEMBRE, 20 H

de Pedro Almodovar, avec Penelope Cruz, Aitana Sanchez-Gijon. Sur deux ans, le film suivra deux femmes qui ont accouché le même jour et qui ont des trajectoires parallèles. En VO s.-t. 12 ans (sugg. 14). 2 h.

SOS FANTÔMES: L'HÉRITAGE
VENDREDI 3 DÉCEMBRE, 20 H 30
SAMEDI 4 DÉCEMBRE, 15 H
DIMANCHE 5 DÉCEMBRE, 17 H

de Jaon Reitman, avec Carrie Coon, Finn Wolfhard. Une mère célibataire et ses deux enfants déménagent dans une petite ville et découvrent petit à petit leurs liens avec les anciens Ghostbusters ainsi que l'héritage secret laissé par leur grand-père. En français. 10 ans. Durée 2 h 04.

LE MÉCANO DE LA GÉNÉRALE
SAMEDI 4 DÉCEMBRE, 18 H

de Buster Keaton, avec Buster Keaton. Géorgie, 1861. Johnnie nourrit un amour sans borne pour la sublime Annabelle et pour sa locomotive, la Générale. Arrive la guerre de Sécession. Jugé plus utile en tant que mécanicien, Johnnie n'est pas recruté pour combattre les nordistes. En VO s.-t. Durée 1 h 07.

RED NOTICE
SAMEDI 4 DÉCEMBRE, 21 H
LUNDI 6 DÉCEMBRE, 20 H

de Rawson Marshil Thurber, avec Dwayne Johnson, Ryan Reynolds. Interpol déclare une alerte rouge pour attraper les criminels les plus recherchés du monde. Mais lorsque le casse le plus audacieux réunit le meilleur profiler du FBI, Rusty, et deux criminels rivaux, une voleuse notoire et un escroc, personne ne peut prédire l'issue de l'opération. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 55.

LYNX
DIMANCHE 5 DÉCEMBRE, 14 H

reprise.

OÙ EST ANNE FRANK!
MERCREDI 8 DÉCEMBRE, 16 H

de Ari Folman. Kitty, l'amie imaginaire d'Anne Frank à qui était dédié le célèbre journal, a mystérieusement pris vie de nos jours dans la maison où s'était réfugiée Anne avec sa famille, à Amsterdam, devenue depuis un lieu emblématique recevant des visiteurs du monde entier. En français. 8 ans. Durée 1 h 39.

LES TUCHE 4
CROIENT TOUJOURS AU PÈRE NOËL
MERCREDI 8 DÉCEMBRE, 20 H
JEUDI 9 DÉCEMBRE, 20 H 15

de Olivier Baroux, avec Jean-Paul Rouve, Isablle Nanty. L'histoire se déroule alors que Jeff a démissionné de son poste de président de la République, lui et sa famille sont heureux de retrouver leur village de Bouzolles. A l'approche des fêtes de fin d'année, Cathy demande un unique cadeau. En français. 8 ans. Durée 1 h 41.

THE FRENCH DISPATCH
JEUDI 9 DÉCEMBRE, 18 H

de Wes Anderson, avec Timothée Chalamet, Léa Seydoux. Le film met en scène un recueil d'histoires tirées du dernier numéro d'un magazine américain publié dans une ville française fictive au 20e siècle. En VO s.-t. 12 ans. Durée 1 h 48.

AU ROYAL À TAVANNES

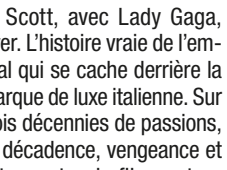

SOS FANTÔMES: L'HÉRITAGE
SAMEDI 4 DÉCEMBRE, 17 H
LUNDI 6 DÉCEMBRE, 20 H
MARDI 7 DÉCEMBRE, 20 H

voir ci-contre.

HOUSE OF GUCCI
VENDREDI 3 DÉCEMBRE, 20 H
SAMEDI 4 DÉCEMBRE, 21 H
DIMANCHE 5 DÉCEMBRE, 20 H

de Ridley Scott, avec Lady Gaga, Adam Driver. L'histoire vraie de l'empire familial qui se cache derrière la célèbre marque de luxe italienne. Sur plus de trois décennies de passions, trahisons, décadence, vengeance et finalement meurtre, le film met en scène ce que signifie un nom, ce qu'il vaut et jusqu'où une famille peut aller pour reprendre le contrôle. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 2 h 44.

LES ELFKINS: OPÉRATION PÂTISSERIE
MERCREDI 8 DÉCEMBRE, 14 H

de Ute von Münchow-Pöhl. Elfie est une petite Elfkins qui vit dans le monde secret des lutins. Elle rêve de rencontrer des humains et décide un jour de partir à l'aventure! Elfie tombe sur Max, un chef pâtissier grognon dont la pâtisserie ne fait plus recette. En français. Pour tous. Durée 1 h 10.

RESIDENT EVIL
MERCREDI 8 DÉCEMBRE, 20 H

de Johannes Roberts, avec Kaya Scodelario, Hannah John-Kamen. Autrefois le siège en plein essor du géant pharmaceutique Umbrella Corporation, Raccoon City est aujourd'hui une ville à l'agonie. L'exode de la société a laissé la ville en friche... et un grand mal se prépare sous la surface. En français. 16 ans. Durée 1 h 46.

HAUTE COUTURE
JEUDI 9 DÉCEMBRE, 20 H

de Sylvie Ohayon, avec Nathalie Baye, Pascale Arbillot. Jade, 20 ans, arrache un jour un sac dans le métro parisien. Alors qu'elle découvre le contenu de ce sac, Jade comprend qu'elle vient de dépouiller une ouvrière d'un milieu similaire au sien. En français. 10 ans (sugg. 12). Durée 1 h 41.

COMMUNE DE TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Un service sauvé grâce à l'engagement de la *perle rare*

A la tête des patrouilleurs et patrouilleuses scolaires, Deborah Kläy gère l'engagement d'une trentaine de personnes, aux passages pour piétons et le long du pédibus

On se souvient du cri d'alarme lancé au printemps dernier par les autorités municipales et les responsables du service communal des patrouilleurs/euses scolaires : après une vingtaine d'années à sa tête, Sylvie Humair et Veronika Freléchox avaient annoncé leur retrait, mais sans susciter la moindre velléité de succession.

Deborah Kläy-Gekle a repris cet automne la responsabilité d'un service qui œuvre pour la sécurité des plus jeunes Tramelotes et Tramelots

Une maman convaincue

Or cet appel, et ceux lancés parallèlement par l'école auprès des parents d'élèves, ont rencontré un écho positif : Deborah Kläy, maman de trois enfants, s'est sentie directement concernée. « Nous sommes domiciliés au sud de la route cantonale, et à ses débuts scolaires j'ai donc accompagné mon aînée, jusqu'au passage pour piétons sécurisé par des patrouilleurs. J'ai pu constater que la circulation motorisée est importante, au moment où les écoliers se déplacent, et donc que ce service est réellement nécessaire. » Pour éviter qu'il ne disparaisse, elle a alors décidé d'en reprendre les rênes.

Engagée seule depuis la rentrée d'après les vacances scolaires d'automne, Deborah Kläy rencontre beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle fonction.

Formation idéale

Employée de commerce chez Longines durant une décennie, Deborah Kläy a renoncé provisoirement à travailler à temps plein. Avec trois jeunes enfants – de 10 mois, 5 ans et 8 ans respectivement –, ce serait trop lourd, précise celle qui s'engage dès lors actuellement dans diverses activités à temps très partiel, qu'il s'agisse de coups de main bénévoles ou de tâches rémunérées.

La responsabilité des patrouilleurs scolaires correspond parfaitement à ses attentes, et réciproquement. Sa formation et ses centres d'intérêts personnels lui confèrent en effet toutes les qualités et compétences nécessaires pour assurer une gestion efficace du service.

Une trentaine d'employé/es

Son travail commence par la mise au point d'un programme d'interventions précis, puis son suivi continuel ; chaque absence, notamment, doit être palliée immédiatement, par un/e autre patrouilleur/euse ou par Deborah Kläy elle-même lorsque c'est nécessaire.

La responsable assure ensuite la rémunération régulière de tous les engagés, à savoir onze adultes tramelots (parmi lesquels sept parents d'écoliers), six personnes provenant du centre d'accueil des requérants d'asile, neuf écoliers secondaires et les quatre personnes qui assument le pédibus des 1-2 H. Ce pédibus, rappelons-le, assure l'accompagnement sécurisé des classes enfantines des Reussilles, des Dolaizes et de la Printanière, une fois par semaine sur le chemin des halles de gymnastique de la Marelle et du CIP respectivement. Lesdites classes comptant jusqu'à 18 enfants de 4 et 5 ans, on comprend aisément qu'une enseignante ne peut assurer seule leur sécurité à travers la localité.

Nombreux contacts

A ces tâches régulières s'ajoutent encore les liens et les contacts avec la Police cantonale bernoise et son service spécialisé de prévention ; chaque patrouilleur/euse doit en effet signer des documents officiels, tenus par la police, qui garantissent son assentiment et des prestations d'assurance complètes en cas d'accident.

Enfin, Deborah Kläy gère également l'inscription aux cours ad hoc, lesquels sont proposés en particulier aux plus jeunes patrouilleurs, et effectue évidemment des contrôles dans le terrain.

Notre interlocutrice le souligne, sa nouvelle activité est très variée, par son contenu comme par ses horaires, alternant des semaines calmes jalonnées de tâches régulières, et d'autres où son intervention est exigée quotidiennement en urgence. Une diversité qui n'est pas pour déplaire à cette jeune maman dynamique.

Des nouveautés

Le service des patrouilleurs s'est étendu cette année, avec l'ouverture d'un nouveau passage gardé, à savoir celui du pont des Lovières. « La circulation est particulièrement dense, à cet endroit, lorsque les employés des entreprises quittent leur place de travail sur le coup de midi, et lorsqu'ils la rejoignent à 13 h », souligne Deborah Kläy. Les interventions, devant ce passage, sont donc limitées à ces deux moments de la mi-journée.

Ailleurs, à savoir aux Reussilles, sur la place du 16-Mars et devant le Régional, les patrouilleurs sont au front à quatre reprises quotidiennement : à 8 h, à midi, à 13 h et à 15 h, pour une quinzaine de minutes à chaque intervention.

L'engagement de requérants du centre d'accueil, lui aussi, constitue une nouveauté. Et Deborah Kläy de regretter que les parents ne se sentent pas davantage concernés par ce service, eux qui sont sept seulement à en faire partie. Quand bien même elle se réjouit que les écoliers secondaires trouvent dans cette activité une source d'argent de poche, et que les requérants d'asile puissent l'utiliser dans leur volonté d'intégration et de socialisation, la responsable espère que l'implication des premiers concernés, donc les parents de jeunes enfants, ne laisse plus jamais le service des patrouilleurs scolaires risquer de disparaître.

Apprécié et important

Les autorités municipales se félicitent grandement de l'engagement de Deborah Kläy, qui a permis d'assurer la pérennité d'un service apprécié et important, et qui lui apporte ses compétences enthousiastes. Elles lui souhaitent encore une chaleureuse bienvenue parmi les employés communaux et profitent de l'occasion pour réitérer leur gratitude envers ses prédécesseuses, Veronika Freléchox et Sylvie Humair, et envers la direction de l'école primaire, qui a assuré l'intérim d'août à octobre. | *cm*

Déchets carnés

La déchèterie possède une benne pour récupérer les déchets carnés. Celle-ci est adaptée pour des animaux pouvant peser jusqu'à 50 kg. Pour les cadavres plus lourds, la récupération est problématique. Un accord avec le syndicat des communes des Franches-Montagnes a été signé pour les animaux de 50 à 200 kg. Les vétérinaires cantonaux jurassien et bernois ont donné leur accord pour autant que les cadavres soient transportés par leur détenteur.

Les agriculteurs et citoyens habitant le territoire tramelot peuvent désormais déposer les carcasses d'animaux entre 50 et 200 kg au centre de collecte de Prépetitjean – Commune de Montfaucon, durant les heures d'ouverture (lundi à vendredi de 13 h 30 à 15 h samedi 8 h 30 à 9 h 30).

Les animaux doivent pouvoir être identifiés (marque à l'oreille pour les veaux, nº BDTA ou nº BDTA de la mère pour les tout jeunes veaux. Pour les poulains nº UELN de la mère, exploitation de provenance ou nom du détenteur pour les privés). Sans possibilité d'identification, les cadavres ne sont pas acceptés et seront repris par le détenteur. Les cadavres de veaux provenant du canton de Berne ne font pas l'objet d'un prélèvement du tissu de l'oreille pour analyse et détection de la maladie ESB.

Le pesage s'effectue à l'arrivée des animaux. Le poids, l'identification de l'animal et celle de l'exploitation de provenance ou du détenteur privé sont inscrits dans le registre par le responsable du Centre de collecte en présence du détenteur. La commune de Tramelan facturera aux utilisateurs 0,80 ct par kilo. Une surtaxe définie par le responsable du centre est encaissée immédiatement auprès du détenteur lors de l'apport si le cadavre est en état de décomposition avancée (mort depuis plus de 5 jours, présence d'asticots, etc.).

Les animaux jusqu'à 50 kg sont récupérés comme par le passé à la déchèterie de la Trame 13. Les facturations se font selon le mode habituel. Le prix par kilo est de 0,80 ct et adapté annuellement en fonction des frais d'élimination.

Les déchets carnés dès 200 kg sont récupérés directement à domicile par Centravo à Lyss, comme par le passé. | *cm*

Fête de la Forêt 2022

Une tour en bois sera construite dans le massif forestier *Sous-la-Lampe* dans le cadre de la Fête de la Forêt prévue du 15 au 17 septembre 2022. Un défi a été lancé pour construire cette tour en 24 heures sur un des plus grands Douglas du massif. Elle sera composée d'un double escalier et d'une plateforme qui pourra accueillir une vingtaine de personnes dans l'ambiance des cimes. Toutes les infos ici : www.lokalhelden.ch/fr/fetedelaforet et https://fetedelaforet.ch/ Nous vous invitons à découvrir, soutenir et relayer la campagne de financement participative relative à ce beau projet. | *cm*

Eco-point : les bons gestes

La Commune de Tramelan dispose dans ses 4 Eco-point du village de conteneurs de récupération des récipients en PET. Par année, ce sont ainsi 19 677 kilos (chiffre 2020) de PET qui sont collectés et valorisés. Pour maintenir ces dispositifs accessibles en tout temps à disposition de la population, il est important de déposer uniquement du PET dans les conteneurs prévus à cet effet. 95 % de la population procède aux bons gestes. Toutefois, une minorité de personnes dépose de manière récurrente des récipients plastiques non conformes à la filière du PET. L'élimination correcte des bouteilles à boissons en PET est un moyen simple de promouvoir la protection du climat, d'économiser l'énergie et de réduire les déchets. En cas de doute, le personnel de voirie se tient toujours volontiers à disposition pour vous conseiller et faire le bon geste ! | *cm*

Chemin du Château

Compte tenu des mesures de stabilisation réalisées et des garanties obtenues à l'égard de la sécurité des usagers, la circulation des véhicules sur le chemin du Château est à nouveau possible. | *cm*

Recherche deux apprentis employés de commerce

La Municipalité de Tramelan met au concours deux postes d'apprenti employé de commerce pour août 2022 à juillet 2025. C'est une première pour la commune de Tramelan qui habituellement n'engage qu'un apprenti employé de commerce par année. La nouvelle organisation du secrétariat des Services techniques permet cette expérience qui s'offrira à toutes et tous les jeunes qui postuleront jusqu'au 18 décembre prochain. Le cursus de l'apprenti engagé à l'Hôtel de Ville restera quasiment le même qu'à ce jour. Celle ou celui engagé aux Services techniques sera formé dans son domaine de compétences en fonction des tâches administratives spécifiques aux Services techniques. Avec cette perspective formatrice, Tramelan occupera en 2022 six apprentis dans les domaines aussi variés que ceux d'employé de commerce, d'assistant socio-éducatif et d'agent d'exploitation cursus conciergerie. | *cm*

PAROISSE RÉFORMÉE

Veillée de l'Avent

A l'approche des fêtes de Noël, nous sommes une majorité, bon gré mal gré, à être embarqués dans un tourbillon ; au sein de cette frénésie, la Veillée de l'Avent prend tout son sens « s'arrêter et remercier Dieu ». Ce moment de communion fraternelle, auquel vous êtes toutes et tous invités sera animé par le pasteur Philippe Kneubühler.
Rendez-vous mercredi 8 décembre à 20 h au rez-de-chaussée de la maison de paroisse (avec certificat Covid). Bienvenue. | *paroisse réformée*

Feuille d'Avis du District de Courtelary Vendredi 3 décembre 2021 Nº 44

Procès-verbal du Conseil général

Séance ordinaire
tenue le 15 novembre 2021 à 19 h 30 à La Salle de La Marelle

Président : Pierre-Alain Basso, Groupe Débat
Secrétaire du procès-verbal : Lorrie Houlmann, vice-chancelière municipale
Invité : Raphaël Chappuis, administrateur des finances (dès 19 h 30)

Pierre-Alain Basso, président, ouvre cette cinquième et dernière séance de l'année 2021 en saluant les membres du Conseil général, la presse, le Conseil municipal. Le président salue en particulier la présence de Raphaël Chappuis, administrateur des finances, venu présenter le budget 2022.

1. Appel

L'appel auquel procède Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 32 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés : Beat Geiser, PLR ; Elvis Lehmann, PLR ; Emmanuel Contesse, Groupe Débat ; Orlando Loureiro, Groupe Débat.

Non excusé : Adrien Dufaux, PS.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021
4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 28 juin 2021 et du 20 septembre 2021
5. Réponses aux petites questions déposées en séance du 20 septembre 2021

I. Décisions

6. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2022
7. Motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Pour une introduction rapide du droit de vote et d'élection à 16 ans »
8. Nomination du bureau pour l'année 2022
9. Projets en cours du Conseil municipal
10. Informations

III. Divers

11. Résolutions
12. Motions – postulats
13. Interpellations
14. Petites questions
15. Correspondance au Conseil général
16. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 28 juin 2021 et du 20 septembre 2021

François Roquier, Groupe Débat (Plantation d'une haie vive indigène entre piscine et bungalows)

Pierre Sommer, CM : Le Conseil municipal est favorable à la proposition. Afin d'entreprendre les premières démarches, un appel d'offres respectant la plantation de haie vive indigène a d'ores et déjà été lancé et entrepris. Le montant du projet ne demandera pas à être inscrit au plan d'investissement, il sera par conséquent ajouté au budget 2023 tout comme son élaboration. La répartition des coûts sera envisagée en temps voulu.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

Vital Gerber, Groupe Débat, et Pierre-Alain Basso, Groupe Débat (Ouverture de l'EJC durant les vacances scolaires)

Carine Bassin, CM : Toutes les informations ci-dessous partent du postulat que l'offre proposée répondrait aux critères cantonaux permettant de bénéficier des subventions. L'accueil durant les vacances scolaires ne représente pas une simple ouverture de l'EJC durant les vacances. Cette offre doit avoir sa propre identité (elle peut être prise en charge par l'école à journée continue ou déléguée par le biais d'un contrat de prestation entre la commune et un tiers) dans les activités proposées, les horaires d'ouverture, l'encadrement, la gestion administrative et la participation financière des trois partenaires que sont le canton, la commune et les parents. L'accueil durant les vacances scolaires doit non seulement permettre aux parents de poursuivre de manière sereine leur activité professionnelle, mais doit avant tout permettre à l'enfant de pouvoir profiter du temps de repos et de coupure d'avec le milieu scolaire. Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir offrir des activités diversifiées, en adéquation avec les besoins et l'âge des enfants accueillis. Les locaux de l'EJC actuels peuvent s'y prêter (quelques aménagements seraient bienvenus, tels qu'un lieu de repos-sieste pour les plus jeunes). Le canton recommande de prendre en charge les enfants pour des journées complètes. Pour permettre aux écoliers de se reposer, les horaires d'ouverture ou le temps de présence devraient être limités. L'encadrement doit être fait par au moins 50 % de personnel bénéficiant d'une formation pédagogique. Le coefficient d'encadrement est d'une personne pour 8 enfants, 5 en cas d'excursion. La direction doit également être assumée par une personne ayant une formation pédagogique. Le personnel éducatif peut être celui de l'école à journée continue, mais peut également être composé de personnes ne travaillant que pour l'accueil durant les vacances scolaires. Les deux variantes sont utilisées dans les diverses communes de la région. La gestion administrative (inscription, facturation, demande de subvention, etc.) doit être à la charge de la commune. La commune est l'organe de surveillance. Le canton subventionne un montant de 30 francs par jour et par enfant, pour autant que la part de la commune soit au moins égale. Les coûts réels sont d'environ 120 francs par jour et par enfant, repas inclus. Dans ce cas de figure, la part des parents est de 60 francs par jour. En fonction du nombre d'enfants inscrits, le montant quotidien peut varier en fonction des frais fixes. Les communes ont la liberté de fixer les tarifs (contrairement au modèle EJC qui doit respecter le tarif social), soit un forfait, soit un tarif en fonction du revenu des parents et prendre en charge la différence. La participation minimale de la commune est donc d'environ 25 %. La part des parents devant, si possible, être attractive, la participation communale devrait être bien supérieure, en fonction du choix et du modèle de tarif appliqué (l'estimation a été faite avec l'outil de budget proposé par le canton). La mise en œuvre d'une telle structure demande une étude approfondie des besoins, des stratégies financières qui doivent être viables et budgétisées, des changements ou des créations de règlements et une augmentation des ressources humaines, pour la commune qui devra s'acquitter de tâches administratives supplémentaires et pour le personnel éducatif. Mais également un volet pédagogique et un programme d'activités en lien avec les besoins et l'âge des enfants ou adolescents. Le bien-être et les besoins des enfants doivent rester la priorité dans cette éventuelle mise en œuvre. Il ne s'agit pas simplement de permettre aux parents d'aller travailler. Certains enfants passent déjà plus de 25 heures par semaine à l'école à journée continue (arrivent à 6 h 30 et repartent à 18 h, 4 jours par semaine et le vendredi à 17 h 30) et ce sera certainement les mêmes qui seraient présents durant les vacances. Pour le développement des enfants, leur bien-être, leur capacité à recommencer l'école dans de bonnes dispositions, il est nécessaire qu'une coupure soit faite. Limiter l'accueil durant les vacances à la « simple » ouverture de l'EJC n'est pas suffisant, il faut se donner les moyens d'apporter les conditions, les activités et l'encadrement nécessaire à chaque enfant pour que les vacances soient bénéfiques. En conclusion, le Conseil municipal propose que l'EJC renseigne les parents qui en auraient besoin sur l'offre de camps de vacances, mieux adaptés au rythme des enfants, avec des activités et un changement de cadre qui permette à l'enfant de se ressourcer pendant ces périodes importantes pour son développement.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

Vincent Vaucher, PS (Elections – votations sur le site internet communal)

Philippe Augsburger, maire : Une nouvelle page a été introduite sur le site de la commune de Tramelan, sous la rubrique Politique. Les procès-verbaux de chaque votation et les résultats des élections communales y seront dorénavant listés.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

5. Réponses aux petites questions déposées en séance du 20 septembre 2021

Blaise Bernard, PS (Carrefour rue des Frênes – Virgile-Rossel)

Philippe Augsburger, maire : Après une rencontre sur place avec le propriétaire concerné, l'interpellateur et une petite délégation communale, il est convenu d'un marquage au sol. Les autres options, sens unique, borne et gendarme couché inversé sont abandonnées. Le marquage se fera au printemps 2022.

L'auteur de la petite question se déclare « satisfait ».

Georges Juillard, UDC (Pose d'une palissade plastique à l'Eco-point de la rue du Pont)

Mathieu Chaignat, CM : La palissade en question a plusieurs fois été réparée suite à des déprédations et l'usure du temps. Elle est située le long d'une route et mise à rude épreuve en hiver. Malheureusement, dernièrement, une personne a tenté de mettre le feu à ladite palissade. Il a été décidé de la remplacer. Différentes possibilités ont été discutées avec l'entreprise Rollog de Tavannes. Le choix s'est porté sur une palissade en matière plastique recyclée à base de PET. En fonction de la vision avec laquelle nous regardons les choses, nous pouvons en effet regretter que le bois n'ait pas été retenu. Si on change cette focale, nous pouvons aussi voir le côté positif du choix du matériau, comme un clin d'œil, puisque l'Eco-point récupère justement le PET.

Mathieu Chaignat ajoute que la remarque est pertinente et pourrait inciter les services à travailler avec le nouveau magasin de Valforêt.

L'auteur de la petite question se déclare « partiellement satisfait ».

Quentin Landry, UDC (Chemin blanc au stand de tir)

Pierre Sommer, CM : Le chemin blanc qui monte aux cibles est interdit à la circulation. Il a été réparé sans grand frais par les Travaux Publics il y a quelques années avec de la chaille livrée par Claude Steiner. La réfection de ce chemin sera englobée dans le projet d'amélioration foncière intégrale en cours d'élaboration.

Pierre Sommer précise que le Chemin de la ciblerie a été refait après l'assainissement du bâtiment par l'entreprise Vuille. Il indique avoir eu connaissance de cet élément après l'élaboration de la réponse.

L'auteur de la petite question se déclare « partiellement satisfait ».

Pierre von Allmen, UDC (Questions de stationnement)

Philippe Augsburger, maire : En ce qui concerne le parcage à la loge, il est difficile de prendre des dispositions. Tout au plus, constater que le matériel militaire entreposé là devrait bientôt disparaître. D'autres mesures seraient disproportionnées. Il s'agit d'une pesée d'intérêts. Nous n'avons pas, à ce jour, eu de réclamation. Pour ce qu'il en est du parcage des camions sur la place de la Clef, le marquage est suffisant. Un signal au milieu de la place est inconcevable.

L'auteur de la petite question se déclare « non satisfait ».

I. Décisions

6. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2022

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « Compte tenu des circonstances, le budget a été établi une fois de plus, prudemment, trop prudemment diront certains. Il n'empêche que, le déficit est au plus bas par rapport aux années précédentes. La commission des Finances et le Conseil municipal ont préavisé favorablement ce budget ».

Le président passe ensuite la parole aux groupes.

Tous les groupes préavisent favorablement le budget 2022, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur, Raphaël Chappuis.

Le président passe ensuite le document en revue, chapitre par chapitre.

Page 20, « Investissements »

Vital Gerber, Groupe Débat, s'interroge sur le parent pauvre du budget communal, à savoir la culture. Il demande si celui-ci est suffisant en regard à d'autres communes voisines par exemple. N' y aurait-il pas lieu de l'adapter par la suite ?

Carine Bassin, CM, répond que le budget alloué est suffisant. Elle relève qu'une grande part est attribuée à l'Ecole de Musique du Jura bernois, lieu culturel et très important pour la jeunesse. En termes d'autres investissements, il est toujours possible de faire mieux. Elle relève que dans la plupart des communes avoisinantes, le budget culturel est en dessous du nôtre.

Page 25, « Compte de résultat »

Vital Gerber, Groupe Débat, constate que le budget de Sports et Loisirs est important. Il précise ne pas mettre les budgets culturels et sport en opposition, deux domaines importants pour la commune.

Il demande si une possibilité existe d'augmenter les revenus relatifs aux Infrastructures de la patinoire et piscine.

Philippe Augsburger, maire, répond qu'il est difficile d'adapter les revenus, cela commencerait par l'augmentation des tarifs d'abonnements et entrées, ce qui serait contre-productif socialement parlant. De plus, il ajoute que cela apporterait une rentrée infime de ce que représente le budget des sports.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve le budget 2022, sous réserve du référendum facultatif, présentant un excédent de charges de 279 500 francs, en fixant :

- la quotité d'impôt à 1.94 ;
- la taxe immobilière à 1.30 ‰ de la valeur officielle.

Avant de passer au point suivant, le président remercie Raphaël Chappuis pour la réalisation de ce budget.

7. Motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Pour une introduction rapide du droit de vote et d'élection à 16 ans »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au Conseil municipal.

Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « Je me réfère une fois de plus au message. Le Conseil municipal a statué sur le contenu de ladite motion en séance du 28 septembre. Nous recommandons au Conseil général de suivre ces conclusions. Le règlement communal sur les élections et les votations aux urnes renvoie à la législation cantonale ».

Le président cède la parole au motionnaire, Thierry Gagnebin.

Thierry Gagnebin, PS, indique avoir pris connaissance de la législation en vigueur et se rallie à la proposition du Conseil municipal. Il incite ce dernier à mettre en œuvre en temps voulu le droit de vote et d'élection à 16 ans.

Le président laisse ensuite s'exprimer les rapporteurs de groupe.

Hormis le PLR qui s'abstient en raison de l'article 2 du règlement communal à ce sujet, tous les groupes acceptent la motion.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle l'objet du vote. Il précise que le Conseil général votera simultanément sur le contenu de la motion et son classement.

Au vote, le Conseil général accepte par 27 voix favorables et 5 abstentions l'adoption de la motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Pour une introduction rapide du droit de vote et d'élection à 16 ans » et le classement.

8. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2022

Le président remercie le bureau 2021 pour sa bonne collaboration. Se référant aux propositions présentées par les groupes, le Conseil général procède à l'élection des membres de son bureau pour l'année 2022, le président séparément, les autres membres du bureau en bloc, dont le résultat est le suivant :

- Georges Juillard, UDC, est nommé en qualité de président, à l'unanimité.
- Pascal Mercier, PS, est nommé en qualité de 1er vice-président, à l'unanimité
- Myriam Tellenbach, PLR, est nommée en qualité de 2e vice-présidente, à l'unanimité

– Marc Nussbaumer, PS, est nommé en qualité de secrétaire, à l'unanimité.
– Wilfrid Geremia, Groupe Débat, est nommé en qualité de secrétaire adjoint, à l'unanimité.
– Thierry Gagnebin, PS, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.
– Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.

II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Informations

André Ducommun, CM, annonce ce qui suit « Pour faire suite au courrier du 5 novembre dernier de la Préfecture du Jura bernois, le Conseil municipal a accepté d'accueillir, sur son territoire, les Secours Routiers (sauvetage de personnes lors d'accidents du degré A et du degré B) et sauvetage avec grands moyens aériens. Cela signifie que, dans un avenir proche, le Service de Défense de Tramelan interviendra en tant que « Centre de renfort, d'intervention et de secours » sur le territoire de l'ancien district de Moutier, mais sans la commune de Moutier. »

André Ducommun, CM, informe d'autre part que du retard a été pris dans les travaux de finition de la Halle du Pont 21. La mise à terre du paratonnerre a été terminée ce jour. Le Conseil municipal va désigner un jury extérieur à la commune pour le concours d'idée quant à la future réaffectation du bâtiment.

Carine Bassin, CM, donne les informations suivantes : « A l'école secondaire, un nouveau responsable du SMI (spécialiste média et informatique) est en fonction depuis le début de l'année scolaire. Afin de répondre aux exigences du canton, plusieurs améliorations techniques devront être faites. Malgré une somme figurant au plan financier, il est plus que probable que tout ne sera pas réalisé cette année civile. Avec la pandémie, les ordinateurs portables ne sont plus disponibles en « grande quantité ».
Dans le même domaine, afin d'assurer la sécurité informatique notamment, une réflexion globale tant communale que pour les écoles devrait être menée prochainement.

Toujours au niveau des écoles, une révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS 2020) prévoit le transfert de la logopédie et de la psychomotricité. Actuellement ces prestations sont fournies par le secteur privé et dès le 1er août 2022 elles seront affectées à l'enseignement spécialisé de l'école obligatoire.

Pour faire suite à la question François Roquier du 28 juin dernier, je suis reconnaissante de vous annoncer que Déborah Kläy a repris la responsabilité des patrouilleurs scolaires. Je tiens à la remercier ».

Pierre Sommer, CM, déclare que le bureau Sigeom de Sonceboz a été mandaté par le Conseil municipal pour l'élaboration de l'avant-projet d'amélioration foncière intégrale.

III. Divers

10. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

11. Motions – postulats

Vital Gerber, Groupe Débat, dépose la motion suivante intitulée « Accueil durant les vacances scolaires : pour de véritables mesures » : « Dans sa réponse à notre interpellation, le Conseil municipal estime que la mise en place d'une offre d'accueil pour les enfants durant les vacances scolaires « demande une étude approfondie des besoins, des stratégies financières, des changements ou des créations de règlements et (d')une augmentation des ressources humaines. »

Nous demandons donc par voie de motion :

– que soit entreprise une étude approfondie sur l'accueil durant les vacances scolaires
– que cette étude débouche sur une véritable proposition de structures d'accueil, qui soient conformes aux lignes directrices du canton et viables autant pour la commune que pour les parents concernés. »

12. Interpellations

Thierry Gagnebin, PS, dépose l'interpellation suivante intitulée « Pour des transports publics dans le Jura bernois et à Bienne » : « Depuis plusieurs mois, la presse régionale se fait l'écho du ras-le-bol des usagers des transports publics dans le Jura bernois et à Bienne. En cause, les annulations et retards de trains fréquents des CFF qui mettent les nerfs des usagers à rude épreuve, eux qui arrivent ainsi souvent en retard à leur travail ou dans leur lieu de formation. Les manquements des CFF impactent également l'ensemble des prestataires de transports publics du Jura bernois qui ne peuvent garantir toutes les correspondances. Si jusqu'ici on pouvait se soucier du matériel roulant vieillissant et peu pratique utilisé par les CFF pour la desserte du Jura bernois, le non-respect des prestations par l'ancienne régie fédérale ne peut être toléré plus longtemps.

La fraction socialiste demande ainsi au Conseil municipal d'intervenir auprès des autorités régionales et cantonales afin qu'elles interviennent avec la plus grande fermeté auprès des CFF, ceci afin de connaître les causes des dysfonctionnements, la stratégie prévue par les CFF pour remédier à ses manquements et dans quel délai ?

Ce n'est qu'avec une offre de qualité, une augmentation des fréquences sur les lignes que l'on arrivera peu à peu à transférer le transport individuel vers les transports publics et aller ainsi dans le sens d'une réduction des émissions de CO_2. La situation actuelle des transports publics dans notre région n'est, à ce titre pas tolérable. »

✉

Vital Gerber, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante intitulée « Suite à l'annonce du CJB, quel soutien à la culture par la commune » : Le 11 octobre dernier, le Conseil du Jura bernois (CJB) annonçait qu'il allait désormais devoir restreindre ses subventions culturelles. Il en appelait aux communes du Jura bernois pour qu'elles assument leurs responsabilités et augmentent, à l'avenir, leur part de subvention ; le CJB a ainsi souligné l'importance d'une scène culturelle dynamique et innovante.
Considérant que les acteurs et actrices culturel/les jouent un rôle déterminant pour la vie de la collectivité et le rayonnement de la région, et que ces acteurs dépendent souvent de soutiens publics pour pouvoir assumer ce rôle, nous aimerions savoir :

Dans quelle mesure la décision du CJB peut-elle affecter les acteur/trices concerné/es (institutions ou projets) sur la commune de Tramelan ?
Comment le Conseil municipal prévoit-il d'assurer le subventionnement culturel des demandes qui lui seront adressées ? Quelles mesures prévoit-il de mettre en place ?

✉

13. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

Vital Gerber, Groupe Débat, dépose la petite question suivante : « Les problèmes sur la ligne CFF Bienne-La-Chaux-de-Fonds et Bienne-Malleray prennent des proportions préoccupantes et inacceptables, avec des changements, retards et suppressions de trains incessants (JdJ 4, 5 et 13.11.2021, RJB 8.11.2021). Les municipalités de Bienne et de Saint-Imier ont fait savoir qu'elles allaient faire entendre leurs revendications auprès des CFF et qu'elles cherchaient une alliance plus large pour ce faire. La commune de Tramelan est largement concernée. Notamment pour ses nombreux élèves et pendulaires utilisant quotidiennement la ligne Tavannes-Sonceboz-Bienne : un réseau de transports publics efficaces est essentiel à notre village. Notre question : la municipalité de Tramelan peut-elle se joindre à celles de Bienne et de Saint-Imier pour défendre les intérêts de la région dans ce dossier ? »

Christophe Gagnebin, CM, répond que les dysfonctionnements sur les lignes 225 et 226 sont connus du Conseil municipal. Plusieurs habitants ont déjà fait part de leurs doléances, raison pour laquelle, au mois d'octobre déjà le Conseil municipal est intervenu auprès des CFF dont les difficultés impactent la ligne régionale 237 Tavannes-Tramelan-Le Noirmont. Une réponse au courrier a été reçue récemment. La réponse n'est pas satisfaisante et les problèmes subsistent, quelques éléments cités sont le matériel insuffisant, personnel en quantité insuffisante et de lourdes erreurs de management commises par les CFF. Le Conseil municipal est disposé à s'associer à toutes les démarches nécessaires pour améliorer la situation. Une séance est d'ores et déjà prévue en janvier avec la CRT 1.

✉

14. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

15. Divers

Pierre-Alain Basso, Président, annonce que dans le cadre de la journée du bilinguisme, une partie du bureau du Conseil général se rendra le 30 novembre 2021 du côté de Berne.

Le président donne connaissance des dates des séances ordinaires du Conseil général en 2022 :

– lundi 28 février 2022
– lundi 25 avril 2022
– lundi 27 juin 2022
– lundi 26 septembre 2022
– lundi 21 novembre 2022

Le lieu de la première séance reste inconnu.

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 20 h 20.

Il remercie finalement les personnes qui se sont mobilisées pour la bonne tenue de la séance et pour la confiance témoignée durant cette année. Il leur souhaite également de belles fêtes de fin d'années.

Au nom du Conseil général

Le Président : Pierre-Alain Basso
La Secrétaire du procès-verbal : Lorrie Houlmann

LA PLUME DE PAT

Bonjour docteur

Patrick Rettenmund

— Bonjour docteur, pardonnez-moi de vous déranger, mais depuis quelques jours, lorsque j'incline la tête à gauche, j'ai l'oreille droite plus haute que l'autre et cela commence maintenant avec celle de gauche lorsque je me penche à droite. Je m'inquiète.

— Eh bien laissez-moi voir... en effet, inquiétant phénomène. Je me rappelle avoir lu dans une revue scientifique gréco-romaine que ce symptôme est caractéristique de la maladie de Pire-Hâte venue des Indes atlantiques. Il nous faut traiter cela de toute urgence. Je vous donne deux boîtes de Prendantagol à ingurgiter 3 fois par jour et 12 fois la nuit.

— Merci docteur, merci beaucoup. Au revoir.

8 jours plus tard...

— Bonjour docteur, les symptômes semblent se résorber, ça fait plaisir, toutefois j'ai un mal de crâne qui s'avère de plus en plus fort au fil des jours. Certains jours même mes cheveux quittent ma tête tant ils souffrent des racines.

— Il est en effet possible que le médicament cause ce léger désagrément. Avez-vous des pertes d'équilibre ou des ongles incarnés?

— Non.

— Bien alors la solution est simple, voici cinq boîtes de Psylovomirol à prendre après chaque bière ou verre de vin. Si vous ne buvez pas d'alcool, un bon verre d'absinthe fera aussi l'affaire.

— Merci docteur. Bonne fin de journée, au revoir.

7 jours plus tard...

— Bonjour docteur, il semble que je me porte mieux, merci. Mais depuis la prise des médicaments, il semble que je développe un léger strabisme. Pourriez-vous jeter un coup d'œil?

— Bien sûr, asseyez-vous seulement sur ce siège et fixez le tableau sur le mur. Pouvez-vous lire les lettres avec l'œil droit?

— A, W, E, Z, Q, N...

— Parfait, maintenant pareil avec l'œil gauche

— P, L, A, Y, B, O, Y...

— Ah oui en effet votre œil lit carrément le poster dans votre dos... il est évident que vous êtes victime du strabisme de Simone de Beauregard. Je vous envoie chez un ami ophtalmologue pour une prescription de lunettes. Tout ira mieux ensuite, ne vous inquiétez surtout pas!

— Bien docteur, merci docteur.

2 semaines plus tard avec une belle paire de lunettes à la Derrick sur le nez...

— Bonjour docteur, j'ai bien rendu visite à votre collègue le docteur Bigleuz et voici mes nouvelles lunettes. Il paraît que c'est la dernière mode, elles sont magnifiques. Je m'y habitue gentiment, mais voilà j'ai tendance à me prendre tous les bords de trottoirs et j'ai lentement une perte de sensation dans les orteils. Pourriez-vous regarder s'il vous plaît?

— Tout à fait, montrez-moi vos pieds. Je comprends votre souci, les chocs répétés ont endommagé vos terminaisons nerveuses. Il nous faut pallier à cela avec une reconstruction des canaux nerveux. Prenez ceci, de la Panarofroma, une pommade à mettre aux pieds deux fois par jour et des Narcotrafix qui optimiseront toutes les connexions nerveuses de votre corps, à prendre chaque fois que vous n'en avez pas envie. C'est sans danger.

— Merci docteur. Bonne journée et au revoir.

12 jours plus tard...

— Bonjour docteur, comme convenu, j'ai appliqué la crème et pris les Narcotrafix comme prescrit. J'ai à nouveau des sensations dans les pieds, c'est formidable, je suis content! Mais par contre tous les sons que je perçois font écho dans ma tête. C'est comme si j'étais dans une caverne et que ma tête en était une aussi.

— Laissez-moi regarder l'état de vos tympans. Avez-vous fait de la plongée sous-marine dernièrement?

— Aucunement docteur, je suis devenu allergique à l'eau depuis ma consommation de Psylovomirol.

— Ah voilà, et auriez-vous éventuellement ouvert les fenêtres et aéré votre appartement?

— En effet, comme chaque jour.

— Je comprends mieux! Alors avec les Narcotrafix il faut impérativement éviter les courants d'air sinon vous risquez une entorse des tendons auditifs. Je vais vous donner un spray, le Savapicouz. Chaque soir une application et dans une semaine vous n'aurez plus de troubles.

— Merci docteur! Que ferais-je sans vous?

9 jours plus tard...

— Bonjour docteur, j'ai bien respecté la posologie et je pense que l'effet d'écho s'est fortement atténué. Merci. Toutefois, à chaque son perçu j'entends maintenant comme un train qui siffle trois fois dans mon oreille et je sens des douleurs à trois vertèbres bien distinctes.

— Ne vous inquiétez pas, il s'agit de syndrome de la Triplette du Kangarou aussi connu sous le nom du Triangle des Bermudas qui ne se manifeste que si vous portez des pantalons courts à plus de 20 degrés Celsius. Pour résoudre ce problème, il est important de porter des pantalons de ski doublés en peau de mouton à une température minimale de 21 degrés et vos douleurs dorsales appartiendront au passé. Il est aussi conseillé de porter un appareil auditif ultrasonique «Silencetotalum» et comme cette prothèse pèse un poids certain, il faudrait le compenser par une discrète boucle d'oreille de l'autre côté d'environ 5 kilos pour garder l'équilibre et permettre une rapide guérison.

— Parfait docteur, merci. Je m'exécute de suite.

Et c'est avec quelques maux de tête violents, mais occasionnels, des pieds incertains, des lunettes en cul-de-bouteille, des pantalons en peau de mouton, un appareil auditif qui ne perçoit que les ultra-sons et une robuste boucle d'oreille, que notre patient s'en retourne chez lui éternellement reconnaissant envers le milieu médical et les innombrables bienfaits de la chimie.

Retrouvez les textes de Patrick Rettenmund sur sa page facebook L'instant présent

AGENDA

VENDREDI 3 DÉCEMBRE

– Vernissage exposition Inde de tous les instants, CIP, Tramelan, 18 h

– Vernissage expo art brut globalisable, kiosk pl. du Jura, Bienne, 14 h

SAMEDI 4 DÉCEMBRE

– Karandach Utopik Family, CCL, Saint-Imier, 20 h

– Match au loto, Orvin, 20 h 15

– Téléthon à Corgémont, Villeret, Renan, Saint-Imier et La Ferrière

– Concert de Noël de Tramusica, église réformée, Tramelan, 18 h

DIMANCHE 5 DÉCEMBRE

– Lumière à tous les étages, collégiale, Saint-Imier, 17 h

– Midi fondue, salle paroisse cath., Corgémont, de 10 h 30 à 15 h

– Concert du Brass band Corgémont, temple Corgémont, 17 h

– Chemin de Noël, departs de la scierie de Sonceboz, entre 16 h et 17 h

MERCREDI 8 DÉCEMBRE

– Mitch, Katrina, Irma et les autres cyclones, conférence de Jean-Marc Walther, CIP, Tramelan, 19 h 30

– Veillée de l'Avent, maison de paroisse, Tramelan, 20 h

VENDREDI 10 DÉCEMBRE

– Concert de Noël de la fanfare, temple, La Ferrière, 20 h

– Concert de Noël de la fanfare, salle communale, Courtelary, 20 h

SAMEDI 11 DÉCEMBRE

– Marché de Noël, salle polyvalente, Cormoret, de 10 h à 18 h

DIMANCHE 12 DÉCEMBRE

– Concert du Brass band Corgémont, église de Chaindon, 17 h

JEUDI 16 DÉCEMBRE

– Concert de Noël de la fanfare, pavillon, Villeret, 20 h

MERCREDI 5 JANVIER

– Né pour lire, CIP, Tramelan, 9 h 30

JEUDI 6 JANVIER

– Soirée scrabble, CIP Tram., 18 h 45

MERCREDI 12 JANVIER

– Photographie de rue, street photographe, conférence de Jean-Marie Jolidon, CIP, Tramelan, 19 h 30

EXPOSITIONS

– Exposition *Schichten/Superpositions* de Luise Maier, galerie Espace Noir, Saint-Imier, jusqu'au 5 décembre

– Biennale de la société des peintres et sculpteurs jurassiens, CCL, Saint-Imier, jusqu'au 19 décembre

– Inde de tous les instants, expositions de photos de Jean-Marie Jolidon. CIP Tramelan, du 3 au 23 décembre et du 3 au 28 janvier. Lundi-vendredi: 8-20 h, samedi: 15-20 h, dimanche: fermé

– Exposition de photos animalières de Mickaël Sauser, La Roseraie, Saint-Imier, jusqu'au 31 mai

le clin d'œil

www.dessindepresse.ch

LES VERTS DU JURA BERNOIS

Elections cantonales 2022

C'est poussés par les excellents résultats des listes écologistes lors des dernières élections nationales, cantonales, mais également dans les communes, par exemple dernièrement à La Neuveville, que les Verts du Jura bernois entament la campagne en vue des élections cantonales 2022. Les élections au Conseil du Jura bernois (CJB) comme celles du Grand Conseil sont une occasion de montrer notre engagement sans faille pour l'environnement et le climat, des transports en commun accessibles pour toutes et tous, la mobilité douce, une économie durable, la culture et une meilleure justice sociale. Les Verts sont fiers de présenter des listes de candidats et candidates aux profils variés et représentant toutes les régions du Jura bernois.

Grand Conseil: deux listes et deux têtes de liste

L'objectif principal des prochaines élections cantonales est d'obtenir un 2e siège au Grand Conseil. Comme déjà annoncé, nous pouvons compter sur notre députée Moussia de Watteville (Tramelan) qui se représente pour un nouveau mandat et sur la jeunesse avec le neuvevillois Cyprien Louis qui sera la 2e tête de liste. Tous les deux seront cumulés sur la liste des Verts du Jura bernois et accompagnés de huit autres candidats, dont plusieurs conseillers généraux comme Fanny Maillat (La Neuveville) et Olivier Gerber (Tramelan). A noter également la candidature de Aldo Dalla Piazza, ancien secrétaire général adjoint francophone de la Direction cantonale de l'instruction publique et de la culture.

Moussia de Watteville

– Mandats politiques: députée et membre du CJB

– Profession: muretière et directrice de l'Espace découverte Energie

Cyprien Louis

– Mandats politiques: membre du CJB et conseiller général (La Neuveville)

– Profession: étudiant, master en hydrogéologie et géothermie, Université de Neuchâtel

Composition de la liste des Verts du Jura bernois: Moussia de Watteville, Tramelan, sortante, cumulée; Cyprien Louis, La Neuveville, cumulé; Aldo Dalla Piazza, Courtelary; Olivier Gerber, Les Reussilles; Fanny Maillat, La Neuveville; Désirée Marti, Court; Michel Oeuvray, Cormoret; Noé Thiel, Corgémont; Saralina Tiévent, Les Reussilles et David Vieille, Sonvilier.

Grande nouveauté, une liste des Jeunes Verts du Jura bernois sera également présentée. Plus grand jeune parti de Suisse lors des dernières élections nationales, les Jeunes Verts se réjouissent de pouvoir défendre leurs intérêts et idées dans 7 arrondissements du canton de Berne lors de la campagne qui arrive.

Composition de la liste des Jeunes Verts du Jura bernois: Esther Brechbühler, Corgémont; Michèle Comte, Saint-Imier; Arnaud Haefeli, Tavannes; Margaux Jay, Corgémont; Loïc McGillivray, Belprahon et Léonard Paget, Moutier. Toutes et tous cumulés.

Conseil du Jura bernois

Pour l'élection du Conseil du Jura bernois, Verts et Jeunes Verts seront regroupés sur une liste commune. Actuellement, notre parti est représenté par trois élus. Durant la législature actuelle, nos élus ont toujours recherché à rassembler les fronts dans le climat parfois houleux et peu constructif lié au départ de Moutier.

Nous espérons pouvoir entamer la prochaine législature avec deux sièges supplémentaires afin de donner plus de poids à notre groupe et ainsi aider le CJB à travailler dans l'intérêt de toute notre région. La liste pour l'élection au CJB est composée de 19 personnes.

Candidats et candidates: Moussia de Watteville, Tramelan, sortante, cumulée; Cyprien Louis, La Neuveville, sortant, cumulé; Michèle Comte, Saint-Imier, cumulée; François Roquier, Tramelan, cumulé; David Vieille, Sonvilier, cumulé; Esther Brechbühler, Corgémont; Hélène Burri, Court; Olivier Gerber, Les Reussilles; Vital Gerber, Tramelan; Arnaud Haefeli, Tavannes; Florence Jay, Corgémont; Margaux Jay, Corgémont; Fanny Maillat, La Neuveville; Désirée Marti, Court; Loïc McGillivray, Belprahon; Nathalie Mercier, Tramelan; Léonard Paget, Moutier; Noé Thiel, Corgémont et Saralina Thiévent, Les Reussilles.

Election du Conseil-exécutif

Les Verts du Jura bernois soutiendront activement le ticket rose-vert composé de la Verte Christine Häsler et des 3 socialistes Evi Allemann, Christoph Amman et Erich Fehr. L'objectif de la gauche cantonale est clair: obtenir une majorité de gauche au gouvernement. Dans cette optique, nous invitons les électrices et électeurs à voter pour ce ticket en bloc.

Nous avons également pris note de la candidature autonomiste de Peter Gasser pour qui nous ne ferons pas campagne. Nous recommanderons aux personnes qui souhaitent le soutenir de le faire sans que ça soit au détriment d'une autre candidature de la gauche.

| *les verts du jura bernois*

PRO JUNIOR

Après les timbres, place au thé de Noël pour aider les familles

Comme chaque année, les élèves de la région viendront à vos portes pour réunir des fonds en faveur des familles dans le besoin. Après plus de 100 ans d'existence, la vente solidaire Pro Junior Arc jurassien est plus que jamais nécessaire pour venir en aide aux nombreuses familles précarisées par la pandémie de Covid-19.

L'association Pro Junior Arc jurassien (anciennement Pro Juventute) perpétue sa vente solidaire par et pour les enfants de la région. Les timbres qui ont marqué des générations d'élèves ont été remplacés par de nouveaux produits: du thé de Noël qui sent bon les épices de la maison suisse Hurter & Cie ainsi qu'un duo de cuillères en chocolat de Jacot Chocolatier à Noiraigue pour un chocolat chaud tout en gourmandise. Un sac en PET recyclé, accessoire pratique et durable, vient compléter l'assortiment. Son design coloré illustre le vivre ensemble et la diversité des familles d'aujourd'hui afin de sensibiliser chaque enfant à la richesse des différences.

Ayant conscience que les élèves ne passent pas partout, l'association a créé pour la toute première fois un shop en ligne sur son site internet afin de donner à chacun l'accès aux articles de la vente.

Cette année, la vente est également simplifiée. Selon Yannick Boillod, secrétaire général «Nous avons énormément simplifié le travail des écoles et des enfants en permettant à l'élève d'effectuer, pour la première fois, une vente directe. En effet, l'élève amène les articles avec lui lors de la vente. Il n'effectue donc plus qu'un seul passage au lieu de deux auparavant.»

L'argent ainsi récolté permet à l'association de répondre aux demandes d'aide reçues chaque jour.

Pro Junior Arc jurassien vient ainsi en aide à plus de 4000 familles par année.

L'égalité des chances pour toutes et tous depuis plus de 100 ans

Que ce soit en pratiquant un sport, en participant à un camp de vacances ou encore en apprenant à jouer d'un instrument, chaque enfant a le droit à une enfance épanouie. Avec ses 7 fonds, Pro Junior Arc jurassien soutient financièrement les familles dans le besoin. La principale source de financement de l'aide aux familles est la vente organisée chaque année avec les écoles.

Une aide nécessaire

L'édition 2021 de la vente Pro Junior revêt une importance toute particulière, car l'association a dû considérablement réduire sa vente l'année passée pour s'adapter aux mesures sanitaires. Après une baisse temporaire des demandes d'aide en 2020 en raison de l'arrêt presque total des activités pour les enfants, la reprise des activités de loisirs en 2021 et les conséquences économiques durables de la pandémie ont entraîné une hausse des demandes.

Une action de proximité depuis 1912

L'association a changé de nom en 2020 pour devenir Pro Junior Arc jurassien. L'association continue sa mission de venir en aide aux familles, aux jeunes et aux enfants de la région, comme elle le fait depuis plus de 100 ans. Elle conserve son ancrage local et sa structure bénévole pour être au plus près des besoins.

Une action par et pour les enfants

La vente Pro Junior, une action *par les jeunes d'ici, pour les jeunes d'ici*, offre une expérience sociale et ludique aux élèves. Elle leur montre qu'il est possible de générer du changement à leur échelle à travers des gestes simples. La vente est l'occasion pour les écoles participantes d'aborder avec leurs élèves des questions liées aux inégalités sociales et d'ouvrir un dialogue sur l'importance de la solidarité.

| *pro junior*

RECETTE D'ICI

Chips de chou kale

10' 30' Vege

Les recettes sont composées de produits saisonniers de la région

PRÉPARATION

1. Détacher les feuilles de chou de la nervure centrale et les détailler de la taille d'une chips. Laver et bien sécher les feuilles.
2. Dans un saladier, mélanger l'huile d'olive ou de colza, ajouter les feuilles de chou et bien mélanger le tout avec les mains.
3. Disposer les feuilles de chou sur une plaque chemisée de papier sulfurisé en les espaçant et cuire environ 20 minutes à 130°C (chaleur tournante).
4. Laisser refroidir les chips. Ajouter du sel et un peu de chili.

INGRÉDIENTS

5 branches de chou kale
2 cs huile d'olive ou colza
Fleur de sel
Flocons ou poudre de chili

Rubrique offerte par

SCHWAB
Gemüse + Früchte
2577 Siselen
• Mardi et vendredi au marché à Saint-Imier
• Service de livraison à domicile
☎ +41 32 396 10 20 ● WhatsApp 079 820 67 63
info@schwab-gemuese.ch ● www.schwab-gemuese.ch

JG

La HEP-BEJUNE a délivré 254 diplômes en 2021

Cette année, la Haute Ecole Pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel a décerné au total 254 titres. 211 vont aux heureux lauréats des trois filières de formation initiale (enseignement primaire, enseignement secondaire ainsi que pédagogie spécialisée) alors que 43 diplômes postgrades sont attribués. C'est la première fois que la HEP-BEJUNE et la PHBern remettent conjointement des diplômes favorisant l'enseignement dans des classes bilingues au niveau primaire.

Le plus grand nombre des titres d'enseignement 2021 (92) est allé aux étudiants ayant suivi la formation secondaire, dont 21 se sont vu décerner un diplôme permettant d'enseigner dans les écoles professionnelles. 73 titres d'enseignement primaire ont été attribués, dont 10 bilingues (français/allemand). 25 personnes se sont vu remettre un diplôme en pédagogie spécialisée. Enfin, la HEP de l'Arc jurassien a délivré 43 titres d'enseignement en formation continue et postgrade.

Remise des titres à distance

En raison de la pandémie, la HEP-BEJUNE a hélas dû se résoudre cette année encore à passer par la voie postale afin de délivrer ses titres. Elle a pris cette décision suite à un sondage effectué auprès de lauréat·e·s 2021, dont seule une minorité a exprimé sa préférence pour une cérémonie en présentiel avec certificat Covid.

De manière à honorer la réussite de ses diplômés, la Haute Ecole Pédagogique BEJUNE, qui forme les enseignant·e·s des cantons de Berne (pour sa partie francophone), du Jura et de Neuchâtel, a choisi d'accompagner l'envoi des titres 2021 d'un présent symbolique. Elle a également donné rendez-vous aux lauréats sur www.hep-bejune.ch/remisedestitres2021 afin de leur permettre de visionner les voeux de plein succès du recteur de la HEP-BEJUNE. Dans son allocution, Maxime Zuber leur adresse ses plus chaleureuses félicitations. Les titres attribués viennent couronner «un processus de formation académique et professionnelle exigeant». Un succès d'autant plus mérité qu'il a été acquis dans des circonstances pédagogiques mouvementées que les diplômés auront su surmonter en faisant preuve de solidarité et d'intelligence collective.

Ci-après, les titres décernés aux personnes de notre bassin de population.

Titres de la formation primaire

Diplôme d'enseignement pour le degré primaire: Lory Grüter, Sonceboz-Sombeval; Elisa Spinelli, Tramelan; Jenny Steiner, Tramelan.

Diplôme pour l'enseignement au degré primaire «bilingue (français/allemand)»: Loïse Sigg, Sonceboz-Sombeval.

Titres de la formation secondaire

Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire 1 et les écoles de maturité: Pierre Mercier, Corgémont; Marion Vaucher, Tramelan.

Formation complémentaire à la pédagogie professionnelle pour personne autorisée à enseigner au gymnase: Pierre Mercier, Corgémont; Marion Vaucher, Tramelan.

Titres de la formation en pédagogie spécialisée

Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation Enseignement Spécialisé: Anne Bernard, Cortébert; Sarah Chatelain, Tramelan; David Juhel, Saint-Imier.

Titres de la formation continue et postgrade

Certificate of Advanced Studies (CAS) Animateur ou animatrice de groupes d'analyse des pratiques professionnelles: Céline Zbinden-Rohrbach, Corgémont.

Certificate of Advanced Studies (CAS) Médiation scolaire: Julien Reichen, Plagne.

Certificate of Advanced Studies (CAS) Animateur MITIC en établissement: Julien Thiébaud, Renan. | *hep*

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Des hauts et des bas

Les jaunes et noirs sortaient de deux prestations de choix lors de leurs dernières rencontres face à Star Forward, même s'ils n'ont obtenu qu'un seul point, mais surtout lors de leur qualification en National Cup contre Les Picks d'Oberthurgau. Ceci pour les hauts. Mais décevants, en dessous de leurs capacités, ils s'inclinent sur leur glace face à un adversaire discipliné qui lui a bien joué le coup. La copie que le HC Saint-Imier a rendue au terme de cette deuxième confrontation face aux Vaudois a été bien médiocre. Devant une belle chambrée de spectateurs, il y a beaucoup de regrets dans les travées de la Clientis Arena, du mécontentement aussi. Kenny Camarda est bien parvenu à réduire le score et ceci en infériorité numérique. On se disait alors que la rencontre pouvait tourner. Ce ne fut malheureusement pas le cas, les visiteurs se sont regroupés autour de leur portier Moritz Pfäfli qui s'est alors montré irréprochable, facilité dans sa tâche par le manque de mordant des jaunes et noirs. Pascal Stengel, le chef technique du HC Saint-Imier tentait de relativiser les choses: «Tout n'est pas à jeter, il y a eu de très bonnes choses particulièrement en seconde partie du jeu, mais voilà quand on court après un résultat ce n'est pas la même chose, il y a eu trop de tirs alibi et leur gardien a fait un gros match. Le fait de les avoir battus facilement au premier tour est peut-être un facteur qui a joué un rôle en début de match en se disant que cela allait être plus facile, un manque de concentration, d'abnégation qui coûte cher. Maintenant ce sont des grosses cylindrées qui nous attendent, les joueurs sont assez matures pour savoir qu'ils sont passés à côté. Il faudra retrousser les manches et prendre ses responsabilités.» Une réaction est donc fermement attendue si l'on veut atteindre les objectifs du côté de Saint-Imier, gageons que les joueurs en prennent conscience.

A l'image de Robin Fuchs (n°12), les Imériens ont été surveillés de près par les joueurs d'Yverdon-les-Bains

Les Filles et le Erguël HC lessivés, ce fut plus serré dans le Moju

Que cela soit pour les filles à Lausanne et le Erguël HC au Locle, on oubliera bien vite ces deux rencontres aux résultats pour le moins sévères. Il est l'heure de passer à autre chose et de rebondir lors des prochaines rencontres. Le seul but pour le Erguël HC a été marqué par Ilario Tundo sur un assist de Guillaume Gabarini peu après la mi-match.

Pour le Moju il n'y a pas de quoi pavoiser, seuls les U17 ont tiré leur épingle du jeu. Rien ne fut cependant facile pour les boys d'Evan Vuilleumier. Ils étaient encore menés au score vers la fin de la période intermédiaire. Timothé Châtelain trouva l'égalisation à 1'15 de la seconde sirène, pris dans cet élan de révolte, Louis Gabbarini donnait l'avantage aux siens à 27 secondes du thé. Un avantage que les Bats ne lâchèrent plus, bien au contraire. Fabio Vuilleumier aggravait par deux fois la marque, histoire d'assommer définitivement les jeunes Combiers qui ne se relevèrent plus.

Les U20 ont été un peu courts face à leurs homonymes loclois. Pas tant dans le jeu lui-même, mais plutôt dans le dernier geste. C'est surtout dans le deuxième tiers-temps que la troupe de Raphaël Leuba a raté le coche. En évoluant cinq minutes avec un homme de plus sur la glace consécutivement à une mauvaise charge sur Stéphano Tundo, ils ne parvinrent qu'à réduire la marque sans trouver l'égalisation. Il faut cependant relever que le portier loclois n'est autre que Lino Erard, la doublure du gardien titulaire du HC Université Neuchâtel en 1re ligue. Il a donc déjà entamé largement sa connaissance du hockey d'adulte. Cela peut expliquer pourquoi les Imériens n'ont pas trouvé souvent le chemin des filets.

Pour le U13 Top, c'est au truchement des tirs au but et tout son aspect de loterie qu'ils se sont avoué vaincus. Ils se sont par contre fourvoyés dans le jeu en début de rencontre, laissant leurs adversaires prendre un avantage de trois buts. La rébellion sonnée dans l'ultime vingt où ils égalisèrent ne fut pas suffisante pour passer l'épaule. | *gde*

Opposés aux Loclois, les U20 de Saint-Imier (ici Stefano Tundo) ont trop souvent eu un temps de retard sur leurs adversaires

1re l. St-Imier – Yverdon-les-Bains _ 1-2
2e l. Le Locle – Erguël HC _____ 17-1
Filles Lausanne HC – Saint-Imier _ 13-0
U20 Saint-Imier – Le Locle _____ 2-4
U17 Saint-Imier – Vallée-de-Joux _ 7-4
U13 Top Fr.-Montagnes – St-Imier _ 6-5

Samedi 4 décembre
1re l. 17 h: Fr.-Montagnes – Saint-Imier
2e l. 20 h 50: Trois-Chêne – Erguël HC

Dimanche 5 décembre
U15 11 h 15: Fr.-Montagnes – St-Imier
U17 16 h 30: Fr.-Montagnes – St-Imier

Mercredi 8 décembre
U13 Top 17 h: Saint-Imier – Tramelan
1re l. 20 h 15: St-Imier – Uni Neuchâtel

HOCKEY CLUB CORTÉBERT

Une avalanche de buts

Jeudi dernier, les Tornades se rendaient à Tramelan pour affronter l'équipe du Fuet-Bellelay. Une première depuis le début de saison, Oxo alignait 15 joueurs pour ce match. Les ordres étaient clairs, donner de la vitesse, faire du pressing. Ce qui fut pris très à cœur, puisque dès les premières minutes de jeu, les p'tits gars de Cortébert prenaient ce match en main et marquaient 6 goals en 15 minutes. Résultat au premier thé, 1-6.

Le deuxième tiers fut tout aussi soutenu et très intense avec encore une fois beaucoup de buts et un résultat au deuxième thé de 3-13.

Beaucoup de plaisir pour tous et encore bien des goals dans le troisième tiers pour un résultat final de 4-19. A noter que chaque 10 minutes de jeu, les deux gardiens des Tornades changeaient à tour de rôle. | *sn*

Le Fuet-Bellelay – Cortébert ____ 4-19

Samedi 11 décembre
17 h: Guin – Cortébert

Frangit en préparation du café avant le match

GIRON JURASSIEN DES CLUBS DE SPORTS DE NEIGE

On se prépare intensivement à revivre un hiver classique et enneigé

Depuis la fin l'hiver dernier, qui avait retrouvé quelques couleurs dès le mois de mars, le Giron Jurassien des clubs de sports de neige et ses équipes sportives ont mis les bouchées doubles pour affronter la saison 2021-2022

Les athlètes des centres régionaux de performance, tant alpin que nordique, ont déjà pu profiter de journées d'entraînement sur la neige, alors que le programme des événements de l'association est ficelé.

Beaucoup de nouveautés du côté alpin

Le CRP Ski Alpin GJ est certainement la structure du Giron Jurassien qui présente le plus de nouveautés pour la nouvelle saison. A l'image d'Amélie Klopfenstein (SC Romand Bienne) qui a fait ses débuts en Coupe du monde le 13 novembre dernier, la dynamique est forte afin d'offrir les meilleures opportunités aux jeunes athlètes de l'Arc jurassien. «Nos objectifs sont réellement élevés pour les prochaines années, mentionne Dimitri Gianoli, président du Giron Jurassien. Dix ans après le lancement du CRP Ski Alpin GJ, nous avons pu faire le bilan et optimiser ce qui fonctionnait déjà tout en améliorant quelques points faibles.»

Ceci passe notamment par une augmentation de la qualité de l'entraînement grâce à une nouvelle entraîneur-assistante. Marie Knuchel, ancienne athlète du CRP Ski Alpin GJ, rejoint Dimitri Cuche, et de Jérôme Ducommun. «Nous cherchons à être au plus proche des athlètes et de leurs besoins très spécifiques,» mentionne ce dernier, également chef alpin et directeur de la structure. Hors-piste, l'arrivée de Dominique Gindraux pour la condition physique permet déjà de sentir un élan bénéfique au sein des cadres alpins du Giron Jurassien. «La création d'une salle de force pour un entraînement de qualité dans les locaux du collège du Mail est un autre aspect positif qui permet d'optimiser notre préparation,» se réjouit encore Jérôme Ducommun.

Une stabilisation pour le nordique

Du côté nordique, qui avait vu la création d'une structure complémentaire pour les moins de 23 ans la saison dernière, une certaine stabilisation est recherchée pour les saisons à venir. L'arrivée en tant qu'entraîneurs-assistantes de Prisca Schneider et d'Emma Wuthrich démontre par ailleurs que fréquenter un CRP, puis le centre national de performance, permet de garder des portes ouvertes sur sa discipline de prédilection. «Voir nos anciens athlètes s'investir dans nos structures est également un signe de satisfaction pour l'ensemble des skis-clubs et de l'association,» explique Dimitri Gianoli.

Un calendrier normal avec un *Challenge 22* du côté alpin

Le calendrier des manifestations a repris ses couleurs normales, dans l'espoir de vivre une saison classique avec une belle quantité de neige. A l'aube de l'hiver, c'est malheureusement du côté de Berne que le Giron Jurassien regarde, plutôt que vers le ciel.

«En début de saison dernière, nous avions lancé des *Challenge 21* en remplacement de toutes nos manifestations, rappelle le président du Giron Jurassien. Ainsi, en plus du retour à une organisation conventionnelle pour nos quatre événements phares (Coupe Didier Cuche, storio nordiX games, Ragusa Ski Cup et Viteos Ski Tour), la possibilité de se mesurer à des pointures du cirque blanc va perdurer du côté alpin grâce à l'enthousiasme des skis-clubs.»

| *giron jurassien des clubs de sports de neige*

VOLLEYBALL CLUB TRAMELAN

D M15 Tramelan – La Suze ____ 0-3
D M19 Tramelan – Delémont __ 3-0
D 2e l. Tramelan – Volleyboys __ 1-3

Vendredi 3 décembre
H 3e l. 20 h 45,
OSZ Mett-Bözingen Bienne: Volleyboys Bienne – Tramelan
D M15 18 h 45, Sonvilier: La Suze H – Tramelan

Samedi 4 décembre
D M19 13 h 15, Oiselier A: Porrentruy – Tramelan
D 2e l. 19 h, Oiselier A: Porrentruy – Tramelan
D M17 16 h 30, Oiselier B: Porrentruy B – Tramelan

CLUB DES PATINEURS SAINT-IMIER

La Coupe d'Erguël à la Clientis Arena

Ce week-end aura lieu la 27e Coupe d'Erguël dans le magnifique écrin de la Clientis Arena. Le Club des Patineurs aura le plaisir d'accueillir des patineuses et patineurs de toute la Suisse qui s'affronteront dans différentes catégories. Le CPSI sera représenté par 6 patineuses. Venez nombreuses et nombreux à la patinoire dans le respect des mesures sanitaires.

Tests ARP validés

En marge de la Coupe des Fr.-Montagnes, 4 patineuses ont validé leur test ARP.

Il s'agit de Elisa Marcuzzi 5e ARP, Chloé Léchot 6e ARP, Caly et Mya Iannantuoni 6e ARP. Félicitations à vous quatre. | *jpm*

FOOTBALL CLUB COURTELARY

Réception des paniers

Commande de paniers de Noël spécial 90e

Vous avez été nombreux à passer commande de paniers de Noël spécial 90e. Il s'agit maintenant de venir les chercher à la buvette du FC Courtelary. Paiement en cash et la réception aura lieu:

– ce vendredi 3 décembre de 18 h à 20 h;

– ce samedi 4 décembre de 10 h à 12 h.

Le FC Courtelary remercie toutes les personnes qui ont passé commande et pour le soutien ainsi apporté au club.

| *jean-marc tonna*

FSG VILLERET

Bienvenue aux délégués de l'Union romande des gymnastes

En son année du centenaire, la FSG Villeret, sections dames, jeunes gymnastes et séniores a le plaisir de recevoir l'Assemblée des délégués de l'URG, ceci en collaboration avec l'Association de gymnastique du Jura Bernois

Camarades et amis gymnastes de tous les cantons et régions de la Romandie: soyez les bienvenus dans notre petit village niché au creux de la Combe-Grède et sur le versant nord du Chasseral.

Nous avons tout mis en œuvre pour vous recevoir dignement et nous espérons que vous garderez un bon souvenir de votre passage à Villeret.

Pour la petite histoire, notre société a été autorisée à prendre son autonomie en 1921, avec la bénédiction toute relative de la section hommes, qui aurait fêté ses 150 ans en 2019. Les groupements: enfantine, petites et grandes gymnastes, dames et seniors se réunissent chaque semaine pour pratiquer leur sport favori, en n'oubliant pas les activités annexes comme il se doit.

La période de la pandémie nous a apporté son lot de soucis, mais nous avons lutté contre ces éléments négatifs pour ne pas sombrer. Par tous les temps, avec des températures de 6 degrés, nos gymnastes se sont retrouvées chaque semaine en plein air pour pratiquer leur sport favori. Ainsi nous avons maintenu les liens, ce qui nous a permis de garder une société vivante et pleine d'entrain qui vous reçoit avec joie aujourd'hui.

A Villeret l'esprit de village existe encore et nous pouvons toujours compter sur le soutien de nos autorités lorsque nous en avons besoin. Nous unissons nos forces pour maintenir la vie sociale de notre village, car les sociétés ainsi que le bistro du coin sont indispensables pour resserrer les liens entre ses habitants.

Nous vous souhaitons de fructueux débats, de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2022 sans trop d'embûches. | *fsg villeret*

FSG TRAMELAN

Et le porc pesait...

Le 22 novembre, dans le cadre de notre concours, le porc a été repesé et son poids était de 101,400 kg. Le tirage au sort a donné le classement suivant:

Antoinette Voirol, Tramelan, à 0 g; Benjamin Humair, Les Genevez, à 0 g; Thierry Nicolet, Tramelan, à 0 g; Gaël Felix, Corsier-sur-Vevey, à 0 g; Fabienne Boillat, Le Noirmont, à 0 g; Myriam Tellenbach, Tramelan, à 0 g; Gaëlle Bussard, Müntschemier, à 0 g; Daniel Nussbaum, Sornetan, à 0 g; Laetitia Etienne, Tramelan, à 0 g; Jean-René Kohler, Vignerolles, à 0 g; Danielle Vaucher, à 0 g; Morgane Paupe, Rüfenacht, à 0 g; Micheline Froidevaux, Tramelan, à 0 g; Christine Brunner, Tramelan à 0 g; Dany Rossel, Tramelan, à 0 g; Stéphane Moritz, Les Genevez, à 20 g; Thomas Bartlomé, Tramelan, à 22 g; Maud Labouret, Saint-Imier, à 25 g; Jacqueline Guadagnino, Tramelan, à 50 g; Marianne Houlmann, Tramelan, à 50 g; Joël Simonin, Tramelan, à 50 g; Pascal Sifringer, Reconvilier, à 50 g; Rolf Flukiger, Bühl, à 50 g; Marie-Claude Chatelain, à 50 g; Jean-Pierre Rossel, Tramelan, à 50 g; Hansueli Wyss, Heimenschwand, à 50 g; Benoit Bracelli, Tramelan, à 50 g; Claude Houlmann, Tramelan, à 60 g; Anne-Marie Despotin, Corgémont, à 60 g; Manon Grandgirard, Tramelan à 76 g.

Les prix seront distribués prochainement. La FSG Tramelan profite de remercier les nombreux participants pour leur soutien, ainsi que tous ses membres. | *le comité*

HALTÉRO-CLUB TRAMELAN

De bon augure pour la suite

Samedi 27 novembre s'est déroulée la 1re manche des ligues inférieures à Villars-sur-Glâne.

Les athlètes tramelots qui ont fait le déplacement ont obtenu les places suivantes:

Stéphane Chatelain a terminé 3e en 3e ligue; Xavier Chatelain monte sur la plus haute marche du podium en 2e ligue, devançant Killian Froidevaux 5e et Yannick Chatelain 7e.

En M13, c'est Peyton Sautebin qui s'offre une première médaille d'or.

En M15, Dylan Sautebin termine 2e devant son camarade Dorian Vaucher.

Nos athlètes continuent leur collection de bonnes performances en compétition; Dorian Vaucher bat ses records à l'arraché et à l'épaulé-jeté et Dylan Sautebin a battu le record de Suisse à l'arraché! | *vv*

DÉLAI SPORT **LUNDI SOIR**

ESPACE NORDIQUE ERGUËL

A l'aube de la saison nordique 2021-22

Avec le balisage des pistes nordiques et raquettes qui se termine et les machines de damage prêtes, les équipes d'Espace nordique Erguël (ENE) vous attendent à partir du mois de décembre sur leurs deux Centres nordiques des Bugnenets – Savagnières et de Mont-Crosin / Mont-Soleil, dès que la neige nous aura bien sûr gratifiés d'une première couche suffisante d'or blanc.

Du côté Bugnenets – Savagnières, un parcours alternatif a été rajouté sur le circuit des Quatre Bornes, permettant de relier directement la buvette de La Clochette au Creux Joly. La liaison avec le Centre nordique de la Vue des Alpes est assurée comme par le passé.

Sur la Montagne du Droit (Mont-Soleil – Mont-Crosin – Bise de Cortébert), quelques circuits ont été ajoutés aux artères principales habituelles. La liaison avec les pistes du Centre nordique Les Breuleux / Franches-Montagnes – dépendant de l'Association Jura Ski de Fond (AJSF) – est assurée entre la Michel et la Combe Aubert.

Pour la saison d'hiver, le grand parking au sommet du Col de Mont-Crosin est mis gracieusement à disposition des skieuses et skieurs de fond possédant une carte d'accès aux pistes (carte suisse, suisse romande, hebdomadaire ou journalière). Les autres usagers devront s'acquitter d'une taxe de parcage de 5 francs. Cette obole leur sera demandée par notre personnel d'accueil et de vente pour la couverture des frais de déneigement (à la charge d'ENE).

Les cartes d'accès aux pistes sont établies et fournies par Romandie Ski de Fond (RSF), organe faîtier de tous les centres nordiques de Suisse romande. Toutefois l'essentiel du prix de vente de ces cartes profite au centre nordique qui en assure la commercialisation, afin de couvrir autant que possible ses charges d'exploitation. Il est donc souhaitable, même si le périmètre de validité desdites cartes est vaste (toute la Suisse romande, voire la Suisse entière), que tout en chacun se pose la question du centre nordique auprès duquel il décidera ou préférera acheter son sésame, à savoir là où il skie généralement.

Sur le front du prix des cartes d'accès aux pistes 2021-2022, l'organe faîtier RSF a appris au début de l'été, avec consternation, que l'association faîtière alémanique Loipen Schweiz avait décidé sans concertation de passer le prix de la carte de saison suisse à 160 francs lors de son AG, alors que les centres romands affiliés à RSF avaient largement voté au printemps pour un maintien du prix de cette carte à 140 francs.

Conscient qu'une telle situation serait ingérable et inacceptable pour l'image du ski de fond en Suisse, RSF a pris la décision contre son gré d'augmenter aussi sa carte suisse à 160 francs, dans le but évident de sauver la cohésion nationale.

Pour celles et ceux qui opteraient pour cette carte nationale au nouveau prix, il est néanmoins important savoir que seule la carte suisse distribuée par RSF, et donc vendue par les centres nordiques de Suisse romande, assure la réciprocité avec la France voisine (à savoir les centres nordiques des départements de l'Ain, du Doubs et du Jura).

Au vu de la situation, RSF s'est en outre vue contrainte de repenser son système spécifique en Romandie, basé sur des cartes dites de massif (Arc jurassien et Préalpes/Alpes romandes), en proposant désormais un seul produit alternatif, soit une carte d'accès saisonnière valable dans toute la Suisse romande pour le prix de 100 francs.

Enfin les cartes journalières seront commercialisées à 12 francs. Il faut cependant noter qu'une carte journalière achetée au Centre des Bugnenets – Savagnières sera aussi reconnue à la Vue des Alpes et inversement. Il en ira de même entre le Centre Mont-Crosin / Mont-Soleil et le Centre nordique Les Breuleux / Franches-Montagnes.

Tout en vous souhaitant d'ores et déjà un bel hiver et en nous réjouissant de vous accueillir sur les différentes pistes de la région pour d'agréables moments de détente et de loisirs actifs, merci de ne pas oublier le bon vieil adage du ski nordique, *pas de traces sans la carte*. | *ene*

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil
Agence de communication
Logo / Graphisme
Site internet
Campagne publicitaire
Création de stand
Multimédia
www.clin-d-oeil.net

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER Du 3 au 9 décembre: Pharmacie Plus du Vallon, 032 942 86 86. Samedi: 13h30-16h, 19h15-19h45. Dimanches et jours fériés: 11h-12h, 19h15-19h45. **TRAMELAN** Du 3 au 9 décembre: Pharmacie Plus Schneeberger, 032 487 42 48, A. Vargas. Dimanches et jours fériés: 11h-12h et 18h30-18h45. *Changement de service le vendredi à 8h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.*

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT 24 heures sur 24: 0900 900 024, www.cabinetdurgencesbienne.ch. **DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE** 24 heures sur 24 032 941 37 37. **TRAMELAN** 0900 93 55 55, en semaine: 18h-8h, samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24.

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER 0800 225 500. **PAR8** 0848 778 888.

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER AIDE ET MAINTIEN À DOMICILE, SOINS EN DIABÉTOLOGIE 079 439 28 95, samaidd@bluewin.ch, www.samaidd.com. **SASDOVAL** SAINT-IMIER rue de Jonchères 60 032 941 31 33, sasdoval@bluewin.ch, www.sasdoval.ch. **SERVICE DU BAS-VALLON** 032 358 53 53, tél. national 0842 80 40 20, secretariat@sasdbasvallon.ch, www.sasdbasvallon.ch.

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN RUE DU PONT 20 Jeudi: 16h-18h, vendredi: 17h-21h.

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE Mercredi: 13h-18h, jeudi: 13h30-18h, vendredi: 13h-22h, www.cajpery.wix.com.

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER rue du Midi 6 Sur rendez-vous, en principe. Lundi et mercredi: 9h-17h. 032 941 55 45, cejare@cejare.ch, www.cejare.ch. **MÉMOIRES D'ICI** SAINT-IMIER rue du Midi 6 Lundi et jeudi: 14h-18h, 032 941 55 55, contact@m-ici.ch, www.m-ici.ch.

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER RUE DU MARCHÉ 1 Mardi: 16h-18h, accueil en cas de besoin/projets. Mercredi: 14h-18h, activités diverses selon programme (voir site internet). Jeudi et vendredi: 15h15-18h, accueil adolescents 10-17 ans, 032 940 12 17, espacejeunesse@saint-imier.ch, www.e-j-e.ch, espacejeunesseerguel, espacejeunesse.derguel.

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

FRINVILLIER Mardi 7 décembre: 16h30-17h15. **ORVIN** CENTRE DU VILLAGE Mardi 7 décembre: 17h45-19h30. En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple. **PLAGNE** ANCIENNE ÉCOLE PRIMAIRE Vendredi 10 décembre: 17h30-19h15. **ROMONT** ENTRÉE DU VILLAGE Vendredi 10 décembre: 16h-17h. **SONCEBOZ-SOMBEVAL** COMMUNE Mardi 14 décembre: 16h30-19h30. **VAUFFELIN** PLACE DU VILLAGE Vendredi 10 décembre: 14h30-15h30.

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET COLLÈGE Mardi: 17h-18h30. **CORTÉBERT** ÉCOLE, REZ-DE-CHAUSSÉE Mercredi: 13h30-14h, 19h30-20h. **COURTELARY** COLLÈGE Lundi: 15h-17h30, mardi: 17h-19h, jeudi: 15h-16h30, vendredi: 9h30-10h30. **BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER** RUE DU MARCHÉ 6 Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages. Horaire: mercredi: 14h-18h, jeudi: 9h-18h, vendredi: 9h à 19h. 032 941 51 41, bibliotheque@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch/bibliothèque, catalogue en ligne: nouveautés. **SONVILIER** COLLÈGE Lundi: 17h-19h, mercredi: 16h-18h. **PÉRY-LA HEUTTE** COLLÈGE Mardi: 15h15-17h15, jeudi: 17h-19h. **VILLERET** RUE PRINCIPALE 20 Mardi: 9h-10h, 15h-18h. Jeudi: 18h15-19h.

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY GRAND-RUE 21 Parcours Découverte: mardi-dimanche: 10h-18h (dernière entrée à 17h). Le Shop et Le Bistrot: mardi-dimanche: 9h30-18h. La place de jeux: mardi-dimanche: 9h30-18h. 032 945 13 13 welcome@chezcamillebloch.ch, www.chezcamillebloch.ch.

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT halle de La Combe Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde. Gym Tonic: mercredi 14h-15h, gym Fit: mercredi 8h15-9h10, gym Seniors: mercredi 9h15-10h10. Danielle Beraldo, 079 105 40 34. **ORVIN** HALLE Lundi: 16h30. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 14h15 à la halle de Péry, dimanche: 11h-12h à la place rouge. Leçons ouvertes à tout le monde. **PLAGNE** CENTRE COMMUNAL Lundi: 19h45 (sauf vacances scolaires). **SONCEBOZ** HALLE DE GYMNASTIQUE Mardi: 19h30-20h30, 60 francs/an, étudiantes 30 francs/an, ladyfitsonceboz@gmail.com.

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER RUE DU MARCHÉ 6 Mercredi et vendredi: 15h-18h, Maria Concetta Houriet, renseignements: 032 941 14 22 032 941 51 41, www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque.

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN CHEMIN DES LOVIÈRES 13 1er samedi du mois: 9h-12h, lundi-vendredi: 13h-18h, mercredi: 13h-20h, 032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch, cip-tramelan.ch.

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES CHAPELLE Sur réservation 079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch. **LONGINES** SAINT-IMIER Lundi-vendredi: 9h-12h, 14h-17h, réservation recommandée. **MUSÉE DE SAINT-IMIER** RUE SAINT-MARTIN 8 032 941 14 54 musee@saint-imier.ch, www.musee-de-saint-imier.ch. **MAISON DES SARRASINS** ORVIN au cœur du village Ouvert sur demande, entrée libre, 032 358 18 35, 032 358 17 27, erwinlechot@bluewin.ch.

PISCINES

SAINT-IMIER Beau Site 1 Lundi: 18h-19h 140 cm, 19h-21h 190 cm. Mardi: 18h-20h 190 cm. Mercredi: 16h30-17h30 120 cm, 17h30-19h15 140 cm. Jeudi: 18h-20h 190 cm, 20h-21h 140 cm. Vendredi: 18h-21h 190 cm. Samedi: 9h-11h 140 cm. Certificat Covid obligatoire pour toute personne âgée de plus de 16 ans. Présentation d'une pièce d'identité au garde-bains chargé de la surveillance des lieux. 032 942 44 31, www.saint-imier.ch > Découvrir > Sports & Loisirs > Bassin de natation.

SKI CLUB COURTELARY

GARDIENNAGE 4 et 5 décembre assuré par Michel Schüpbach et Werner Zeller, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer!

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE Lundi: 8h30-12h, 14h-18h. Mardi-jeudi: 8h30-12h. 032 485 01 53, c.faehndrich@pery-laheutte.ch.

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT Lundi: 8h30-11h30, 17h-18h. Mardi-jeudi: 8h30-11h30, 16h-17h. Vendredi: 8h30-11h30. Grand-Rue 15, 2606 Corgémont, 032 488 10 30, admin@corgemont.ch, www.corgemont.ch. **CORMORET** Lundi: 15h-18h, mercredi: 14h30-16h30, jeudi: 9h30-12h. Vieille-Route 1, 2612 Cormoret, administration: 032 944 15 13, mairie: 032 944 20 71, voyer: 079 381 68 60, contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch. **CORTÉBERT** Fermé du 24 au 31 décembre. Lundi et mardi: 10h-12h. Jeudi: 10h-12h, 16h-18h. Rue du Collège 3, 2607 Cortébert, 032 489 10 67, fax: 032 489 19 27, admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch. **COURTELARY** Fermé du 24 décembre au 7 janvier. Lundi-jeudi: 8h-12h (jeudi après-midi sur rendez-vous préalable à fixer par téléphone), Grand-Rue 58, 2608 Courtelary, 032 944 16 01, admin@courtelary.ch, www.courtelary.ch. **LA FERRIÈRE** Lundi-vendredi: 10h-12h, mardi et jeudi: 16h-17h30. Rue des Trois-Cantons 20, 2333 La Ferrière, 032 961 12 77, secrétariat: info@laferriere.ch, finances: commune@laferriere.ch, www.laferriere.ch. **MONT-TRAMELAN** Lundi: 16h-18h. Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan, 032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch. **ORVIN** Lundi: 16h-18h (permanence maire: 17h30-18h30), mercredi: 10h30-12h, jeudi: 16h-18h, vendredi: 10h30-12h. La Charrière 6, 2534 Orvin, 032 358 01 80, administration@orvin.ch, www.orvin.ch. **PÉRY-LA HEUTTE** Lundi: 8h30-12h, 14h-18h. Mardi-jeudi: 8h30-12h, Grand-Rue 54, 2603 Péry, 032 485 01 50, commune@pery-laheutte.ch, www.pery-laheutte.ch. **RENAN** Lundi: 8h-12h, 13h30-18h30. Mardi-vendredi: 8h-12h. Rue du Collège 5, 2616 Renan, 032 962 65 00, fax: 032 962 65 05, info@renan.ch, admin@renan.ch, www.renan.ch. **ROMONT** Mardi: 16h-18h, jeudi: 10h-12h. Route Principale 1, 2538 Romont, 032 377 17 07, info@romont-jb.ch, www.romont-jb.ch. **SAINT-IMIER** Lundi-mercredi: 8h-11h45, 14h-17h. Jeudi: 14h-18h. Vendredi: 8h-11h45, 14h-16h. Rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, CP 301, 032 942 44 24, fax: 032 942 44 90, info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch. **SAUGE** Mardi et jeudi: 15h-17h. Haut du Village 8, 2536 Plagne, 032 358 20 25, fax: 032 358 20 26, info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch. **SONCEBOZ-SOMBEVAL** Lundi: 8h-12h, 16h-18h. Mardi, mercredi et jeudi: 8h-12h, 16h-17h30. Vendredi: 8h-12h. Rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47, 032 488 33 00, fax: 032 488 33 01, secretariat@sonceboz.ch, www.sonceboz.ch. **SONVILIER** Heures d'ouverture du guichet: mardi et mercredi: 8h-12h, jeudi: 8h-12h, 13h30-17h30. Permanence téléphonique: lundi, mardi, mercredi: 10h-12h, jeudi: 10h-12h, 13h30-15h30. Place du Collège 1, 2615 Sonvilier, 032 941 11 20, fax: 032 941 19 73, administration@sonvilier.ch, www.sonvilier.ch. Crèche «Les Razmokets»: 032 940 14 86. Ecole de Sonvilier: 032 941 16 66. Ecole de Mont-Soleil «Aux Pruats»: 032 961 15 49. **TRAMELAN** Lundi-mardi: 9h-11h45, 14h-16h45. Mercredi: 14h-16h45. Jeudi: 9h-11h45, 14h-18h. Vendredi: 9h-11h45, 14h-16h. Hôtel de Ville, 2720 Tramelan, 032 486 99 99, fax: 032 486 99 80, www.tramelan.ch. **VILLERET** Fermé le 8 et du 20 au 31 décembre. Lundi-vendredi: 9h-12h. Rue Principale 24, 2613 Villeret, 032 941 23 31, admin@villeret.ch, www.villeret.ch.

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information

12000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture: lu-je 7h30-12h, 13h30-17h, vendredi 7h30-12h

Mise en pages
Coraline Bolle (responsable)
Claude Sansonnens (annonces)
Claudia Lopes

Corr. et facturation: Nicole Loriol
Impression: Druckzentrum Bern
Distribution: La Poste

Délais de remise des publications
Sport, Utile et Paroisses: lundi soir
Officiel: mardi 12h
Rédactionnel et Annonces: mercredi 9h

Tarif des annonces
www.bechtel-imprimerie.ch/tarifs/

Abonnement annuel: 98 fr.

imprimé en suisse

DIVERTISSEMENT

		4			9			
					1	7		
	8	7			3			
	7	5	3			9		
2	9						7	5
		8			5	6	1	
			6			5	8	
		2	8					
			1			2		

©raetsel.ch 1633136

SUDOKU Inscrivez un nombre de 1 à 9 dans chaque case vide, chaque nombre ne peut apparaître qu'une seule fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3 x 3.

MOTS FLÉCHÉS Les définitions sont placées directement dans la grille. Une flèche indique le sens dans lequel les lettres du mot défini sont à inscrire. Constituez le mot mystère avec les chiffres.

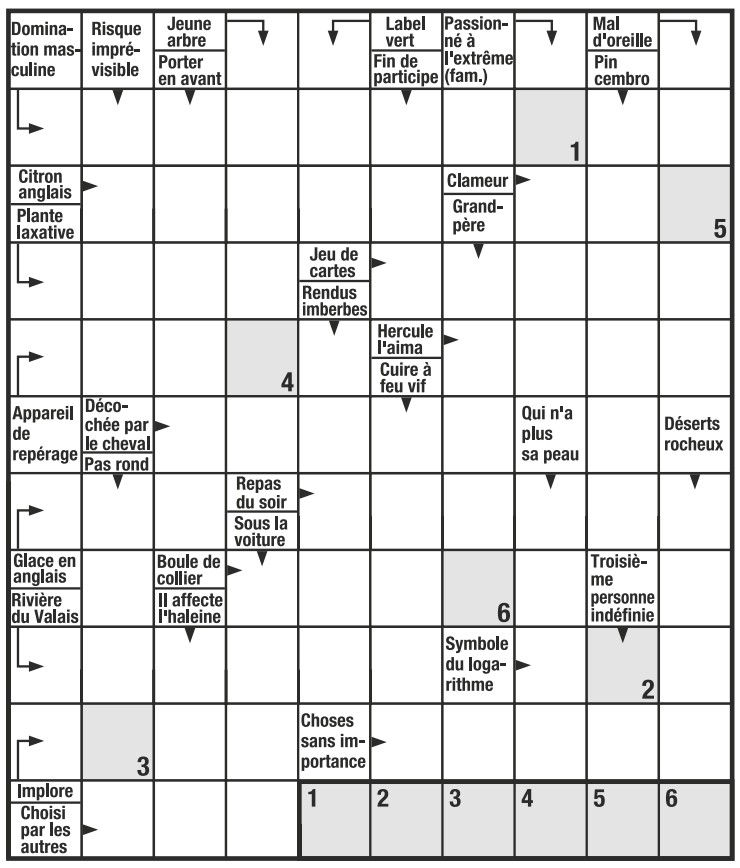

3	8	5	4	9	1	6	7	2
7	2	1	6	5	3	9	8	4
4	6	9	2	8	7	3	5	1
2	7	8	9	6	4	5	1	3
5	1	4	8	3	2	7	6	9
6	9	3	1	7	5	2	4	8
8	3	6	5	1	9	4	2	7
1	4	7	3	2	6	8	9	5
9	5	2	7	4	8	1	3	6

Solutions de la semaine dernière

Rubrique offerte par

artigroup

RÉALISATION DE VOTRE PROJET

CONSTRUCTION RÉNOVATION TRANSFORMATION

079 637 28 87 info@artigroupsarl.ch
2608 Courtelary www.artigroupsarl.ch

Vendredi 3 décembre 2021 N° 44

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
95 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 3 fr. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

La Ferrière

Elections communales 13 février 2022

(En application du règlement concernant les élections aux urnes)

Les électeurs et électrices ayant le droit de vote en matière communale sont appelés à procéder par les urnes et selon le principe de vote majoritaire à l'élection communale suivante:

Pour une période de 2 ans arrivant à échéance le 31 décembre 2023

– **Un membre du conseil communal**
en remplacement de Edmond Akakpo Manzoni, démissionnaire.

Le vote aura lieu au bureau communal dans les locaux du bureau de vote,

dimanche 13 février 2022, de 10 h à 12 h

Dépôt des listes

– Les listes de candidats et candidates doivent être déposées au secrétariat municipal jusqu'au vendredi **7 janvier 2022 à 12 h** dernier délai.
– Chaque liste sera signée par au moins dix électeurs et électrices et portera une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats et candidates pour la même fonction.
– Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.
– Les listes doivent indiquer le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession et l'adresse du/des candidat(s) et candidate(s), la période pour laquelle ils souhaitent siéger ainsi que leur accord signé.
– Le premier signataire de la liste ou, s'il est empêché, le deuxième, a le statut de mandataire auprès des organes communaux. Les mandataires ont le droit et l'obligation de donner toutes les indications nécessaires à la mise au point de leur liste.

Elections tacites

Lorsque le nombre des candidats et candidates se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats et candidates. L'élection tacite doit être publiée dans la prochaine *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary.*

Deuxième tour de scrutin

Si un nombre insuffisant de candidats et candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, un deuxième tour de scrutin aura lieu le 27 mars 2022, aux mêmes heures et dans le même local.

La Ferrière, le 3 décembre 2021

La Commune de La Ferrière

Réclame

Parler pour se libérer

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.
Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue

Compte 30-14143-9

Mont-Tramelan

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 61 du règlement d'organisation de la commune de Mont-Tramelan, le procès-verbal de l'assemblée municipale ordinaire du 19 novembre 2021 est déposé publiquement au secrétariat communal du 3 décembre 2021 au 2 janvier 2022.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal, Métairie des Princes 13, 2723 Mont-Tramelan.

Mont-Tramelan, le 3 décembre 2021

Le Conseil municipal

Règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998 (OCo; RSB 170.111)

Le règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité, adopté par l'assemblée municipale de Mont-Tramelan en date du 19 novembre 2021, entrera en vigueur le 1er janvier 2022.

Mont-Tramelan, le 3 décembre 2021

Le Conseil municipal

Péry-La Heutte

Avis de construction

Requérants: Virginie et Mario Cristofori, rue du Clos de Moge 5, 2603 Péry.
Propriétaires fonciers: Virginie et Mario Cristofori, rue du Clos de Moge 5, 2603 Péry.
Auteur du projet: Boegli piscines & spas, route Principale 7, 2762 Roches.
Projet de construction: installation d'une piscine. Rue du Clos de Moge 5, 2603 Péry, parcelle N° 1044, zone H2.
Dimensions: selon les plans déposés.
Genre de construction: installation d'une piscine enterrée en coque polyester de 7 m x 3,68 m, profondeur 1,58 m. Chauffage par pompe à chaleur air/eau.
Protection des eaux/eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 26 décembre 2021 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 26 novembre 2021

Le Conseil Municipal

Renan

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Renan, rue du Collège 5, 2616 Renan.
Emplacement: parcelles Nos 290 et 590, au lieu-dit: «La Cibourg et Clermont 139», commune de Renan.
Projet: suppression du conteneur semi-enterré, rebouchage et goudronnage de la place sur la parcelle N° 290 et pose d'un conteneur semi-enterré et aménagement d'une place de stationnement sur la parcelle N° 590.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: PQ «centre de vacances la Cibourg» et agricole.
Zone de protection: PPP (parcelle 290).
Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 janvier 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 décembre 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Romont

Avis de construction

Requérants: Caroline et Christophe Huber, rue du Quart Derrière 24, 2538 Romont.
Auteurs du projet: idem requérants.
Propriétaire foncier: Caroline Suzanne Huber, rue du Quart Derrière 24, 2538 Romont.
Projet: remplacement et ajout de fenêtres bois-métal sur façades nord-est et sud-est. Crépissage de la partie supérieure de la façade nord-est (actuellement: bois); modification des installations sanitaires.
Emplacement: parcelle N° 901, au lieu-dit: rue du Quart Derrière 24, commune de Romont, zone H2.
Dérogation requise: –
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary.*

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Romont, le 26 novembre 2021

Le Conseil municipal

Saint-Imier

Permis de construire 21-80

Requérante/Maître d'ouvrage: Bourgeoisie de Saint-Imier, Ludovic Zürcher, CP 56, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: pga, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.
Adresse du projet: BF 716, rue du Docteur-Schwab 23, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: démolition du bâtiment (raisons structurelles) et reconstruction d'un nouveau bâtiment selon emprise au sol existante (3 étages + combles), comprenant une salle de réunion et un appartement.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone mixte M1 C3c.
Dérogation: –
Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation du site bâti.
Objet protégé: –
Dépôt public: du 3 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En raison des fêtes de fin d'année, les personnes intéressées à consulter les plans sont rendues attentives à la fermeture des bureaux de l'administration municipale entre le 23 décembre 2021 à 16 h et le 3 janvier 2022 à 8 h et nous les remercions d'anticiper les dispositions nécessaires en vue d'une consultation. Le délai d'opposition court, lui, jusqu'au 3 janvier 2022.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 3 décembre 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 21-85

Requérants/Maîtres d'ouvrage: Vincent et Anita Scheidegger, Sur le Pont 18, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Pas. de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Adresse du projet: BF 351, Sur le Pont 18, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: construction d'une maison familiale de deux appartements.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: ZHfmd C2a.
Dérogations: art. 80 LR (distance à la route); art. 60 RAC (interdiction de nouvelles constructions).
Zones / périmètres protégés: périmètre de protection et de conservation PC 4-
Objet protégé: –
Dépôt public: du 3 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En raison des fêtes de fin d'année, les personnes intéressées à consulter les plans sont rendues attentives à la fermeture des bureaux de l'administration municipale entre le 23 décembre 2021 à 16 h et le 3 janvier 2022 à 8 h et nous les remercions d'anticiper les dispositions nécessaires en vue d'une consultation. Le délai d'opposition court, lui, jusqu'au 3 janvier 2022.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 3 décembre 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Délai de remise des publications officielles

MARDI 12 H

Saint-Imier (Suite)

Permis de construire 21-79

Maître d'ouvrage: Jasmine Winselmann, Julia Gauss-Strasse 5, 4065 Basel.
Auteur du projet: idem MO.
Adresse du projet: BF 1767, Les Savagnières 59, 2610 Les Pontins.
Description du projet: agrandissement de 1,50 m du balcon existant en façade sud.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: PQ Les Savagnières.
Dérogation: –
Zone/périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 26 novembre 2021 au 27 décembre 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En raison des fêtes de fin d'année, les personnes intéressées à consulter les plans sont rendues attentives à la fermeture des bureaux de l'administration municipale entre le 23 décembre 2021 à 16 h et le 3 janvier 2022 à 8 h et les remercions d'anticiper les dispositions nécessaires en vue d'une consultation. Le délai d'opposition court, lui, jusqu'au 27 décembre 2021.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 26 novembre 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 21-81

Requérants/Maître d'ouvrage: Hugo et Raquel Figueiredo, rue Francillon 4, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: pga architectes, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.
Adresse du projet: BF 684, rue Paul-Charmillot 68, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: démolition du bâtiment existant et reconstruction d'une maison familiale avec couvert à voitures intégré.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone mixte M2 C2a.
Dérogation: –
Zone/périmètre protégé: –
Objet protégé: –
Dépôt public: du 26 novembre 2021 au 27 décembre 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En raison des fêtes de fin d'année, les personnes intéressées à consulter les plans sont rendues attentives à la fermeture des bureaux de l'administration municipale entre le 23 décembre 2021 à 16 h et le 3 janvier 2022 à 8 h et nous les remercions d'anticiper les dispositions nécessaires en vue d'une consultation. Le délai d'opposition court, lui, jusqu'au 27 décembre 2021.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 26 novembre 2021

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Sonceboz-Sombeval

Avis de construction

N° 2021-8258
N° Commune: 402021
Requérants: Mennel-Toitures Sàrl, Joël Mennel, rue Pierre-Pertuis 16d, 2605 Sonceboz-Sombeval. Jimboiserie, Jimmy Wermuth, rue Pierre-Pertuis 16d, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteurs du projet: Mennel-Toitures Sàrl, Joël Mennel, rue Pierre-Pertuis 16d, 2605 Sonceboz-Sombeval. Jimboiserie, Jimmy Wermuth, rue Pierre-Pertuis 16d, 2605 Sonceboz-Sombeval.
Emplacement: rue Pierre-Pertuis 16d, 2605 Sonceboz-Sombeval, parcelle: 889.
Projet: construction d'un couvert pour stockage.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: AE1.
Dérogation: néant.
Périmètre protégé: néant.
Objet protégé: néant.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 27 décembre 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 26 novembre 2021

Le Bureau communal

Sonvilier

BOURGEOISIE DE SONVILIER

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de bourgeoisie

Conformément à la teneur de l'article 67 du règlement d'organisation de la bourgeoisie de Sonvilier, le procès-verbal de l'assemblée du 27 novembre 2021 est déposé publiquement au secrétariat de la bourgeoisie jusqu'au 1er janvier 2022 inclus.

Les personnes souhaitant consulter le procès-verbal sont priées de contacter la secrétaire au 032 941 54 24.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil de bourgeoisie.

Sonvilier, le 3 décembre 2021

Le Secrétariat de bourgeoisie

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenaustrasse 6, 3050 Berne.
Auteur du projet: Cablex AG, Freilagerstrasse 40, 8047 Zürich.
Emplacement: parcelle Nº 413, au lieu-dit: «La Turlure», commune de Sonvilier.
Projet: transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / RNAN.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 janvier 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 décembre 2021

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Tramelan

Ordonnance relative à la maison de l'enfance «Les Lucioles»

En séance du 9 novembre 2021, le Conseil municipal a adopté l'Ordonnance susmentionnée.

L'Ordonnance avait été adoptée sous réserve du résultat de la votation du 28 novembre 2021 à l'issue de laquelle le corps électoral de Tramelan a accepté un crédit budgétaire de 659000 francs TTC permettant l'intégration de la crèche «Les Lucioles» dans le giron communal.

L'entrée en vigueur de la présente Ordonnance est fixée au 1er janvier 2022.

L'acte législatif peut être consulté sur demande au guichet de la chancellerie municipale (Hôtel de Ville, 1er étage).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil municipal dans les 30 jours à dater de la publication, soit jusqu'au lundi 3 janvier 2022. Le recours doit être adressé à la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary, par écrit et en deux exemplaires.

Tramelan, le 3 décembre 2021

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Daniel Gyger, chemin des Navaux 13, 2720 Tramelan.
Emplacement: parcelle Nº 1543, au lieu-dit: «chemin des Navaux 13», commune de Tramelan.
Projet: construction d'une salle de bain en contiguïté de la façade Nord du bâtiment existant et aménagement d'un couvert ouvert sur deux côtés.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 janvier 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 décembre 2021

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Canton de Berne

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT
OFFICE DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Grippe aviaire

Ediction de mesures dans les régions de contrôle et d'observation aux abords des grands lacs et cours d'eau

Les mesures ordonnées par le vétérinaire cantonal afin de prévenir la propagation de la grippe aviaire parmi les volailles domestiques peuvent être consultées sur le site Internet www.be.ch/grippe-aviaire et seront publiées dans la Feuille officielle au cours de la semaine 48.

Berne, 3 décembre 2021

Le vétérinaire cantonal
Dr méd. vét. Reto Wyss

Réclame